Bound together Nos 13-24 inclusive in all covers W33

060.308
W33

Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace (13-24)

ÉTUDES ET DOCUMENTS — Nos 13-14
paraissant tous les deux mois — Janvier-Mars 1908

LA VÉNÉRABLE

CATHERINE DE FRANCHEVILLE

initiatrice des Retraites de femmes

d'après le P. Pierre CHAMPION, S. J.

PAR

le P. Paul DEBUCHY, S. J.

GONZAGA COLLEGE LIBRARY

ALMA COLLEGE 060.308 LIBRARY W33 Alma, California

BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES
3, rue des Augustins,
ENGHIEN (BELGIQUE)

Enghien. – Imp. A. Spinet

7402

Collection de la Bibliothèque des Exercices (CBE)

But et Nature. — De nos jours où tant de *Collections* pour la vulgarisation des sciences religieuses se font bien accueillir du public, il nous a paru que les *Exercices de saint Ignace* méritaient d'avoir la leur. Les *Exercices* pris en eux-mêmes, ou dans leurs sources, ou dans leur histoire, offrent de nombreux sujets d'étude. Ils supposent aussi la connaissance de plusieurs documents inédits. Ces documents et ces études prendront place dans la *Collection de la Bibliothèque des Exercices*.

Mais les *Exercices*, adaptés aux besoins d'âmes diverses, ont suscité l'œuvre souverainement utile des *Retraites*. Tout ce qui intéresse les *Retraites*, leur recrutement, leur fonctionnement, leurs résultats, appartient également à la *CBE*. Ce nous est même un devoir de joindre aux questions théoriques et historiques, des études et des pièces d'un caractère tout pratique.

Peu à peu nos opuscules formeront un vaste commentaire des *Exercices*, prépareront les matériaux pour écrire leur histoire, et serviront de bibliothèque manuelle aux directeurs de Retraites.

Conditions et Abonnement. — Les fascicules paraissent tous les deux mois, mais non à jour fixe, et forment une série annuelle d'au moins 320 pages : ce qui, pour deux ans, représente un volume in-8° d'environ 700 pages, avec sa table méthodique.

Le prix de la série annuelle est de 3 fr. 25 pour la Belgique, et de 4 fr. pour l'Union postale.

On s'abonne directement ou par intermédiaire, au bureau de la rédaction, 3, rue des Augustins, ENGHIEN (Belgique). Si l'on s'abonne par correspondance, le mode le plus simple consiste à nous envoyer un *Bon de poste* pour la Belgique, un *Mandat international* pour les autres pays.

Vente au numéro. — Les fascicules demandés séparément se vendent au prix marqué. Il est fait une réduction suivant le nombre d'exemplaires d'un même n°, demandés ensemble. Les n°s *épuisés* ne sont plus vendus qu'avec la série complète.

H. WATRIGANT, P. DEBUCHY.

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

Nos 13-14.

Paul DEBUCHY, S. J.

LA VÉNÉRABLE

Catherine de Francheville

initiatrice des Retraites de femmes

d'après le P. Pierre CHAMPION, S. J.

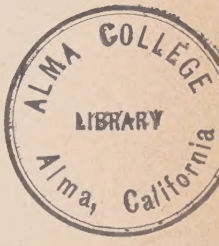

Les monographies du genre de celle que voici entrent de plein droit dans notre *Collection*. Lorsqu'elles se seront multipliées, l'histoire générale des *Exercices* et des *Retraites* n'aura plus qu'à y prendre ses matériaux déjà élaborés.

Notre attention s'est portée d'abord sur Catherine de Francheville, parce que la Sainte Eglise en a fait récemment une *Vénérable*. Nous fûmes aussi amené à voir en elle le type idéal des nombreuses zélatrices, qui se dévouent de nos jours à l'œuvre des retraites fermées. Enfin nous avons éprouvé une vraie joie à exaucer un des derniers souhaits de la regrettée Mère Marie de Keroüartz, supérieure des Filles de la Sainte Vierge en leur maison de Bertrix.

Peut-être souhaitait-elle avant tout une vie *populaire* de sa noble compatriote et sainte institutrice; mais nous

croyons que la vulgarisation doit suivre et non précéder les recherches. C'est pourquoi nous avons tenu à pousser les nôtres aussi loin que possible.

Les documents et les livres ne nous ont pas manqué : on en jugera par la *bibliographie* ajoutée à cette préface. Un seul document s'est dérobé à notre poursuite — à laquelle pourtant s'intéressèrent plusieurs confrères charitables — : *la vie de M^elle^ de Francheville,* manuscrit in-4°, inachevé, du P. Picot de Clorivière (SOMMERVOGEL, *Biblioth. de la C^ie^ de Jésus,* t. II, col. 1248).

En travaillant, pour notre faible part, à la glorification de la Vénérable Catherine, nous ne cherchons pas à devancer le jugement de la Sainte Eglise, à qui nous soumettons humblement cet écrit et les autres.

30 octobre 1907.

OUVRAGES CONSULTÉS

[Pierre Champion, S. J.] *La Vie des fondateurs des Maisons de Retraite, Monsieur de Kerlivio, le Pere Vincent Huby de la Compagnie de Jesus; et Mademoiselle de Francheville.* A Nantes, Chez Jaques Mareschal, ... M.DC.XCVIII.

Dom Guy-Alexis Lobineau, *Les Vies des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans cette province.* Nouvelle édition, par l'abbé Tresvaux, 5 vol. Paris, Méquignon junior, 1836-1838.

Fondation des Maisons de Retraites en France, depuis leur premier établissement en 1633, jusqu'à leur approbation définitive par le gouvernement en 1827. Angers, Mame aîné, 1827.

Notices sur les Fondatrices des Maisons de Retraite. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1882.

Catherine de Francheville. La Retraite de Vannes. Les Filles de la Sainte Vierge. Vannes, Lafolye, 1900. (Monsieur Jeanniard du Dot ayant été l'ordonnateur de cet ouvrage, nous le désignerons par son nom.)

La Retraite de Vennes... A Vennes, Chez Jean Galles, 1678. (CBE. 1907, nº 11.)

Lettre du Père Honoré Chaurand de la Compagnie de Jésus, écrite de Vennes, le premier jour de février de l'an 1682, au R. P. Galien, de la même Compagnie, Provincial en la province de Lyon, touchant la Maison des Retraites establies à Vennes. (CBE. 1906, nº 2 : La Maison de Retraites de Vannes au XVIIe siècle.)

Règlements de la Communauté des Filles de la Ste Vierge pour les Retraites des personnes de leur sexe. Etablie dans la Ville de Vannes. A Vannes, chez Jacques de Heuqueville..., MDCCIII.

Annuaire du Morbihan, 1859. Vannes, J.-M. Galles. Les Origines historiques de la ville de Vannes.

Abbé Jh.-M. Le Mené, *Retraite des Femmes.* Vannes, Galles, 1899. (Extrait du Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan.)

Veneten. Beatificationis et canonizationis Servæ Dei Catharinæ de Francheville... Positio super Introductione Causæ. Romæ, typis Perseverantiæ, 1906.

Informatio super dubio : An sit signanda Commissio Introductionis Causæ ?

Summarium super dubio : An sit signanda Commissio Introductionis Causæ ?

Epistolæ postulatoriæ pro signatura Commissionis Introductionis Causæ.

Animadversiones R. P. D. Promotoris Fidei.

Responsio ad animadversiones R. P. D. Promotoris Fidei.

Analecta ecclesiastica, Romæ. Annus XV, 1907, p. 116. — Decretum introd. Causæ Beatif. V. S. D. Catharinæ de Francheville.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/collection-bibliotheque-des-exercices-st-ignace_january-march-1908_13-14

Mlle DE FRANCHEVILLE

Le R. P. HUBY. S. J.

Monsieur DE KERLIVIO

CHAPITRE I.

Du baptême à la fuite du monde.

Le pays. — La famille. — Naissance. — Education. — Jeunesse. — Epreuves. — Projet de mariage. — Premier dégagement du monde. — Influence de Mme du Gué et du P. Daran. — Œuvres de miséricorde. — Rupture définitive avec le monde.

Parmi les nombreux visiteurs de la presqu'île morbihannaise de Rhuis, archéologues en quête de mégalithes celtiques ou de ruines romaines, touristes qu'attire la douceur méridionale du climat ou la beauté sauvage du littoral découpé et creusé par la mer, baigneurs en vacances sur la plage de Saint-Gildas, littérateurs qui vont voir à Sarzeau la maison natale de Lesage, combien savent la vraie gloire de cette terre privilégiée ? Si la gloire, du point de vue chrétien, ne s'aperçoit pas sans le signe de la sainteté, elle est pour le pays de Rhuis, surtout dans le fait d'avoir donné naissance à Catherine de Francheville. Ce nom peut ne rien dire au voyageur profane qui le saisit sur les lèvres bretonnes autour du château de Truscat; il rappelle, aux enfants de la Bretagne catholique et à beaucoup d'autres chrétiens, toute une vie de vertus et d'apostolat, que l'Église couronnera peut-être bientôt de la gloire des saints.

Le château de Truscat qui fut le berceau de Catherine de Francheville a été reconstruit en 1702. La demeure actuelle n'a donc pas abrité la noble

femme, morte en 1689; néanmoins elle évoque son souvenir, parce que, bâtie sur l'emplacement du vieux manoir, elle appartient toujours à sa famille. Depuis plus de quatre cents ans les Francheville habitent le pays de Sarzeau (1). Écossais d'origine, ils ont formé souche en Bretagne par Pierre de Francheville, échanson d'Isabeau d'Écosse qui épousa le duc François Ier. « Le duc François II lui accorda des lettres de naturalisation en 1477, et ses descendants ont été maintenus de noblesse d'extraction par arrêt des commissaires de la grande réformation en date du 20 août 1669. » Leurs armoiries sont : « d'argent au chevron d'azur, chargé de 6 billettes percées d'or ».

Pierre de Francheville, de son mariage avec Marguerite de Trélan, fille du grand veneur de Bretagne et gouverneur de Rhuis, eut deux fils, Jean et Etienne. Jean mourut sans postérité en 1502. Des trois fils d'Etienne sortirent les trois branches de Truscat, de Québriac et de La Rivière, qui constituent la généalogie des Francheville. Les deux branches cadettes se sont éteintes vers la fin du XVIIe siècle. La branche aînée, la plus illustre, a survécu. C'est d'elle que descend l'héroïne dont nous écrivons la vie.

Son bisaïeul, René de Francheville, seigneur de Truscat, entra dans les ordres, après la mort d'une seconde femme, et devint recteur de Plescop en 1548. Son aïeul, Sylvestre de Francheville, né du premier lit, épousa Suzanne de Châteautro, dont il eut plusieurs enfants. Son père, Daniel de Francheville, *escuyer*, procureur du roi au siège de Rhuis, naquit en 1584. Seigneur de Truscat, de la Cour et de la Motte-

(1) KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1903. T. XIV, p. 380.

Rivault, il épousa une fille de la noblesse, *damoizelle* Julienne Cillart de Kerampoul, qui lui donna de nombreux enfants, baptisés à Vannes et à Sarzeau de 1611 à 1620. Trois seulement échappèrent à une mort prématurée : Claude, Thomas, et Catherine la plus jeune, née le 21 septembre 1620, au château de Truscat. Cette enfant appelée à recevoir tant de grâces fut baptisée par Thomas Hary, recteur de Sarzeau et chanoine de Vannes, le dimanche 27 septembre. René de Montigny, sieur de Beauregard, et Catherine de Kerguezec, femme de Messire René de Talhouet, lui servirent de parrain et de marraine (1).

Dès ses premières années, Catherine de Francheville montra un « naturel heureux et facile, » profitant de l'éducation sérieuse que lui donnaient ses vertueux parents. La richesse ne leur inspirait pas le goût de la frivolité; ils se gardèrent de le nourrir en leur fille.

Le recueil des *Quatrains moraux* du sieur de Pibrac jouissait alors d'une vogue universelle. A l'aide du rythme et des rimes, les préceptes de la conduite chrétienne se gravaient plus facilement dans une jeune mémoire. On les fit apprendre par cœur à Catherine

(1) Ce jour de Dimanche vingt et septiesme de Sepetembre environ une heure de l'après midy mil six cents vingt fust baptizé Ktherïne de Francheville, fille légitime d'Escuyer Danyel de Francheville et damoizelle Julienne Cillart, ses père et mère Sieur et dame de Truscat, et fust compère Escuyer René de Montigny, sieur de Beauregard, et commère dame Ktherine de Kguezec, compaigne de messire René de Talhouet Seigneur du dit lieu, chevalier de l'ordre du Roy, Capitaine et gouverneur de la ville de Redon, et fust le dit Baptesme faict par moy vénérable et discret Monsieur Thomas Hary Recteur de Sarzau, chanoine de Vennes, présants les soubz signants et autres, les dits jour et an. Catherine de Kerguezec, René de Montigny, D. de Francheville, Tho. Hary. (Copie faite sur les registres de Sarzeau et certifiée conforme par M. l'abbé Luco, le 22 juillet 1882.)

de Francheville qui les goûta et les retint, non sans plaisir. Comme elle les récitait agréablement, ses parents les lui faisaient dire devant leurs invités; et comme elle en comprenait déjà bien le sens, il lui arrivait de choisir la leçon suivant la qualité des personnages.

« Un jour, lorsqu'elle n'avait encore que quatre ans, un Conseiller du Parlement de Bretagne étant au château de Truscat, elle vint lui réciter ce Quatrain :

Si en jugeant la faveur te commande,
Si corrompu par or, ou par presens
Tu fais justice au gré des Courtisans,
Ne doute point que Dieu ne te le rende.

Ce qu'elle prononça avec tant de grâce et avec tant de force que le Conseiller avoua qu'il en avait été aussi vivement touché que si un Ange du Ciel lui avait annoncé cette vérité (1) ».

L'éducation qu'on donna à Catherine fit plus qu'orner son esprit; elle développa en elle les ressources du cœur. « Elle était naturellement compatissante aux misères des pauvres, et l'on remarquait qu'elle n'avait point de plus grand plaisir que de leur donner l'aumône, quand elle en trouvait l'occasion (2) ». Sa petite bourse ne tenait pas l'argent.

Cependant sauf un goût extrême pour la prière — « on la trouvait en prière dans tous les coins de la maison (3) » —, rien ne laissait prévoir l'austérité dans laquelle vivrait plus tard Mademoiselle de Francheville. Tout la préparait au contraire à briller dans le monde :

(1) CHAMPION, p. 346.
(2) Id., p. 347.
(3) *Informatio*, n. 102. — *Summarium*, p. 156.

sa beauté, son esprit, sa fortune. Elle-même se sentait attirée au luxe et aux divertissements de sa condition. Mais Dieu, qui la destinait à une vie plus exemplaire, lui ouvrit bientôt la voie des épreuves.

« A l'âge de vingt ans elle fut malade d'une fièvre dangereuse, et dans le redoublement de ses accès, elle s'écriait continuellement : « Mon Dieu, faites-moi la grâce d'aller en purgatoire, » tant elle était épouvantée de la crainte de l'enfer. Son confesseur lui défendit de faire à Dieu cette prière, en lui disant bien des fois : « Non, ma fille, vous n'irez point en purgatoire ». C'était le P. Yves, Carme déchaussé, qui est mort en réputation de sainteté (1) ».

Après la maladie, Catherine de Francheville eut à porter le deuil de ses parents. Elle vit mourir d'abord sa mère et, presque sans répit, son père (2). Ainsi privée de ses meilleurs soutiens et des affections les plus douces, la jeune fille (3) se retira à Vannes chez Claude de Francheville son frère aîné, où elle demeura quatre ans.

Ce n'était pas qu'elle ne pût prétendre à un beau mariage, ayant une dot considérable. Monsieur de

---

(1) Champion, p. 347.

(2) D'après Kerviler, le père de Catherine mourut en 1656. Ne serait-ce pas une faute d'impression pour 1646? Champion nous dit que Mademoiselle de Francheville avait trente et un ans, à l'époque de sa « conversion » définitive, donc vers 1651; et il semble bien que son père était mort déjà depuis quelque temps.

(3) Claude de Francheville, seigneur de Truscat et du Pellinec, épousa Perrine Huart, fille d'un conseiller au Parlement, avant l'année 1648. Il eut de nombreux enfants jusqu'en 1668, baptisés à Vannes ou à Sarzeau. Son fils aîné, Daniel, sera évêque de Périgueux. Un autre fils, René, sera chanoine de Vannes et de Rennes. — L'autre frère de Catherine, Thomas de Francheville de la Motte-Rivault, commandant de bataillon au régiment de Navarre, chevalier des ordres de Sa Majesté, épousa en 1654 Jacquine Le Gouvello.

Francheville laissait cent mille écus de bien à ses héritiers, « et avant que de mourir, se servant de la disposition de la coutume de Bretagne, qui permet aux pères nobles de disposer de leurs biens meubles en faveur de leurs puinés, il donna vingt et un mille écus à Mademoiselle sa fille : de sorte que cet argent, qu'elle avait mis en constitution au denier de la Province, lui produisait quatre mille livres de rente (1) ». Les partis s'offrirent nombreux à Catherine; « mais Dieu qui la destinait à d'autres desseins, lui faisait toujours trouver quelque chose de désagréable dans la personne de ceux qui se présentaient. Cependant une occasion pressante l'avait presque déterminée, lorsque la Providence rompit ses mesures par un accident inopiné.

» Le Doyen des Conseillers du Parlement de Bretagne, charmé de ses belles qualités, lui fit faire des propositions de mariage. Elle les écouta d'abord avec quelque répugnance, mais enfin elle accepta ce parti. Elle se met donc en chemin pour aller à Rennes, où cette affaire se devait conclure. En entrant dans le faubourg de la ville, elle aperçoit de son carrosse un grand convoi funèbre. Elle demande ce que c'est : on lui dit que c'est le convoi du Doyen des Conseillers, qu'on allait enterrer dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (2), » aux Dominicains.

---

(1) CHAMPION, p. 352. — Dom Lobineau, à la suite du P. Champion, estime ce revenu « considérable ... pour une fille seule ». — « Il faut songer, observe le Chanoine Tresvaux, que D. Lobineau écrivait au commencement du XVIIIe siècle, et qu'alors une fortune de quatre mille francs de rente paraissait considérable. La valeur de l'argent a bien changé depuis cette époque. » *Vies des Saints de Bretagne*, t. V, p. 211.

(2) CHAMPION, p. 348.

Il semble que l'union ainsi détruite par la mort avant de se former, était, comme on en voyait alors beaucoup, un mariage plus de raison et de convenance que d'amour. Néanmoins cet échec imprévu de ses projets fut pour Catherine de Francheville « un avertissement du Ciel, et dès ce moment, au lieu de songer à s'établir dans le monde, elle ne pensa plus qu'à s'en retirer. Dans cette disposition, lorsqu'elle fut de retour à Vannes, elle fit une étroite liaison d'amitié avec une jeune veuve de qualité, nommée Madame du Gué, qui depuis peu de temps avait renoncé aux plaisirs et aux vanités du siècle, et qui s'exerçait en toutes sortes de bonnes œuvres (1) ».

Madame du Gué n'eut pas de repos qu'elle n'eût fait partager à son amie ses désirs de perfection, et, pour l'engager dans la même voie, elle lui persuada de prendre conseil du même directeur spirituel. Or elle avait choisi le P. Adrien Daran, si habile et si attentif à détacher les âmes de l'amour du monde, qu'on regardait son confessionnal comme une école de sainteté. C'était un « religieux d'une tendre piété, d'une admirable confiance en Dieu, d'un parfait détachement du monde, d'une douceur et d'une simplicité aimable (2) ».

Ce Normand, qui, depuis 1651, consacrait aux âmes bretonnes les restes d'une santé compromise dans les missions lointaines, passait justement à Vannes pour un modèle d'héroïsme. Depuis l'âge de trente ans, « il avait travaillé à la conversion des Hurons en la Nouvelle-France, et lorsque le Père Jean de Brébeuf

(1) Champion, p. 348.

(2) Id., p. 364. — Cf. *The Jesuit Relations*, Cleveland, 1898. T. XXVIII, p. 318.

et le Père Gabriel Lallemant, dont il était compagnon, furent pris et brûlés par les Iroquois, il fut témoin de leur glorieuse mort. La mission des Hurons ayant été détruite, il fut rappelé en France (1650), où il remporta du Canada des infirmités qui ont fourni un continuel exercice à sa patience ».

Ce héros, ce presque martyr, dont la Vénérable Marie de l'Incarnation écrivait (1) : « Il a souffert tout ce qui se peut souffrir sans mourir, » allait donner à Mademoiselle de Francheville un tel élan vers la perfection, que rien désormais n'en pourrait arrêter l'ardeur. Toutefois le P. Daran procéda avec discrétion. Sachant qu'il fournissait à l'une et à l'autre un soutien, il conseilla à Catherine de demeurer avec Madame du Gué.

Le conseil du directeur « fut suivi et produisit de grands effets ». Ces dames « s'accompagnaient dans tous leurs exercices de piété, surtout dans la visite des prisonniers, des pauvres malades et des agonisants. Ces spectacles de charité augmentaient leur ferveur, et Mademoiselle de Francheville commença de goûter ce que sa délicatesse naturelle ne pouvait souffrir auparavant (2) ».

Les œuvres de miséricorde corporelle, pratiquées d'abord avec cette répugnance des sens, méritaient les grâces qui allaient faire de Catherine une admirable guérisseuse d'âmes dans les retraites spirituelles. « Cependant l'ennemi s'efforçait de la décourager, en lui faisant accroire qu'elle ne persévérerait jamais dans ce genre de vie et qu'elle pourrait même se repentir de l'avoir embrassé. Agitée de cette tentation, elle

(1) *Lettres*, p. 129.
(2) CHAMPION, p. 349.

résolut d'en faire confidence à une religieuse Ursuline (1) qui était la plus intime dépositaire de ses secrets ». Cette Ursuline avait-elle pris quelque part à l'éducation de la jeune fille, nous ne pouvons le dire à coup sûr; du moins la confidente « ne servit pas peu à la soutenir en l'assurant qu'elle ne se repentirait jamais que d'avoir servi Dieu trop tard. Elle a depuis avoué qu'une telle assurance lui avait rendu son premier calme (2) ».

Mademoiselle de Francheville, s'abaissant jusqu'aux pauvres en compagnie de Madame du Gué qui était de son rang, n'avait pas pour cela renoncé aux habitudes de sa condition. Elle n'avait pas dit adieu au luxe de la noblesse. « Il lui restait encore une attache particulière pour ses habits et pour ses cheveux. Voici le moyen que la Providence ménagea pour la détacher de cette vanité.

» Le Père François Berthelot, de la Compagnie de Jésus, homme éloquent et pathétique, prêchait le Carême à Vannes (3). Dans le sermon qu'il fit sur l'évangile de la femme pécheresse, il parla du peu de foi des chrétiens avec tant de zèle, qu'il toucha vivement ses auditeurs. Mademoiselle de Francheville en fut toute pénétrée. Un mot entre autres s'imprima bien avant dans son esprit : « Vous dites que vous êtes chrétiens, montrez-moi votre foi par vos œuvres ». Le Saint-Esprit accompagna ce peu de paroles de tant de lumière et d'onction, qu'elle résolut de se sacrifier à Dieu sans réserve. Elle sort de l'église toute occupée de sa résolution, et lorsqu'elle entre au logis, elle y

(1) Les Ursulines s'étaient établies à Vannes en 1627.

(2) CHAMPION, p. 350.

(3) Sans doute, le carême de 1652. Le P. Berthelot avait alors cinquante et un ans.

trouve plusieurs dames de sa connaissance, à qui elle dit d'un ton généreux : « Mesdames, il faut absolument être à Dieu; pour moi, je veux être toute à Lui, et pour vous marquer que je le veux tout de bon, je vous supplie de me couper les cheveux. Je me tiendrai fort obligée à celle qui me voudra rendre ce bon office ». Elles s'en excusèrent toutes, lui représentant qu'il ne fallait rien précipiter, que c'était un zèle qui se ralentirait bientôt et qui serait suivi d'un prompt repentir. Mais la fervente demoiselle, qui n'écoutait plus que la grâce, prend des ciseaux et coupe elle-même ses cheveux, disant aux dames qui s'opposaient à son dessein : « J'ai confiance en Dieu qui soutient les faibles ».

» Elle avait alors trente et un ans, et depuis ce jour-là, elle ne sentit plus son cœur partagé : tant il importe, pour la perfection, de rompre les moindres liens qui nous attachent au monde (1) ».

Ce sacrifice marque une des principales étapes de l'ascension de Mademoiselle de Francheville vers la vie parfaite. Les autres sacrifices semblèrent désormais ne lui plus coûter, tant elle les multiplia généreusement. « D'abord elle distribua aux églises ses bijoux et fit servir à l'ornement des autels les habits mondains qu'elle avait portés jusqu'alors, n'usant que de vêtements simples, modestes et d'une étoffe commune. Non contente d'orner les temples des dépouilles du monde, elle commença d'employer au soulagement des pauvres tous ses revenus... Elle joignit à cet esprit de charité — et de pauvreté — l'esprit de retraite et de prière (2) ». On dirait d'une Carmélite fidèle à sa règle, hors du couvent.

---

(1) CHAMPION, pp. 350-351.
(2) Id., p. 352.

CHAPITRE II.

Une âme héroïque.

Vie solitaire et réglée. — Esprit de mortification. — Esprit de piété. — Esprit de charité. — Humilité. — Obéissance. — Dévotion à Marie. — Prudence chrétienne.

Mademoiselle de Francheville quitta la maison de Madame du Gué, où la solitude et la pauvreté lui manquaient. « Pour éviter les compagnies, elle changea sa demeure et vint occuper, dans la ville, un appartement propre à son dessein. Son cabinet était au haut du logis, et il n'y avait pour tous meubles qu'un lit, qu'une table, que deux chaises et que sa petite bibliothèque. C'était là qu'elle menait une vie aussi solitaire que si elle eût été au milieu du désert.

» Il est vrai que ce ne fut pas sans de grands combats. L'estime et l'odeur de sa piété excitaient tout le monde à lui rendre visite. Les gens de qualité voulaient satisfaire leur curiosité; et les personnes vertueuses cherchaient à s'édifier dans ses entretiens. Mais sa chambre était comme une grotte inaccessible. L'entrée n'en était ouverte même à ses propres frères que trois ou quatre fois dans l'année, bien qu'ils vinssent souvent pour la voir, et qu'elle les aimât tendrement.

» C'était là que, loin du tumulte, elle partageait son temps entre la prière et la mortification. Voici quelle en était la distribution. Elle se levait à cinq

heures du matin; ensuite elle se préparait à l'oraison par une sanglante discipline. A huit heures, elle allait à l'église, où elle se confessait (1), communiait, entendait là toutes les messes et ne s'en retournait ordinairement pour dîner qu'à une heure après midi. A trois heures, elle s'enfermait dans son cabinet pour y faire une lecture spirituelle. A cinq heures, elle en sortait pour aller devant le Saint-Sacrement, où elle priait Dieu jusqu'à six heures et demie. A huit heures, elle assemblait ses domestiques pour les faire prier en commun. Après la prière, chacun se retirait dans sa chambre, et elle passait en méditation ou en lecture jusqu'à onze heures, qu'elle se couchait (2) ».

Dans les commencements de sa vie solitaire, Catherine de Francheville n'épargna rien pour imiter la pénitence de ses plus illustres modèles. Elle revêtait souvent la haire ou le cilice, elle exposait son corps à la piqûre des orties. « Elle prenait la discipline deux fois le jour, avec tant de rigueur que comme les branches en étaient armées de rosettes de fer, le sang coulait en abondance; et malgré les profondes plaies qu'elle se fit, elle continua ce rigoureux exercice jusqu'à ce que son confesseur informé de cet excès de pénitence lui commanda de le modérer (3) ».

« Elle jeûnait quatre fois la semaine, le plus souvent au pain et à l'eau; et pour mortifier son goût par le retranchement des choses qui la flattaient davantage, elle s'abstint très longtemps de manger du fruit. Elle en faisait pourtant servir à table, afin de

(1) « Elle avait du péché une si grande horreur, qu'elle se confessait tous les jours. » Témoignage de M. le chanoine Le Mené. (*Summarium*, p. 85.)

(2) CHAMPION, pp. 352-354.

(3) Id., p. 354.

renouveler tous les jours le sacrifice qu'elle en faisait. Elle s'abstint aussi de boire jusqu'à souffrir une soif ardente qui lui causa une inflammation dans la bouche.

» Elle avait un penchant naturel pour la propreté, et elle aimait principalement qu'elle parût sur sa table. Pour combattre cette inclination qui tenait trop de la sensualité, elle faisait manger dans son plat un mendiant sale, malpropre, qui toussait continuellement et qui par la puanteur de ses crachats faisait mal au cœur à ceux qui le voyaient; et cet objet, loin de la choquer, semblait lui faire plaisir (1). »

Cet esprit de mortification favorisait dans la courageuse pénitente l'esprit de dévotion. On la voyait saisir avec ardeur les occasions de se livrer plus complètement encore à la prière. « Dans quelque église que le Saint-Sacrement fût exposé, elle y faisait ses dévotions et, hors le temps du dîner, elle y passait tout le jour en oraison, les genoux nus contre terre. »

L'institution de l'Adoration perpétuelle en Bretagne coïncide précisément avec ce qu'on pourrait appeler le « noviciat » de Mademoiselle de Francheville. L'exemple qu'elle donna, par sa ferveur à rechercher les expositions du Saint-Sacrement, fait déjà d'elle en cette occurence une collaboratrice du Père Vincent Huby (2).

---

(1) Champion, p. 355.

(2) C'est par les soins du P. Huby que l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement « fut établie pour la première fois dans la cathédrale de Quimper, au mois de septembre de l'an 1651. Bientôt après, Monseigneur de Rosmadec, évêque de Vannes, l'établit lui-même dans sa cathédrale et fit la distribution des billets où étaient marquées toutes les heures du mois de janvier. Il prit pour lui le premier billet depuis minuit jusqu'à une heure du

Mais même en dehors des jours d'Adoration elle se plaisait à visiter l'Hôte du tabernacle. Elle « passait de longues heures en prières dans la cathédrale de Vannes, presque toujours à genoux dans le lieu le plus bas et le plus retiré. Les personnes qui s'y trouvaient à ce moment aimaient à la contempler en prière, disant : « Rapprochons-nous de la sainte, car on sent que Dieu lui parle, et qu'elle parle à Dieu (1). »

La cathédrale de Vannes possède le tombeau de saint Vincent Ferrier; on peut croire que Mademoiselle de Francheville l'y vénéra souvent. Elle aimait aussi à visiter, dans une maison de la ville, l'étroite chambre où l'infatigable missionnaire rendit son âme à Dieu en 1419. « Dans le petit oratoire de saint Vincent Ferrier, lisons-nous au procès de l'Ordinaire, on dit qu'elle a eu de fréquents ravissements, car il lui échappait quelquefois, lorsqu'elle en sortait, de parler du Ciel en termes extraordinaires, et son zèle pour la conversion des âmes semblait plus grand, lorsqu'elle en avait, croit-on, causé avec saint Vincent (2). »

---

premier jour de l'an, et ensuite il donna les autres à un grand nombre d'ecclésiastiques et de peuple, qui s'étaient assemblés pour les recevoir de sa main. On assigna par son ordre, à chaque paroisse du diocèse, un mois pour l'Adoration du Saint-Sacrement, et M. de Kerlivio, grand vicaire du prélat, envoya à tous les recteurs d'excellents règlements pour rendre cette pratique aussi utile aux âmes qu'elle le pouvait être. Les autres évêchés de Bretagne suivirent l'exemple de celui de Vannes et, dans peu d'années, le Père Huby eut la consolation de voir l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement s'établir par toute la France, passer dans les pays étrangers et s'étendre jusque dans les Indes. » CHAMPION, p. 196. (Cf. pp. 146-147.)

(1) *Summarium*, pp. 158-159. — *Informatio*, n. 97.

(2) Ibid., p. 159 et n. 98.

Le pays vannetais a d'autres pèlerinages en hehors de sa capitale. Mademoiselle de Francheville ne les négligea point. « Tous les samedis, elle visitait à pied l'église de Notre-Dame de Bethléem (1), distante d'une lieue de Vannes; et rarement elle passait un mois sans faire aussi à pied le pèlerinage de Sainte-Anne en Auray, à trois lieues (2) de la même ville. Elle y allait en silence, et donnant l'aumône à tous les pauvres qu'elle rencontrait en chemin. En revenant elle permettait qu'on prît une courte récréation, qui était suivie de quelques prières.

» Elle ne voyageait jamais sans la compagnie de quelque prêtre vertueux, dans la pensée que son voyage en serait plus heureux et plus saint. Les chapelles qu'elle visitait étaient toujours gratifiées de quelques présents : le plus souvent de calices de la valeur de cinquante écus (3). »

Cependant le soin de sa sanctification personnelle ne détournait pas Mademoiselle de Francheville des œuvres de miséricorde envers le prochain. Au contraire « rien n'éclatait davantage que son immense charité envers les pauvres : en sorte qu'il n'est pas possible de faire un détail exact de ses aumônes. Pour exprimer tout en peu de mots, sa maison était un magasin où les nécessiteux trouvaient du pain, du vin, des œufs, des bouillons, de la viande, des médicaments, des confitures, des habits, du bois, enfin toutes les provisions nécessaires.

» On préparait chaque jour la marmite pour les malades. Le nombre en était quelquefois si grand que

(1) On dit aussi *Béléan* dans le pays.
(2) Environ quatre lieues modernes.
(3) Champion, pp. 355-356.

ce qu'on avait préparé ne suffisait pas pour tous. Alors, Mademoiselle de Francheville se privait de son dîner et se réduisait à ne manger que du pain, se faisant un plaisir de se retrancher le nécessaire pour le donner à Jésus-Christ dans la personne d'un malade. Il fallut que son confesseur réprimât cet excès de charité, en lui ordonnant de dîner avant qu'on distribuât la marmite.

» Les pauvres honteux étaient l'objet particulier de ses soins, et ses secours prévenants leur épargnaient la confusion de déclarer leurs misères. Les uns recevaient d'elle un écu par mois, les autres une somme plus considérable, selon leur condition et selon leur besoin. Elle entretenait de nombreuses familles, à qui elle envoyait secrètement une fois l'année deux ou trois pièces d'étoffe pour s'habiller (1).

» Rencontrant un jour dans la rue une demoiselle dont l'indigence extrême lui était connue, elle se sentit si émue de pitié que, la prenant par la main et la tirant à l'écart, elle lui donna une de ses jupes, et sitôt qu'elle fut arrivée au logis elle lui envoya des chemises (2).

» Toutes les filles orphelines trouvaient auprès d'elle un asile assuré. Elle payait leurs pensions dans un couvent, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge de se pourvoir et de gagner leur vie. Si quelqu'une d'elles était appelée à la religion, elle leur fournissait la dot nécessaire, soit pour être religieuses de chœur, soit pour être sœurs converses, suivant le degré de leur condition. Les filles qui étaient sans naissance, et qui d'ailleurs n'avaient point de vocation pour la vie reli-

(1) CHAMPION, pp. 356-357.
(2) Id., p. 359

gieuse, n'étaient pas moins secourues que les autres. Elle leur faisait chercher, par quelque confident de ses charités, quelque sage artisan, avec qui elle les mariait en leur donnant trois cents livres de dot.

» Cela se traitait si secrètement que la plupart ignoraient leur bienfaitrice; de sorte qu'il est arrivé bien des fois que quelques artisans ou marchands, qui lui étaient redevables de leur fortune, lui refusaient ce qu'on allait acheter chez eux de sa part. Au lieu de se choquer de ce refus, elle en concevait une secrète joie, et quoiqu'on lui représentât une fois qu'il était à propos de faire connaître à l'un de ces ingrats l'obligation qu'il lui avait : « Non, dit-elle, cela n'est pas nécessaire; Dieu nous fera trouver ailleurs ce que nous cherchons. »

» Lorsqu'elle voyait de jeunes garçons de qualité en danger de se débaucher à cause de leur indigence, elle s'offrait à payer à leurs parents jusqu'à quarante écus de pension, afin qu'ils eussent une éducation conforme à leur naissance. C'est ainsi qu'elle a fait étudier un grand nombre d'écoliers, tant Hibernois (1) que Bretons, entre lesquels elle a eu la consolation de voir de dignes ministres de l'Église (2). »

Les Jésuites avaient pris depuis 1630 la direction du collège Saint-Yves à Vannes. De jeunes émigrés irlandais, chassés de leur pays par les armes de Cromwell (1649) et par la tyrannie protestante, demandèrent à recevoir les mêmes leçons que la jeunesse bretonne. L'instruction était gratuite; mais pour le vivre et le couvert, si l'on ne demeurait pas dans sa famille, il fallait payer pension chez l'habitant. C'est sans doute

(1) Irlandais.
(2) CHAMPION, pp. 357-358.

cette dépense que Mademoiselle de Francheville épargnait aux écoliers indigents (1).

Non seulement Mademoiselle de Francheville songeait à garantir les pauvres de la tentation du mal; elle veillait aussi à relever de leur chute ceux qui avaient succombé. « Ayant appris que la nécessité engageait une personne dans le libertinage, elle lui envoya du linge et de l'argent, pour la retirer du désordre, et l'entretint longtemps dans un monastère. »

« Elle allait une ou deux fois par semaine visiter les prisonniers auxquels elle apportait toujours quelques petites douceurs ou quelque autre aumône; puis elle leur parlait de la Passion de Notre-Seigneur, des grandes vérités, de l'horreur du péché qui les empêchait d'aller au Ciel. Ils étaient tellement touchés de tout ce qui leur était dit, que plusieurs femmes pleuraient, disant qu'elles ne commettraient plus les péchés qui les avaient fait emprisonner. On a vu plusieurs fois hommes et femmes, sortant de prison, venir chez Mademoiselle de Francheville renouveler la promesse qu'ils lui avaient faite de vivre désormais en vrais chrétiens. Voyant leur repentir, Mademoiselle de Francheville allait les visiter dans leurs maisons,

(1) F. Butel, *L'éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui. Un collège breton,* Paris, Firmin-Didot, 1890. Ch. I. Le collège Saint-Yves de Vannes. — En réalité, la Bretagne reçut des émigrants irlandais à diverses reprises, au cours du XVII^e siècle. Voir sur ce sujet *Les Irlandais en Bretagne,* par Paul Parfouru, article des « Annales de Bretagne », T. IX, n° 4, juillet 1894, p. 524. Nous croyons devoir rapporter les charités de M^elle de Francheville, en faveur des petits Irlandais, à l'époque de Cromwell, parce que les historiens de l'Irlande signalent alors une émigration en masse et qu'à la date des autres exodes, la bienfaitrice était trop jeune ou déjà morte. — Voir Guizot, *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell,* t. I, liv. II.

quand ils n'étaient pas trop éloignés de Vannes, les encourageant à la persévérance et leur donnant de larges aumônes pour les empêcher de retomber dans leurs fautes passées (1). »

Mais ce qui donnait du prix à ses aumônes devant Dieu, c'était sa fidélité à les dérober aux louanges humaines. « Autant qu'elle avait de soin de pourvoir aux nécessités des pauvres, autant en avait-elle de tenir ses aumônes cachées, ne les communiquant qu'à son directeur et à quelques personnes de qui elle était obligée de se servir. Elle voulait aussi que ceux qui les recevaient les oubliassent en quelque façon, en ne les révélant jamais. Ainsi ayant promis cent écus pour établir une pauvre fille, elle lui retrancha une partie de cette aumône, parce qu'elle avait eu l'indiscrétion de parler.

» Et pour diminuer l'idée qu'on avait de ses libéralités, elle disait à ceux qui lui en parlaient que Dieu répandait une bénédiction visible sur le peu de bien qu'elle donnait, et qu'il multipliait, en faveur des pauvres, tout ce qu'elle achetait ou pour les nourrir, ou pour les vêtir (2). »

La même humilité discrète parut dans une occasion plus éclatante, lorsque les Jésuites de Vannes, en 1661, se mirent à élever sur la place du Grand-Marché une église (3) mieux proportionnée au nombre de leurs écoliers. Celui qu'on chargea d'exécuter ce dessein, était le propre directeur de Mademoiselle de Francheville, le P. Adrien Daran. Lorsqu'il commença, il n'avait que dix écus, dont il acheta une charrette

(1) *Summarium*, p. 159.
(2) CHAMPION, pp. 359-360.
(3) La première pierre en fut posée le 27 septembre 1661.

pour voiturer les matériaux. Mais « Dieu inspira à Mademoiselle de Francheville de soutenir et de consommer cet ouvrage, pour lequel elle donna d'abord trois cents louis d'or, et dans le cours de treize années, seize cents livres par an, sans y comprendre bien d'autres sommes considérables qu'elle fournit devant et après la mort du P. Daran (1) ». Une telle munificence méritait bien de passer à la postérité. Aussi, quand le portail s'acheva en 1678 (2), les Pères voulurent-ils mettre sur la façade les armes de la fondatrice. C'était compter sans sa modestie, qui refusa cet honneur, et ne souffrit que l'inscription choisie par le P. Daran et qui subsiste encore : *Fundavit eam Altissimus;* c'est le Très-Haut qui l'a fondée (Ps. 86). « On attendit après sa mort à lui donner cette marque de reconnaissance, » dans l'église du collège.

« Ses vertus avaient un caractère de solidité qui se trouve rarement dans son sexe.

» Elle était ingénieuse à chercher les humiliations pour s'avancer dans l'humilité. C'est pourquoi elle donna ordre à une personne sur qui elle avait quelque autorité, de l'avertir tous les mois des fautes qu'elle aurait remarquées dans sa conduite, et pour l'engager par son propre intérêt, elle lui avait promis de faire dire à son intention une messe, autant de fois qu'elle lui rendrait ce bon office. On l'a souvent vue prosternée aux pieds de ses servantes, les embrasser et leur demander pardon : spectacle qui tirait des larmes des yeux à tous ceux qui en étaient témoins (3).

---

(1) CHAMPION, p. 365. — D'après le P. Chaurand, Melle de Francheville n'aurait pas donné moins de vingt-trois mille livres. (CBE. 2, p. 25.)

(2) *Annuaire du Morbihan,* 1859, p. 20-21.

(3) CHAMPION, p. 360.

« L'obéissance était la règle de ses actions, et le moindre signe de la volonté de ses directeurs était capable de lui faire quitter ce qu'elle eût eu le plus à cœur. Je n'en rapporterai que deux exemples.

» Elle eut toujours un pressant désir de visiter la célèbre église de Notre-Dame des Ardilliers à Saumur. Son confesseur lui permit ce voyage de dévotion et lui conseilla de séjourner à Nantes pendant le carême, pour y entendre le Père Texier, Jésuite, l'un des fameux prédicateurs de son temps. Après Pâques, elle se disposait à continuer sa route, lorsque son confesseur lui manda de n'aller pas plus loin, et de s'en revenir incessamment à Vannes, où sa présence était nécessaire pour le soulagement des pauvres et pour d'autres œuvres de charité. Elle obéit sans peine : « Dieu soit béni, dit-elle, nous avions fait la moitié du chemin, l'obéissance nous rappelle; la Sainte Vierge se contentera de notre bonne volonté ». Dès le même jour, elle fit chercher une litière pour son retour, au lieu du bateau qui était préparé pour la conduire à Saumur (1).

» Elle avait une tendresse particulière pour une petite nièce (2), dont on lui avait confié l'éducation dès l'âge de dix-huit mois. Après l'avoir élevée jusqu'à l'âge de six ans, il lui fut ordonné par son confesseur de la rendre à ses parents. Elle le fit avec toute la soumission possible, quoiqu'elle ne la vît que dans le temps de ses repas, et que cette jeune enfant ne fût pas en état de la distraire dans ses oraisons.

---

(1) Champion, p. 361.

(2) Ne serait-ce pas cette Françoise-Ursule de Francheville, dont le mariage avec René-François de Trevegat fut célébré dans la chapelle de la Retraite des femmes, le 9 juin 1686? (*Archives du Morbihan*, t. IV, p. 371.)

» Son recueillement, sa modestie, sa continuelle vigilance à garder ses sens et son cœur, la disposaient à cette étroite familiarité qu'elle avait avec Dieu. Sa manière d'oraison était fort simple. Ce n'était qu'une respectueuse et amoureuse présence de Dieu, et cette disposition intérieure régnait dans tous ses exercices spirituels.

» La dévotion à la Sainte Vierge fut pour elle une source abondante de grâces, comme elle l'est d'ordinaire dans les âmes pures. » Dévotion d'enfance, semble-t-il, et que Catherine pourrait bien avoir puisée dans la chapelle de Truscat, où ses yeux contemplaient l'image de Marie portant Jésus. Dévotion de toute sa vie, en sorte qu'un témoin du procès de Vannes (1), exprimant un sentiment qui s'impose, l'a justement dénommée « sa dévotion caractéristique ».

« Elle récitait tous les jours son chapelet, et les veilles des fêtes de la Vierge, elle redoublait ses aumônes, ses jeûnes et ses autres mortifications.

» Entre tous les mystères de Marie, elle honorait particulièrement celui de son Immaculée Conception. Elle avait tant de confiance en sa protection qu'elle n'entreprenait rien, qu'elle ne traitait d'aucune affaire, qu'elle ne la concluait et ne l'exécutait jamais sans prendre auparavant une petite statue de la Vierge qu'elle portait avec elle. C'est à cette dévotion qu'elle attribua le succès de certaines affaires difficiles et presque désespérées, et elle remarqua souvent que les jours consacrés à l'honneur de la Mère de Dieu lui furent les plus fortunés (2).

(1) *Summarium*, p. 90.
(2) CHAMPION, pp. 362-363.

« Elle visitait souvent les chapelles qui lui sont dédiées, et pendant bien des années, elle ne manqua jamais (comme on l'a dit plus haut) de faire tous les samedis le pèlerinage de Notre-Dame de Bethléem (Béléan), où elle reçut quantité de faveurs signalées. » De quel genre furent ces faveurs? Un témoin du procès de Vannes, qui peut passer pour un écho de la tradition bretonne, nous donne quelque satisfaction sur ce point : « L'on dit que c'est à Béléan que ses amies remarquèrent qu'elle s'agenouillait pendant des heures, sans faire un mouvement. Elles croyaient qu'elle était pendant tout ce temps en communication intime avec la Sainte Vierge. C'est en ces moments-là qu'elle eut l'inspiration de fonder l'œuvre des retraites. L'on dit même qu'elle en reçut l'ordre de la Sainte Vierge elle-même. Lorsqu'elle sortait de la chapelle, à Béléan, sa physionomie était toute transformée, et elle parlait avec élan de son amour pour la Sainte Vierge et du zèle qu'elle devait mettre à prier pour la conversion des pécheurs. Les amies disaient qu'en l'écoutant, elles se sentaient toutes émues et goûtaient une paix intérieure qui leur donnait de la joie (1). »

Quoi qu'il en soit de ces détails conservés par tradition orale, le premier biographe de Mademoiselle de Francheville avait déjà consigné par écrit le soin qu'elle mettait à implorer les divines lumières, avant ses entreprises, et aussi la force qu'elle recevait d'en haut, pour en assurer l'exécution. Voici le passage : « Dans tous ses desseins, elle ne faisait rien qu'avec une mûre délibération : elle consultait toujours

(1) *Summarium*, p. 158. — *Informatio*, n. 97.

le Ciel, par un redoublement de prières, de pèlerinages et d'aumônes ; mais, après avoir pris son parti, elle était constante à l'exécuter, sans que nulle considération humaine fût capable de la faire changer. Caractère singulier d'une âme héroïque qui n'a de vue et d'intérêt que la gloire de Dieu seul (1). »

(1) CHAMPION, p. 363.

CHAPITRE III.

Courageuse fondation de la Retraite des femmes.

Décadence religieuse de la Bretagne. — Relèvement par les missions. — Institution des *retraites fermées*. — M. de Kerlivio fonde un premier séminaire. — Le P. Huby y établit les retraites d'hommes. — Melle de Francheville commence les retraites de femmes. — Son œuvre est attaquée. — Elle la transporte chez les Ursulines. — Interdiction des retraites. — Mgr de Vautorte les permet de nouveau. — Location du second séminaire.

L'état religieux et moral de la Bretagne aux abords du XVII^e^ siècle offre un spectacle des plus tristes. La cause en est aux guerres fratricides déchaînées par le Protestantisme; à leur suite le désordre règne dans toute la France, mais avec plus de dommages dans la presqu'île bretonne. Là, les factions ont fait appel à des troupes étrangères pour soutenir leurs querelles : les Ligueurs aux Espagnols, les Royaux, partisans de Henri IV, aux Anglais. Des combats continuels et les violences des gens de guerre ont ravagé le pays. A la misère matérielle se joint le plus complet désarroi moral. Le clergé pourvu de grades délaisse le soin des âmes pour ne songer qu'à jouir des bénéfices; la noblesse retient de sa vie dans les camps l'habitude du blasphème, de l'ivrognerie, du jeu, de la débauche; les bourgeois sont hypocrites et avares.

« Le peuple subissait le contre-coup de ces exemples qui tombaient d'en haut. Harcelé et décimé par la guerre, la famine, la peste, et même, comme à Quimper, par les bêtes sauvages qui le poursuivaient jusque dans l'intérieur des villes, il ne laissait après lui que des hommes aigris par les malheurs publics, des enfants sans éducation et sans instruction. Nombre de paroisses qui, avant les guerres, comptaient douze cents communiants, n'en comptaient même pas douze après la paix (1). »

La grande plaie du peuple était l'ignorance, ignorance des vérités les plus élémentaires de la religion, et, chez plusieurs, des plus indispensables. Au culte du vrai Dieu avaient succédé des pratiques superstitieuses ou même diaboliques.

Pour relever le Christianisme en Bretagne, la Providence suscita alors des missionnares incomparables, Dom Michel le Nobletz et le P. Julien Maunoir, qui avec des collaborateurs séculiers ou religieux, provoquèrent un mouvement général de conversion. On crut revoir les merveilles du temps de saint Vincent Ferriez. Ce fut une renaissance catholique qui dure encore.

Mais la mission ne fait souvent qu'ébaucher la conversion des âmes. Celles-ci ont besoin d'être pénétrées à fond par les vérités qui les touchèrent, d'être instruites plus à loisir, surtout de leurs devoirs d'état. Or ces enseignements spéciaux, ces méditations prolongées requièrent la solitude et comme une école à part. Une institution nouvelle se chargea de les procurer aux catholiques bretons : ce fut l'œuvre des

(1) Séjourné, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir,* Paris, Oudin, 1895. T. I, p. 94.

retraites fermées que le P. Maunoir établit à Quimper vers 1670. Il en trouvait le modèle à Vannes dans la maison créée, environ dix ans plus tôt, par le zèle de M. de Kerlivio et du P. Huby.

Louis-Eudo de Kerlivio, chapelain de l'hôpital d'Hennebont, avait fait la connaissance des PP. Jean Rigoleuc et Vincent Huby, pendant la mission de cette ville. Les missionnaires, devenus ses amis, parlèrent de lui à Mgr Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, qui voulut s'attacher ce bon prêtre et en fit bientôt son grand vicaire. Cependant le P. Rigoleuc avait déjà obtenu le concours de M. de Kerlivio (1) pour la fondation d'un séminaire, où les aspirants au sacerdoce, seraient élevés dans la piété en même temps qu'ils suivraient les cours du collège Saint-Yves. Le futur vicaire général acheta en effet un jardin voisin du collège et donna de l'argent pour la construction. Son entrée en charge semblait devoir favoriser plus encore l'établissement du séminaire, quand Mgr de Rosmadec, cédant à la pression de son clergé, refusa pour cet usage la maison toute bâtie (1660).

Le P. Rigoleuc était mort en 1658; mais les conseils du P. Huby soutenaient M. de Kerlivio dans cette pénible épreuve. Qu'allait-on faire de la construction inutile ?

« Pour consulter le Saint-Esprit, le grand vicaire se mit en retraite avec son directeur. Leurs vœux joints ensemble furent exaucés. Monsieur de Kerlivio, qui demeurait déjà dans un petit appartement de cette maison, entendit par trois fois, en divers temps, une voix intérieure qui lui disait distinctement :

(1) Champion, *La Vie du P. J. Rigoleuc,* Paris, Michallet, 1686, p. 113 et suiv.

Faites une maison de retraite. Il communiqua cette inspiration au P. Huby, qui avait aussi eu la même pensée, et ils conclurent d'employer le nouveau bâtiment à faire faire des retraites de huit jours aux ecclésiastiques et aux autres personnes que l'on y assemblerait pour cet effet à certains jours. Monsieur de Kerlivio en fit la proposition à l'évêque, qui la reçut avec joie. Il voulut même que cet établissement se fît par son autorité et que ses officiers fussent les premiers à faire la retraite. Au commencement, il n'y venait que huit ou dix personnes à la fois, mais peu à peu le nombre crût tellement que la maison se trouvait remplie aux jours marqués pour la retraite. En quoi l'on admira la Providence, d'avoir fait bâtir cette maison comme pour être un séminaire, avec un grand nombre de petites chambres (1) ».

Encouragé par ces premiers succès, M. de Kerlivio voulut assurer la perpétuité des retraites, et en 1663 il offrit sa maison meublée à la Compagnie de Jésus, avec les fonds nécessaires pour l'entretien de trois Pères qui seraient chargés de l'œuvre. Le P. Général Jean-Paul Oliva accepta la donation, et Mgr de Rosmadec prit si bien à cœur l'institution nouvelle qu'il la recommanda par lettre à toutes les paroisses du diocèse (1664).

Telle est en abrégé l'histoire de la fondation des retraites d'hommes à Vannes. Ce résumé était indispensable pour expliquer comment Mademoiselle de Francheville fut amenée à offrir une institution similaire aux femmes de la Bretagne.

Aux actes de charité corporelle, Catherine de Francheville continuait d'adjoindre les œuvres de

(1) CHAMPION, pp. 24-25.

miséricorde spirituelle. Elle contribuait pour une grande part aux travaux des missionnaires et des directeurs de retraites. Ainsi « elle entretenait des missions à ses dépens; elle en fondait même en bien des endroits; » et, quand la maison de retraites fut ouverte aux hommes, « elle y payait, presque à toutes les bandes, la pension de quelques-uns que leur indigence eût empêchés d'y venir.

» Les grands fruits que cette maison produisait lui faisaient désirer un pareil établissement pour les femmes.

» Elle proposa cette pensée à son confesseur, qui, bénissant Celui qui la lui avait inspirée, ne songea plus qu'à chercher les moyens de coopérer avec elle à ce grand dessein (1). »

Elle s'en ouvrit également « à M. de Kerlivio et au P. Huby, leur demandant leur assistance pour l'exécuter. C'était une entreprise difficile. Presque tout le monde la combattit, et ceux même qui la devaient le plus appuyer firent tous leurs efforts pour l'empêcher. Jamais elle n'eût réussi, si elle n'eût été soutenue du zèle, de la prudence et de l'autorité de ces deux grands serviteurs de Dieu (2). »

Mademoiselle de Francheville « avait, dans sa maison (3), deux étages, partagés en beaucoup de chambres et propres à loger des personnes séparément. On convint de les faire servir à cet usage, et le Père Daran y envoyait de temps en temps en retraite quel-

(1) CHAMPION, pp. 365-366.

(2) Id., p. 33.

(3) Cette maison, que l'auteur de l'*Annuaire du Morbihan* de 1859 n'avait pu retrouver, M. le chanoine Le Mené la place dans la rue de la Vieille-Psallette, actuellement seconde impasse de la rue de l'Ancienne Préfecture. (*Summarium*, p. 21.)

ques-unes de ses pénitentes, pour y faire, pendant huit jours, les exercices qu'il leur prescrivait. Elles n'en sortaient que pour aller à l'église et pour prendre, chaque jour, les instructions de leur directeur. D'autres succédaient à ces premières. Bien des dames et des demoiselles de qualité se présentaient pour y être reçues, et nulle d'elles n'en sortait sans fruit et sans consolation. Mais comme Mademoiselle de Francheville refusait de prendre de l'argent pour leur nourriture, elles étaient plus réservées à s'y présenter (1). »

Pour parer à cet inconvénient, il fallait réunir les femmes dans une maison indépendante. Or déjà, à Vannes, une demeure était consacrée aux retraites féminines par les soins d'une vertueuse demoiselle, Jeanne de Quelen de Monteville (2) qui voulait imiter, elle aussi, ce qu'on avait fait pour les hommes. L'initiative, pareille à celle de Catherine de Francheville, devait rencontrer les mêmes obstacles. « L'humilité de Mademoiselle de Monteville, rapporte le chanoine Tresvaux (3), lui fit d'abord repousser ce projet comme

---

(1) CHAMPION, p. 366.

(2) Jeanne de Quelen, demoiselle de Monteville, née à Paris, en 1624, d'une famille bretonne, avait plus que Catherine de Francheville sacrifié aux vanités du monde. Une lecture qu'elle entendit, de la *Vie de sainte Thérèse,* fut le principe de sa conversion. Elle mena à Vannes une vie toute de pénitence et de bonnes œuvres, affiliée comme tertiaire à l'Ordre du Carmel et se dévouant particulièrement à l'instruction chrétienne des pauvres. Ce ministère lui donna peu à peu l'idée des retraites. Après avoir cédé sa maison à Mademoiselle de Francheville, elle fonda le monastère du *Père Eternel* pour l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Elle mourut deux mois après la Vénérable Catherine, le 25 mai 1689. Sa vie manuscrite, composée vers l'an 1763 par un anonyme a été résumée par le chanoine Tresvaux dans son édition des *Vies des Saints de Bretagne* (T. V, p. 228).

(3) Dom LOBINEAU, *Vies des Saints de Bretagne.* T. V de l'édition Tresvaux, p. 237.

une tentation; mais les avis de personnes sages qu'elle consulta à ce sujet la déterminèrent à exécuter son dessein. Lorsqu'il fut connu du public, on s'éleva de toutes parts contre cette nouvelle institution, que l'on regardait comme insolite et contraire à l'esprit de l'Église. La pieuse fondatrice, sans être arrêtée par ces censures, s'occupait de son œuvre et travaillait avec zèle à la faire réussir. Elle s'assura d'une maison spacieuse, la garnit de meubles et de livres; puis elle annonça la prochaine retraite, qui eut lieu bientôt après, *sous la direction du P. Daran* (1)... Mademoiselle de Monteville n'épargna ni soins ni fatigues pour obtenir la réussite de sa pieuse entreprise, et elle eut cette consolation dans plusieurs retraites qu'elle donna. Mademoiselle de Francheville, qui de son côté s'occupait d'une pareille œuvre, lui demanda de lui céder sa maison; Mademoiselle de Monteville, aussi détachée de tout que zélée pour le salut des âmes, fit généreusement ce sacrifice, et se retira sans murmure, après s'être assurée que le P. Daran continuerait à travailler aux retraites, que Mademoiselle de Francheville s'en occuperait aussi, et que les intérêts de Dieu seraient ainsi en sûreté. »

La maison ainsi aménagée par Jeanne de Quelen se trouvait proche de l'église des Jésuites, dans la rue Saint-Yves. Catherine de Francheville n'y alla point

(1) Nous soulignons ces mots, pour que le lecteur voie la part du P. Daran dans l'établissement de la Retraite des femmes. Directeur de Mademoiselle de Francheville, il dirigeait probablement aussi sa digne émule, depuis la mort du P. Rigoleuc. Il dut être l'intermédiaire naturel de la transaction au sujet de la maison. Le P. Nicolet, postulateur de la cause de la Vénérable Catherine, le dit clairement, dans le 21e de ses *Articles*. (Ploërmel, imp. Saint-Yves, 1899.)

habiter, mais elle y plaça une économe, qui veillait à la subsistance des retraitantes et recevait leurs cotisations (1).

« A peine la maison fut-elle en état, qu'on y accourut de divers endroits, même des diocèses voisins, et les exercices ne s'y firent pas avec moins de succès que dans celle des hommes.

» Mais une œuvre si sainte ne manqua pas d'être traversée. Quelques-uns désapprouvèrent ces assemblées de femmes, et l'un des grands vicaires, entrant dans leurs sentiments, déclama publiquement en chaire contre cette nouveauté, et défendit de continuer les retraites, soit dans cette maison, soit ailleurs.

» Monseigneur de Rosmadec, évêque de Vannes, était alors à Paris. A son retour, voulant d'une part soutenir le procédé de son grand vicaire, et de l'autre favoriser le zèle de Mademoiselle de Francheville, il proposa au Père Daran un expédient propre à fermer la bouche aux censeurs les plus obstinés.

» C'était de bâtir un appartement dans une maison religieuse, où il semblait que les exercices des retraites se pouvaient faire avec plus de facilité et avec plus d'édification. On accepta la proposition et l'on choisit la maison des Ursulines, une des plus florissantes et des plus régulières de tout l'Ordre. Leur institut paraissait le plus convenable, et leur communauté fournissait les sujets les plus propres à cet emploi.

» Avant que de commencer ce bâtiment, Mademoiselle de Francheville voulut avoir l'agrément du prélat qui était encore à Paris. Monsieur de Kerlivio, son grand vicaire, lui en écrivit, et il reçut sa réponse en ces termes : « Je suis ravi qu'il se fasse une

(1) *Annuaire* de 1859, p. 143. — *Summarium*, p. 22.

maison de retraites pour les filles et pour les femmes chez nos bonnes et chères religieuses les Ursulines, et je le permets de tout mon cœur. »

» Après avoir obtenu cette permission, elle envoya en secret une somme d'argent à la supérieure, qui, du consentement unanime de la communauté, fit jeter les fondements de cette maison (1).

» La première pierre y fut posée le 20e jour de mars, l'an 1671, par Monsieur de Kerlivio. C'était lui qui en avait dessiné le plan avec tant de justesse, qu'encore que le bâtiment fût situé dans l'enclos du monastère, il n'y avait ni commerce, ni vue, ni entrée pour les personnes qui y venaient en retraite. On y travailla si diligemment qu'il fut achevé, et meublé, et qu'on y commença les exercices dès le mois d'avril de l'année suivante (1672).

» On donna la direction des retraites à la Mère Jeanne de Pélaine de la Nativité, religieuse d'un mérite distingué, qui, cette même année ayant fini le temps de sa supériorité, fut établie dans cet emploi par celle qui lui succéda.

» Quoique l'interruption des retraites n'eût pas été longue, ce petit espace parut long au zèle de Mademoiselle de Francheville, et pour ne pas le laisser couler inutilement, elle pria l'évêque de permettre

(1) L'ancien couvent des Ursulines de Vannes est devenu en 1850 le collège Saint-François-Xavier. Le bâtiment, construit pour les retraites, « forme maintenant la partie nord du cloître où se trouvent au rez-de-chaussée les réfectoires, et la bibliothèque à l'étage supérieur ». *Annuaire du Morbihan*, 1859, p. 68. — D'autre part, M. Le Mené nous dit : « Cette maison a servi plus tard aux classes des Frères, rue de l'Unité; elle abrite aujourd'hui un pensionnat d'élèves externes du collège Saint-François-Xavier ». (*Retraite des femmes*, p. 2.)

qu'elle assemblât au Pargo, maison de campagne aux environs de Vannes, plusieurs personnes de son sexe qui désiraient y faire une retraite. On eut permission d'y dire la messe et d'y faire deux exhortations par jour. Il s'y trouva jusqu'à quarante et six personnes, qui en sortirent toutes remplies de ferveur; et quelques-unes, qui n'avaient pu se déterminer jusqu'alors à quitter le monde, eurent le courage de prendre le parti de la religion.

» Un tel succès redoubla l'ardeur de Mademoiselle de Francheville et l'excita à faire de pareilles assemblées en divers endroits des diocèses voisins. Il s'en fit une à Ploërmel, composée de quarante et cinq personnes, du nombre desquelles il y en eut aussi plusieurs qui se consacrèrent à Dieu, les unes chez les Ursulines et les autres chez les Carmélites.

» Comme d'autres villes souhaitaient de jouir du même bonheur, on alla deux fois à Quimperlé et deux fois au Quilio, paroisse du diocèse de Quimper (1); et tout le monde y accourait avec tant d'affluence qu'on ne savait où les loger. Ce fut dans ce dernier lieu où l'on reconnut que les paysannes ne sont pas moins capables des retraites que les bourgeoises et que les dames de qualité.

» Mademoiselle de Francheville se chargea des soins domestiques, et les Jésuites eurent la direction du spirituel.

» Voilà quelles furent ses occupations jusqu'à ce qu'on eût achevé le bâtiment des Ursulines. Alors, on les continua dans ce lieu, pendant neuf ou dix mois, sous la conduite de ces ferventes religieuses, qui concouraient admirablement à la sanctification de

(1) Actuellement de Saint-Brieuc.

leur sexe avec les ministres de Jésus-Christ. Leurs entretiens familiers, également doux et instructifs, s'insinuaient dans les âmes les plus mondaines, et attiraient dans cette maison un si grand nombre de personnes, qu'on y en a compté près de six-vingts dans une seule retraite.

» Mais ce qui réjouissait le Ciel, alarma l'enfer, et les démons excitèrent une horrible tempête pour détruire cet ouvrage. La calomnie publia mille fausse-tés; l'envie noircit les choses les plus innocentes. Monseigneur de Rosmadec, ce sage prélat, avait été transféré à l'archevêché de Tours (1671). Le Père Daran était mort (21 mai 1670). Monsieur de Kerlivio était disgracié (1673-1674). Le Père Huby n'avait pas l'oreille du nouvel évêque (1). Ceux qui l'approchaient étaient prévenus. Nul n'osait se déclarer en faveur de la retraite des femmes. Enfin elle fut interdite, et Mademoiselle de Francheville eut encore une fois le déplaisir de voir ses bons desseins renversés, et, pour comble de douleur, renversés par ceux qui les devaient soutenir et de qui elle avait sujet d'attendre le plus de secours.

» Elle en versa bien des larmes et elle se vit forcée de déclarer ce qu'elle avait caché jusqu'alors, que le logement qu'on avait bâti dans l'enclos des Ursulines, s'était fait à ses dépens. Ainsi on lui conseilla de leur demander qu'elles obtinssent la permission de continuer les retraites, ou qu'elles lui remboursassent l'argent destiné à cet usage.

» Les religieuses lui accordèrent sa demande, et après avoir fait de vaines tentatives auprès de l'évêque,

(1) Louis Cazet de Vautorte, sacré évêque de Lectoure en 1655, nommé à Vannes en 1671, ne prit possession de ce dernier siège qu'en 1672.

non seulement elles rendirent les deniers qu'on avait avancés, mais encore les meubles, les tableaux, les règlements, et en général tout ce qu'on avait fait à l'usage de la retraite.

» Dans toutes ces traverses, Mademoiselle de Francheville n'eut point d'autre douleur que celle que l'intérêt de Dieu lui causa. Elle la partagea avec trois personnes qui furent toujours liées avec elle par l'uniformité de leurs sentiments. C'étaient Monsieur de Kerlivio, le Père Huby et Monsieur de Francheville son frère aîné.

» Ce dernier secondait les pieuses intentions de sa sœur, et tous ensemble ranimaient leur confiance, persuadés que la persécution accompagne toujours les œuvres de Dieu; que ce qu'on entreprend pour sa gloire ne s'exécute d'ordinaire qu'après de grandes contradictions; que Dieu se joue de la sagesse humaine et qu'il se plait à faire réussir ce qui semble désespéré; qu'il n'est rien d'impossible à une prière persévérante.

» Dans cette vue, ils unissent leurs vœux et ils les adressent particulièrement à la Sainte Vierge et à sainte Anne sa mère, assurés qu'une si puissante intercession les rendrait efficaces. En même temps, pour ne pas tenter Dieu, ils concertèrent entre eux d'interposer auprès de l'évêque la faveur de Madame d'Argouges, première présidente du Parlement de Bretagne.

» Cette dame, que sa vertu faisait encore plus respecter que son rang, et que sa piété intéressait dans toutes les bonnes œuvres de la Province, écrivit de Paris, où elle était alors, à Monseigneur Louis de Vautorte, évêque de Vannes. Elle le priait dans sa lettre de considérer l'utilité de cet établissement, la

facilité de lever tous les inconvénients qu'on lui avait tant exagérés : ce qu'il devait à l'attente de tous les gens de bien et à sa propre réputation; qu'au reste, s'il avait de justes raisons de défendre qu'on fît les exercices de la retraite chez les Ursulines, il pouvait ordonner qu'il y eût une maison uniquement destinée à cet usage, à laquelle il donnerait un supérieur et des règlements tels que sa prudence et son zèle le jugeraient à propos.

» Le prélat, qui, de son propre mouvement et par l'inspiration de ceux qui l'approchaient, s'était toujours fortement opposé aux retraites des femmes, en accorda le rétablissement de la manière que Madame d'Argouges le demandait, et il en donna la direction, tant pour le spirituel que pour le temporel, à Monsieur de Kerlivio, qui, depuis deux ans, n'était plus dans ses bonnes grâces.

» On fut surpris d'un changement si soudain, et l'on y reconnut le doigt de Dieu qui tourne les cœurs comme il lui plaît. Ce changement arriva le cinquième d'août, et comme ce jour est consacré à la Sainte Vierge (1), cette circonstance du temps semblait marquer que c'était un effet de son entremise. Voici ce que Monsieur de Kerlivio en écrivit le même jour à Mademoiselle de Kerderf :

« Ma très chère cousine, notre permission tant désirée a été signée aujourd'hui. Ma réconciliation avec Monseigneur notre Prélat s'est faite, et il m'a établi supérieur de cette maison de retraite et des religieuses de la Visitation. Remerciez bien Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et sainte Anne. Il s'est passé en ceci certaines choses qui font voir que le

(1) Fête de Notre-Dame des Neiges.

tout vient du Ciel. C'est pourquoi nous allons travailler tout de bon à préparer au plus tôt une maison qu'on prendra à louage, en attendant qu'on en bâtisse une.

A Vannes, ce cinquième d'août 1674. »

« En effet, on chercha incessamment une maison. On n'en trouva point qui eût un logement assez vaste (1). »

Heureusement pour la Retraite des femmes, Monsieur de Kerlivio, nullement découragé par son premier échec, avait repris l'idée d'une maison destinée aux jeunes clercs (vers 1670).

« Comme il connaissait mieux que personne le besoin que le diocèse avait d'un séminaire pour les ordinands, il ne cessa d'en solliciter l'établissement auprès de l'évêque et du clergé. Il en vint à bout. On acheta un emplacement auprès de l'église de Notre-Dame du Mené, dans le fief de l'évêque, et l'on commença d'y bâtir. Il fit donner l'intendance de cet ouvrage à un prêtre (Jean de l'Isle), son intime ami, qui, par la sainteté de sa vie, s'était acquis l'estime et la confiance de tout le monde (2). »

« Quand Monseigneur de Rosmadec quitta l'évêché de Vannes, il n'y avait que la moitié du séminaire de couvert, sans fenêtres et sans portes. Son successeur, Monsieur de Vautorte, autant alors prévenu contre les séminaires qu'il a depuis aimé le sien, avait fait cesser les ouvriers. La rente de l'emplacement ne se payait plus, on était sur le point d'abandonner le tout au vendeur pour empêcher les arrérages et pour acquitter le clergé. Monsieur de Kerlivio soutint

(1) Champion, pp. 367-375.
(2) Id., p. 60.

seul l'entreprise, et trouva le moyen de payer ce qui était dû, et de conserver au clergé le fonds et le bâtiment.

» Ce moyen fut de proposer à Mademoiselle de Francheville, qu'en attendant que la maison de retraite des femmes fût bâtie, elle prît à louage pour cinq ans le séminaire, à condition de le mettre à ses frais en état d'être habité (1). »

« La dépense était de plus de mille écus; toute l'utilité en retombait sur le clergé. Mais cette considération, au lieu de la rebuter, la détermina entièrement, et elle se persuada que Dieu lui faisait un grand honneur en lui donnant occasion de contribuer au logement de ses ministres. « J'aurai, dit-elle, de la joie de voir que, quand j'en sortirai, les prêtres y entreront. »

» Comme elle connaissait l'intelligence et le zèle de Monsieur de Kerlivio, elle le chargea du soin de cet ouvrage, en lui mettant d'abord deux mille écus entre les mains. Sa vigilance et son activité firent qu'en peu de mois la maison fut disposée pour les retraites (2). » Il y avait place pour deux cents retraitantes, qui s'y trouvaient cloîtrées comme en un monastère de religieuses (3).

---

(1) Champion, p. 100.

(2) Champion, pp. 375-376. — L'ancien séminaire de Vannes est redevenu *maison de retraites* en 1864, lorsque les *Filles de la Sainte Vierge* l'ont repris, cédant le Grador en échange à Monseigneur Gazaillan.

(3) Chaurand, CBE. 2, p. 23.

CHAPITRE IV.

Les auxiliaires de Catherine de Francheville.

Mme du Houx. — Le P. Fulgence de Sainte-Barbe. — M. Le Floch. — M. Le Merdy.

Le séminaire, loué par Mademoiselle de Francheville, se trouva prêt à recevoir les retraitantes, vers la fin de l'année 1674.

« Il était important d'y commencer les exercices avec quelque éclat et de trouver une personne qui pût remplir la place que la Mère de Pélaine avait dignement occupée. L'humilité de Mademoiselle de Francheville lui faisait croire que ces fonctions étaient au-dessus de ses forces. C'est pourquoi l'on jeta les yeux sur Madame du Houx (1) (et Mademoiselle de Francheville lui écrivit plusieurs lettres très pressantes à ce sujet).

(1) La vie de Jeanne Pinczon, dame de Forsanz du Houx, a été écrite par le chevalier d'Espoy (Paris, 1713) et résumée par Dom Lobineau (*Vies des Saints de Bretagne*, t. IV, p. 421 de l'édition Tresvaux). Née le 2 septembre 1616, Jeanne Pinczon épousa Monsieur du Houx en 1636, et devenue veuve après neuf ans de mariage, elle entra à la Visitation en 1646. Elle ne devait faire la profession religieuse que sur son lit de mort, mais elle demanda à porter l'habit de sœur converse et à recevoir le nom de sœur Jeanne-Marie. Madame du Houx fut plusieurs fois chargée par des évêques de donner des retraites en des communautés religieuses, par exemple à l'abbaye de La Joie, près de Hennebont, où le P. Huby l'assista de ses conseils, aux Ursulines et aux Hospitalières de Tréguier, etc. C'est sans doute ce qui la désigna au choix des fondateurs de la Retraite des femmes bretonnes.

» C'était une veuve de qualité, d'un talent rare pour la conversion des âmes, et que des évêques mêmes avaient utilement employée à la réforme des monastères qui dépendaient de leur juridiction. Elle se nommait Jeanne-Marie Pinczon. Son père était seigneur de Cassé près de Rennes. Il obligea sa fille de se marier, quelque penchant qu'elle eût pour la vie religieuse; mais après la mort de Monsieur du Houx, son mari, chef de la noble et ancienne maison de Forsanz, elle eût repris son premier dessein, si ses directeurs ne l'eussent empêchée de borner à l'enceinte d'un cloître les services qu'ils prévoyaient qu'elle devait rendre à Dieu dans le monde. Le Saint-Esprit lui suggéra un tempérament propre à réunir la vie solitaire et la vie active, en s'associant à l'Ordre de la Visitation (dans le monastère de Rennes), sans s'assujettir à la clôture.

» Ses croix furent continuelles, ses austérités presque excessives; et tout le cours de sa vie fut un modèle accompli de toutes les vertus, mais principalement de la prudence, de la douceur et de l'humilité chrétienne. . .

» Partout où le service de Dieu l'appelait, les persécutions la suivaient, et dans ses entreprises, les traverses précédaient toujours les succès. Les croix étaient la récompense ordinaire de ses travaux, et les grâces que le Ciel lui faisait étaient quasi toujours accompagnées de croix. . .

» Ses entretiens étaient capables de convaincre les esprits les plus opiniâtres et de toucher les cœurs les plus endurcis.

» Le dernier service qu'elle rendit aux âmes, fut de travailler avec Mademoiselle de Francheville dans

la Retraite des femmes, sous la conduite de Monsieur de Kerlivio et du Père Huby (1). »

« La première retraite se fit le 4e de décembre 1674. Le nombre n'en fut que d'onze personnes, mais il s'accrut dans peu de temps de telle sorte, qu'on y compta deux et trois cents (2) personnes. On y accourut de la ville, de la campagne, des pays même les plus reculés de la Province. Toutes celles qui en sortaient publiaient partout les merveilles que Dieu y opérait, invitant leurs parentes et leurs amies à participer au même bonheur. L'exemple de leur piété confirmait ce qu'elles disaient à l'avantage des retraites; de sorte qu'il semblait que le sexe dévot en recueillait plus de fruit que les hommes, Dieu confondant ainsi la prudence humaine qui avait voulu lui interdire l'usage d'un si grand bien, sous prétexte de quelques fausses idées

» La joie d'un si heureux commencement fut mêlée de quelque amertume par l'accident qui arriva en même temps à Mademoirelle de Francheville (3). » Celle-ci avait quitté, au début de 1675, sa maison particulière de la rue de la Vieille-Psallette, et était venue habiter le séminaire avec Madame du Houx (4).

« Peu de mois après qu'elle fut logée au séminaire, une pierre du poids de dix livres lui tomba sur la tête et la blessa. Elle ne s'émut point de sa blessure, mais un des ouvriers qui vit couler le sang en

(1) Champion, pp. 376-378.

(2) Le chiffre de trois cents paraît exagéré, au moins pour les débuts. La *Retraite de Vennes* (p. 90) mentionne seulement des groupes de 100, 150, 173, 199 retraitantes. Au total, de 1674 à 1678, 5000 personnes firent les exercices de huit jours (p. 86).

(3) Champion, pp. 384-385.

(4) Le Mené, *Retraites des femmes*, p. 2.

abondance, en avertit promptement Madame du Houx, qui l'obligea de se mettre au lit. Le chirurgien qu'on envoya quérir, voyant la grosseur de la pierre qui l'avait blessée, ne douta point que Dieu ne l'eût préservée d'une mort certaine, content d'éprouver sa patience par les douleurs que ce coup lui fit souffrir (1). »

Quant à Madame du Houx, malgré ses infirmités, elle se donna tout entière au labeur des retraites. Elle parlait si bien des choses du salut que les retraitantes ne pouvaient se lasser de l'entendre. Mais bientôt ses forces la trahirent. Une dangereuse maladie l'obligea à s'aliter pendant quarante jours. Ce fut pour les Visitandines de Rennes une raison de redemander leur chère associée; elles cédèrent cependant aux prières de Mademoiselle de Francheville et de Monsieur de Kerlivio. Madame du Houx rétablie put s'employer encore aux retraites qui suivirent. Enfin, après treize mois passés à Vannes dans la direction de la maison des femmes, elle vit s'aggraver ses infirmités et revint au *Colombier* de Rennes (2), pour

(1) Champion, pp. 385-386.

(2) On garda quelque temps à Vannes l'espoir de rappeler Madame du Houx, car le P. Huby lui écrivait encore en 1677 : « M. de Kerlivio et moi jugeons qu'il est de la gloire de Dieu que vous nous reveniez voir. Nous avons besoin de vos conseils et nous savons par expérience que Dieu vous a donné grâce pour cela. Votre peu de santé vous suffira, quand même vous n'auriez ni pieds ni mains; nous n'avons besoin que d'un bon sens, d'une bonne volonté et d'une langue comme la vôtre, conduite par le Saint-Esprit. Vous pourrez demeurer dans le lit, et n'en plus sortir comme nous savons que vous faites. Au reste, vous ne pouvez mieux finir votre vie que dans un si saint emploi, établi pour la gloire de Dieu et pour le salut de plusieurs âmes. » (*Vie anonyme de M^me^ du Houx*, 1713.) — Voir sur M^me^ du Houx la *Fondation des Maisons de Retraites en France*, Angers, Mame, 1827, p. 157, ou *Notices sur les Fondatrices des Maisons de Retraite*, Angers, Lachèse, 1882, p. 59; *Annales de la Visitation*.

y mourir le 26 septembre de l'année 1677, à l'âge de soixante-deux ans. « Après sa mort, la beauté majestueuse qui parut sur son visage confirma tout le monde dans l'opinion qu'on avait de sa sainteté. On lui rendit presque la même vénération qu'on rend aux Saints, jusqu'à lui adresser des prières, que l'on assure avoir été suivies des grâces miraculeuses.

» Ce fut sous une si excellente maîtresse que se forma Mademoiselle de Francheville. Sa première vue était de contribuer aux retraites de son bien seulement et non pas de sa personne, soit qu'elle s'imaginât manquer des talents convenables à cet emploi, soit qu'elle craignît qu'on ne l'arrachât de sa chère solitude. Mais après que Madame du Houx (« sa bonne mère, » comme elle l'appelait) lui eut déclaré que Dieu demandait aussi sa personne, et que son sentiment eut été confirmé par Monsieur de Kerlivio et par le Père Huby, malgré ses répugnances, elle s'embarqua dans le travail des retraites, se confiant en Dieu qui donne de la force aux plus faibles instruments.

» Dieu bénit sa confiance. Ceux qui la connaissaient admirèrent en elle l'effet de la grâce, et plusieurs personnes ont avoué que ses entretiens familiers et ses exhortations les touchaient davantage que les sermons des plus habiles prédicateurs. Il n'y avait rien dans son extérieur, jusques au ton de sa voix, qui n'excitât à la piété (1).

» Elle se chargea pendant le cours de la retraite de toutes les cérémonies de piété qu'on y pratique, et de certaines instructions (2) et des lectures qu'on

(1) Cf. *Summarium*, p. 131, n. 5.

(2) Explication des images morales, entretiens d'après-souper.

y fait; en sorte qu'elle parlait tous les jours près de trois heures.

» Les sujets qu'elle s'associa pour cette œuvre de Dieu étaient si propres à la soutenir, qu'il semblait que le Ciel en eût fait le choix.

» Le premier directeur de retraites fut le Père Fulgence de Sainte-Barbe, de l'Ordre des Carmes (1), savant théologien et bon prédicateur, qui avait été prieur du monastère d'Avignon et de plusieurs maisons de la province de Touraine.

» J'ai eu l'avantage de le connaître, et je puis assurer que j'ai remarqué en lui toutes les vertus d'un parfait religieux. Il joignait à une grande austérité, un grand don d'oraison et de larmes; à une sagesse très éclairée, une profonde humilité, une droiture et une simplicité merveilleuse. Son extérieur modeste, recueilli, toujours gai, marquait la disposition intérieure de son âme. Rien ne troublait sa constante égalité d'esprit, et il paraissait si dégagé des choses de la terre et si mort à lui-même, qu'il ne se donnait pas la moindre satisfaction humaine.

» Son zèle était tout de feu et digne d'un enfant d'Elie. Partout où il y avait apparence de procurer la gloire de Dieu, le salut, la perfection ou la consolation d'une âme, il y courait avec ardeur et s'y appliquait avec une charité infatigable.

---

(1) « Le P. Fulgence, né en Bretagne, se nommait Henri dans ce siècle. Il fit ses vœux à Rennes en 1632, et devint, peu de temps après sa profession, sous-prieur de la maison des Carmes-Billettes à Paris. Etant allé ensuite à Rome en 1638, il y travailla pendant quinze mois à faire approuver la réforme des Carmes de Bretagne. » D. Lobineau, t. V, p. 221. — *Bibliotheca Carmelitana*, Aurelianis, 1752, t. I, col. 527.

» Quand on l'appela pour prendre la conduite des retraites, il y avait plusieurs années que Dieu le tenait dans un terrible exercice de peines intérieures, qui avaient presque ruiné ses forces. Mais ayant eu le courage de se dévouer à cet emploi apostolique, Dieu lui rendit tout à coup sa santé et sa première vigueur. On eût dit qu'il trouvait son repos et sa récréation dans le travail.

» Pendant les retraites, il prêchait deux fois le jour, et donnait le reste de son temps à entendre les confessions. La plupart voulaient se confesser à lui. Mais celles qu'il recevait plus volontiers, c'était les paysannes dont la grossièreté et les redites ennuyeuses ne rebutaient jamais sa patience. On avait une entière confiance en lui, et sa douceur lui ouvrait tous les cœurs. Je l'ai souvent vu dans ce saint exercice, et je ne l'y ai jamais vu que je ne l'aie admiré. Souvent, après avoir passé toute la journée dans une telle fatigue, on le voyait s'en retourner le soir au Bondon, monastère fort éloigné de la ville, tout trempé de pluie, ou couvert de neige et transi de froid, mais brûlant de charité.

» Il ne pouvait pas longtemps subsister dans un si grand travail. Il mourut d'une fluxion sur la poitrine, le 10 d'août 1677 (1). »

---

(1) *Retraite de Vennes*, p. 95. — Le P. Chaurand, qui écrivait de Vannes en 1682, signalait encore la présence d'un Père Carme à la Retraite des femmes : « Pour les exhortations et les confessions, elles ont, outre le Chapelain ordinaire, ... un Père Carme fort ancien, fort vertueux et fort expérimenté en la direction des âmes qui prend le soin de ces Retraites » (CBE. 2, pp. 23-24). Le P. Fulgence eut donc pour successeur un de ses confrères, dont le nom n'a malheureusement pas été retenu. On sait les bons rapports qui existèrent entre Jésuites et Carmes réformés de Bre-

« Le premier chapelain de la maison fut Monsieur Pierre le Floch, disciple du Père Rigoleuc, et formé dès sa jeunesse aux exercices de la vie apostolique, homme d'un grand sens et habile confesseur. Il estimait son emploi des retraites la plus précieuse récompense que Dieu lui pouvait donner en ce monde pour les services qu'il lui avait rendus durant plusieurs années dans les missions. Il mourut d'une fluxion de poitrine que l'excès du travail lui avait causée (1). »

Nous ne pouvons taire ici le nom d'un autre chapelain de la Retraite des femmes, Guillaume le Merdy, prêtre du diocèse de Vannes et ami des trois fondateurs. « C'était, dit le P. Champion, un homme d'une solide vertu, fort intérieur et fort sage, qui ne cherchait que l'intérêt de Dieu, étant si peu attaché au sien propre, qu'il préféra l'emploi de confesseur et de chapelain de la maison de retraite des femmes à un autre emploi fort considérable. Il avait un grand talent pour entendre les confessions, pour instruire et pour toucher dans les sermons qu'il faisait en breton. Tout son plaisir était de se consumer au service des âmes. Il y finit heureusement sa vie le 1er de mars de l'an 1694. C'est à lui que nous avons l'obligation de nous avoir fourni les plus amples et les plus exacts mémoires touchant les trois fondateurs des retraites, avec lesquels il avait été saintement uni (2). »

Monsieur le Merdy fut si parfaitement renseigné et documenté par eux, qu'il put écrire une sorte de

---

tagne, et comment ceux-ci acceptèrent pour eux-mêmes l'usage des retraites. Voir Lobineau-Tresvaux, t. IV, p. 51 : *Le Vénérable P. Philippe Thibaut.*

(1) Champion, pp. 378-382.

(2) Id., pp. 117-118.

coutumier ou manuel des exercices de la retraite des femmes. Le P. Huby « dont il était comme le secrétaire », aurait voulu lui faire exécuter le même travail pour la retraite des hommes; mais Monsieur le Merdy suivit de trop près son ami dans la tombe (1).

Le chapelain de la Retraite des femmes était bénéficiaire d'une fondation de Mademoiselle de Francheville. Il disait la messe toute l'année à la Retraite (2).

---

(1) *Histoire* (ms.) *de la Première de Toutes les Maisons Publiques de Retraites...* Préface.

(2) CHAURAND, CBE. 2, pp. 23-24.

CHAPITRE V.

Vocation de Mademoiselle de Kerderf.

La principale compagne de Catherine de Francheville. — Jeunesse de Marguerite de Kerderf. — Vie sanctifiée dans le monde. — Appel des fondateurs de la Retraite. — Premier essai d'apostolat. — Maladie. — Retour à Hennebont. — Instances de M. de Kerlivio. — Lettres de Melle de Francheville. — Rentrée de Melle de Kerderf à la Retraite. — Nouvelle maladie. — Guérison par saint Vincent Ferrier.

Les heureux débuts de la Retraite sous la direction de Madame de Houx eurent pour résultat immédiat d'alourdir la tâche de Mademoiselle de Francheville. Pouvait-elle assumer seule la charge de deux cents retraitantes ? Les chapelains et les Jésuites lui apportaient sans doute le concours de leur ministère sacerdotal; mais, en dehors des exhortations et des confessions, il restait beaucoup à faire dans l'intérieur de la maison et pour le fruit des exercices. D'où nécessité pour la fondatrice de s'adjoindre des auxiliaires de son sexe.

« La première compagne de Mademoiselle de Francheville fut Mademoiselle Marguerite Marquer de Kerderf (1), » qui devait lui survivre et continuer son œuvre. La vie en a été écrite (1734) par un des directeurs de la Retraite des hommes à Vannes, sur des mémoires très fidèles. On la trouve résumée dans les recueils édifiants, que nous avons cités en tête de ce travail.

(1) Champion, p. 382.

Marguerite de Kerderf naquit à Hennebont, le 2 août 1643 (1), de Jacques Marquer et d'Adelice ou Alice Eudo. Elle était, par sa mère, cousine de Monsieur de Kerlivio. Comme lui, dans sa jeunesse, elle fut éprise des vanités du monde, et comme lui, elle en éprouva des mécomptes. Changeant alors le cours de ses pensées, elle voulut se retirer dans une abbaye voisine, à la Joie Notre-Dame ; mais n'y étant pas admise et se trouvant bientôt tout à fait orpheline par la mort de son père, elle alla vivre avec deux de ses tantes, adonnées à la piété et aux bonnes œuvres. « Pour se punir de sa vanité passée, elle ne porta plus que des habits simples, grossiers, et d'une serge de couleur brune comme en avaient Mesdemoiselles ses tantes ; ses coiffures étaient d'une grosse toile tout unie, ses manches attachées jusqu'au poignet, et ses souliers semblables à ceux des femmes de la campagne. A la voir ainsi vêtue, on l'eût prise plutôt pour une servante que pour une personne de (la) famille. Mais tous ces changements extérieurs n'étaient que l'image des réformes qu'elle s'efforçait d'opérer dans son intérieur (2). »

(1) Telle est la date communément reçue, mais si Marguerite de Kerderf avait réellement 68 ans et 6 mois, comme le porte son épitaphe, quand elle mourut en 1713, il faudrait mettre sa naissance en 1644.

(2) Voir Postulateur, p. 71.— Notre travail était déjà imprimé en partie, quand nous reçûmes la *Vie de la Vénérable Catherine de Francheville, fondatrice des Retraites de femmes et de la Congrégation des Filles de la Ste Vierge de la Retraite de Vannes, publiée par les soins du Postulateur de la cause de Béatification* (Rome, Typographie Vaticane, 1907). Dès lors il nous sembla utile de remplacer le livre paru chez Lafolye en 1900 (voir la liste des ouvrages consultés, p. 3), qui n'est pas dans le public, par son équivalent accessible à tous. C'est celui-ci que nous désignerons sous l'abréviation : *Postul.*

Cette vie religieuse dans le monde, l'amour des mortifications corporelles et de l'oraison, la dévotion aux pèlerinages locaux, le soin des malheureux et des pauvres faisaient de Marguerite à Hennebont une courageuse émule de la perfection pratiquée à Vannes par Catherine. Dieu, avant de les unir, rendait leurs âmes toutes pareilles.

Il y avait huit ans que Mademoiselle de Kerderf sanctifiait ainsi son existence, lorsqu'en 1674 Monsieur de Kerlivio, son parent, et le P. Huby, son compatriote et conseiller, songèrent à l'appeler à Vannes où elle aiderait Mademoiselle de Francheville dans l'œuvre des retraites féminines. On ne pouvait mieux choisir.

« Monsieur de Kerlivio se chargea donc de lui écrire; et comme il était persuadé qu'en cela il accomplissait la volonté de Dieu, il le fit d'une manière forte et pressante, qui ne manqua pas de faire la plus vive impression sur Mademoiselle de Kerderf. Elle avait conçu une profonde vénération pour ce vertueux ecclésiastique; et sa déférence pour ses sages conseils était si absolue, qu'elle disait souvent que si Monsieur de Kerlivio lui eût commandé d'aller au Japon, et que la chose eût été possible, elle serait partie sur-le-champ, parce qu'elle regardait ses avis comme l'expression de la volonté de Dieu qu'elle voulait suivre en tout ce qui dépendait d'elle. Néanmoins, dans cette rencontre, elle éprouva une grande répugnance, en pensant qu'il fallait se séparer pour toujours de ses pieuses tantes, qu'elle chérissait tendrement; et quitter une vie obscure et retirée, qu'elle aimait, pour se dévouer au travail actif des retraites, et se retrouver en quelque sorte au milieu du grand monde... Mais la grâce triompha de toutes ces considérations; et, ayant dit adieu à tout ce qui lui était le plus cher, elle se rendit à Vannes où elle

fut reçue avec toutes les démonstrations de la joie la plus sincère (1). »

Elle ne tarda pas à prendre part à la direction extérieure des retraites et montra tout de suite qu'on n'avait pas compté en vain sur son savoir-faire et son dévoûment; mais Dieu voulait éprouver la patience de la fondatrice, en menaçant de lui enlever une compagne si utile.

« A peine (Marguerite de Kerderf) eut-elle commencé à travailler qu'elle tomba si dangereusement malade qu'on ne prévoyait pas qu'elle en dût jamais revenir que par un miracle. Mademoiselle de Francheville, qui, pendant le peu de temps qu'elle l'avait vue en santé, avait déjà reconnu elle-même la vérité de ce qu'elle avait entendu dire de son mérite et de sa vertu, fut sensiblement affligée de se voir en danger de la perdre presque aussitôt qu'elle l'avait connue, et elle eut besoin, dans cette occasion, de toute sa constance et de toute sa soumission aux adorables volontés de Dieu; car elle comptait sur elle comme sur le sujet le plus propre qu'on aurait pu lui donner, soit pour augmenter la réputation de sa Retraite, soit pour soutenir après elle cette bonne œuvre (2). »

Une fièvre continue, qui s'aggrava d'une fluxion de poitrine, avait réduit Mademoiselle de Kerderf à toute extrémité. Elle ne pouvait plus ni dormir, ni supporter aucune nourriture. C'est alors que le P. Huby lui offrit un bouillon, où il avait trempé une petite croix semblable à celles qu'il distribuait au peuple. La malade prit avec confiance ce breuvage qui lui répugnait d'abord, mais qu'elle trouva agréable; et

(1) *Fondation des Maisons de Retraites*, p. 178.
(2) *Vie manuscrite de Melle de Kerderf*, p. 91.

aussitôt elle fut guérie de ses souffrances. Mademoiselle de Francheville, entrant dans la chambre, vit sa compagne gaie et réconfortée. L'appétit et le sommeil revinrent. Le lendemain, le médecin constata la disparition de la fièvre. Peu de jours après, celle qu'on avait cru perdue reprit ses occupations accoutumées, à la grande joie de son entourage qui regarda cette guérison comme un miracle.

Des affaires de famille et le besoin de l'air natal rappelèrent ensuite Mademoiselle de Kerderf à Hennebont. Elle n'y fut pas longtemps sans exercer les œuvres de charité corporelle, dont elle avait autrefois l'habitude et que ses anciens clients réclamaient avec instances. Elle eut même l'illusion qu'elle employait mieux sa vie à Hennebont qu'à Vannes. D'ailleurs la maladie qui l'avait éprouvée à Vannes, n'était-elle pas un signe que Dieu la voulait à Hennebont ? Marguerite de Kerderf le crut et, presque toute l'année 1675, elle persista dans ce sentiment. Il n'y avait point là manque de courage, puisque la bonne infirmière des pauvres n'hésitait pas à épuiser, en les soignant, une santé toujours chétive ; mais c'était erreur d'appréciation, ou ignorance d'une vocation évidente pour d'autres.

Cette évidence, Louis de Kerlivio et Catherine de Francheville s'en prévalaient pour conjurer Marguerite de Kerderf de reprendre sa place à la Retraite de Vannes. Les courriers ne rapportaient que des réponses évasives, telle celle-ci qui a été conservée : « Je n'ai rien de particulier à mander à Mademoiselle de Francheville; dites-lui seulement qu'elle ait toujours grand cœur pour l'accomplissement de son œuvre, qu'elle s'assure que Dieu la bénira et qu'il y aura grand succès; que depuis que je suis malade, je l'ai eue plus présente

que jamais et toutes celles (1) qui travaillent avec elle, distinctement, chacune en son particulier; que je les salue très affectueusement et cordialement, et me recommande à leurs saintes prières. »

A la fin cependant, les supplications de ses amis rendirent Marguerite perplexe. Elle fit connaître son état d'âme à Monsieur de Kerlivio, qui, le 18 octobre 1675, lui répondit par la lettre suivante.

Ma chère cousine,

Depuis vous avoir écrit voici les pensées qui me sont venues sur votre dernière. Je vous mettais dans ma lettre qu'il fallait beaucoup prier et tout peser, afin de connaître, autant que nous le pouvons, la volonté de Dieu, laquelle seule nous devons suivre dans une chose de cette conséquence. Voici donc ce que j'ai pensé, qui est que vous avez eu deux mouvements différents à ce sujet : l'un de demeurer dans l'emploi où vous êtes, et voici les raisons que vous apportez pour cela : 1° que vous le croyez autant utile que l'autre pour le bien du prochain; 2° que vous y avez autant de travail que vous en pouvez supporter; 3° que vous ne vous bornez seulement pas aux besoins corporels, mais même à d'autres choses; 4° que votre esprit est en paix, et que quelque temps devant, vous l'aviez eu beaucoup peiné.

Pour l'autre mouvement que vous avez eu pour venir à la Retraite, vous m'avez mandé : 1° que ce mouvement a été fort; 2° que vous avez eu des vues qui vous faisaient estimer l'emploi beaucoup au-dessus

(1) Sans doute Madame du Houx et Mesdemoiselles Drouillard.

de celui où vous êtes; 3° que vous étiez dans de grandes reconnaissances des bontés de Dieu en votre endroit, de vous choisir pour une chose qui était toute à sa gloire; 4° que vous étiez persuadée qu'une autre eût pu suppléer à Hennebont, vous n'y étant plus, et que vous n'aviez aucune peine là-dessus; 5° que tout cela vous a duré longtemps, et même dans votre maladie; et quoique vous crussiez être proche de la mort, et prête d'aller devant Dieu, que vous n'avez eu aucune peine sur ce dessein, ce qui n'est pas une petite marque pour reconnaître la volonté de Dieu. Enfin dans votre convalescence, vous avez toujours eu des désirs très grands pour l'exécution de ce dessein. Il ne reste que ce que vous dites, que vous étiez à présent dans un grand calme et tranquillité d'esprit, et que vous l'avez eu un peu gêné. Cela semble être une marque qui vous ferait connaître la volonté de Dieu; mais elle n'est pas assurée, car il pourrait se faire que le démon, prévoyant le bien qui reviendrait de ce que vous fussiez à la Retraite, vous aurait causé cette gêne, et ensuite le calme pour vous en détourner.

Tout le conseil que je vous donne sur tout ceci est que — 1° vous continuiez à prier, et que vous soyez dans la même disposition où était saint Paul lorsqu'il dit : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* vous tenant dans une indifférence entière. Nous prierons aussi de notre côté — 2° Considérez les raisons que vous mettez de part et d'autre, et que je ne fais que vous exposer, sans vous rien déterminer. — 3° Ce que je vous dis positivement est que vous demandiez avis à la personne sous la conduite de laquelle vous vous êtes si bien trouvée, et que vous connaissez n'envisager que Dieu dans tout ce qu'il dit et dans

tout ce qu'il fait. Si vous suivez d'autre conseil, vous vous mettrez en danger de prendre le change, et ce qui est bien plus à craindre, c'est que vous ne déchoyiez de l'état de perfection où Dieu vous veut.

Soyons tout à lui.

LOUIS EUDO P. J. DE KERLIVIO.

Cette lettre si surnaturelle, et qui aidait Mademoiselle de Kerderf à faire une *élection* en règle, promettait des prières. Monsieur de Kerlivio alla en effet dire la messe au tombeau de saint Vincent Ferrier, pour obtenir que sa cousine entendît l'appel de Dieu. Sa demande fut exaucée. La précieuse auxiliaire annonça son prochain retour.

« C'est un nouveau bienfait que vous venez de recevoir du Ciel, lui écrivit alors le bon prêtre, et un miracle plus grand que celui de la guérison, car Dieu dispose absolument de la maladie et de la santé ; mais il ne veut pas exercer sur nos cœurs un empire absolu. Il nous laisse la liberté d'agir ou de ne pas agir, de vouloir ou de ne pas vouloir. Cette dernière grâce qu'il nous a faite, nous montre qu'il ne vous a fait la première, de vous rendre la santé, qu'afin que vous l'employiez à son service dans les retraites : nous n'avons pas lieu d'en douter. »

« Pour Mademoiselle de Francheville, jamais elle ne ressentit une joie plus pure et plus parfaite que celle que lui causa l'agréable nouvelle que sa chère fille devait enfin se réunir avec elle, pour ne faire ensemble désormais qu'une même âme et qu'un même cœur. Elle était au comble de ses vœux, et elle bénit

Dieu mille fois de ce qu'enfin il lui avait fait connaître que c'était à sa Retraite qu'il la voulait (1). »

« Oui, ma très chère fille, écrivait-elle, c'est assurément ici que Dieu vous veut, et que vous devez vivre et mourir. Pour moi, je n'en ai jamais douté; je sais que vous êtes très capable de glorifier Dieu partout, mais je vous assure que vous n'aurez jamais un plus beau champ que notre sainte maison pour exercer votre zèle; préférez-le donc à tout autre, je vous en supplie de tout mon cœur, et soyez fidèle à votre parole comme vous l'êtes en toute autre chose, et vous y serez une grande sainte (2). »

Quelques affaires à terminer retinrent encore Mademoiselle de Kerderf un mois à Hennebont. Pendant ce court espace de temps, la charité de Catherine de Francheville la poussa à écrire lettres sur lettres pour encourager « sa chère fille. » On en a six de cette époque et, comme ce sont les seuls écrits conservés de la Vénérable, nous croyons devoir en reproduire plusieurs passages, empreints d'une tendresse toute maternelle.

« Si je suis votre chère mère, vous êtes aussi sans doute ma chère fille, et vous savez que la tendresse des mères l'emporte toujours sur celle des enfants, particulièrement quand ils ont les avantages de la nature et de la grâce dont Dieu vous a favorisée. »

» J'ai fait part de ma joie au R. P. Huby, dit-elle ailleurs, en lui faisant voir votre dernière lettre. Il est ravi aussi bien que moi des grâces que Dieu me fait en votre personne. Quelle consolation pour moi de passer avec vous le reste de mes jours, comme je

(1) *Vie manuscrite*, p. 112.
(2) Postul., p. 76.

l'espère de la bonté de Dieu, et de votre beau et bon naturel joint à la grâce : c'est cet aimable assemblage qui vous fait aimer de tous, et de moi très particulièrement, qui puis dire avec vérité, qu'outre le respect que j'ai pour votre vertu, j'ai un penchant si grand à vous aimer que cela va jusqu'à la tendresse, et ayant l'âge que j'ai au-dessus de vous, je puis vous appeler ma chère enfant, quoique pourtant je conserverai toujours le respect que je vous dois. Mais vous voulez bien, je m'assure, que je relâche un peu du sérieux, pour agir plus familièrement, à condition aussi que vous en userez de même, puisque vous ne le ferez jamais à une personne qui vous soit plus obligée [1] ».

La santé de Mademoiselle de Kerderf s'était encore compromise à Hennebont, nous l'avons vu, dans des travaux au-dessus de ses forces; Mademoiselle de Francheville s'en inquiète : « Je préfère votre santé, et la bonne disposition que vous avez pour notre œuvre, à tous les autres avantages que votre présence pourra me procurer, et je vous regarde comme ma coadjutrice et celle qui maintiendra cette bonne œuvre après ma mort. C'est pourquoi je vous conjure de vous bien conserver et de ne diminuer en rien vos forces, car le démon, ennemi juré de notre œuvre, ne manquera pas de vous inspirer toutes sortes de mortifications pour ruiner votre santé. Vous avez tant de soin de la mienne, et je vous assure que la vôtre m'est plus chère que la mienne; aussi est-elle plus nécessaire pour la plus grande gloire de Dieu. »

Du reste, point d'importunités pour avancer le retour de la coadjutrice : « Votre absence avec l'espérance de vous revoir m'est plus douce et plus aisée à

(1) Postul., p. 77.

supporter que ne serait une seconde séparation. Aussi prenez tout le temps qui vous est nécessaire pour cela, afin que vous ne soyez point obligée de retourner, et que nous ne pensions à rien, ni les unes ni les autres, qu'à bien aimer et servir Dieu et le prochain (1). »

Et pourtant quel désir extrême de la revoir ! « Vous ne sauriez douter sans injustice, ma chère demoiselle, combien je serai contente lorsque j'aurai le bonheur de vous posséder. J'ai été un peu triste et incommodée. Mes parents font tout ce qu'ils peuvent pour m'obliger à aller me divertir chez eux. Mais tout cela ne me soulage point, car je vous avoue que mon cœur est si pressé qu'il ne peut plus l'être davantage. Il n'y a que la seule espérance de vous revoir qui le puisse soulager. Quelques occupations que j'ai eues m'ont fait perdre l'occasion de vous écrire, mais non pas de penser à vous ; car il serait bien difficile de m'en empêcher, y trouvant bien de la douceur. Vous êtes bien persuadée que je suis facilement mon penchant en toutes choses ; ainsi, le sujet le méritant, je trouve qu'il est bien juste de le faire et je n'y manque pas non plus. Je commence à ressentir une joie par l'approche de votre retour, et elle sera parfaite lorsque je vous embrasserai. Revenez donc, je vous prie, au plus tôt, car j'ai une infinité de choses à vous dire, que je ne puis écrire. Il faut attendre votre retour qui ne sera jamais aussi tôt que je le désire. Soyez persuadée que vous serez reçue à bras ouverts, et avec toute la joie possible, quand vous reviendrez ici (2). »

Enfin Mademoiselle de Kerderf, ayant mis ordre à ses affaires, informa de son prochain retour Monsieur

(1) Postul., p. 78.
(2) Id., p. 79.

de Kerlivio, qui porta la bonne nouvelle à la fondatrice. Celle-ci agréablement surprise, car elle croyait son amie trop malade pour affronter le voyage, n'eut rien de plus pressé que de se jeter à genoux et de remercier la Bonté divine. « Venez, écrivit-elle aussitôt à Hennebont, venez, ma chère demoiselle, avec une grande confiance que si vous n'êtes pas entièrement guérie, saint Vincent Ferrier obtiendra cette grâce. J'ai souvent dit à Monsieur de Kerlivio que j'aurais voulu que vous lui eussiez fait quelque vœu; notre dessein mérite bien que vous obteniez une parfaite santé : ainsi j'espère que Dieu vous la donnera, c'est ce que je souhaite de tout mon cœur (1). »

Elle envoya en même temps une litière pour ramener la convalescente. Marguerite de Kerderf, décidée à suivre désormais sa vocation, prit la route de Vannes à la fin d'octobre 1675. « On ne peut exprimer la sainte joie dont Mademoiselle de Francheville fut remplie à la première entrevue de sa chère fille qu'elle avait enfin retrouvée et qu'elle espérait désormais posséder en paix, et sans craindre qu'elle changeât de résolution. Mais Dieu, qui se plaît à éprouver ou à perfectionner la vertu de ses plus fidèles servantes, changea bientôt sa joie en tristesse, et il l'éprouva d'une manière à laquelle elle ne s'attendait pas, et qui lui causa d'abord bien des alarmes, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'être privée pour toujours de la même personne dont elle avait souhaité le retour avec tant d'empressement... ; car à peine Mademoiselle de Kerderf fut-elle arrivée à la Retraite, que les douleurs que lui causait son incommodité devinrent si vives et augmentèrent jusqu'à un tel excès qu'elle fut

(1) Postul., p. 80.

obligée de se mettre entre les mains des plus habiles médecins du pays, qui la traitèrent pendant plusieurs jours avec tous les soins imaginables sans lui procurer le moindre soulagement. Son mal croissant de plus en plus, elle tomba dans un tel épuisement de forces qu'on désespéra de sa vie (1). »

En cette extrémité, la fondatrice recourut à la prière, avec la confiance que Dieu aime et bénit. L'inspiration lui vint de prendre encore pour intercesseur saint Vincent Ferrier, « qui avait déjà paru s'intéresser en ce qui regardait Mademoiselle de Kerderf, lorsque, par son crédit auprès de Dieu, il lui obtint, comme on l'a rapporté ci-dessus, la connaissance certaine et indubitable de sa vocation à la Retraite, et le courage de l'exécuter. » Monsieur de Kerlivio fut prié d'aller célébrer, une seconde fois, au tombeau du thaumaturge. Il y alla, et il n'était qu'au milieu de la messe, lorsque le mal qui tourmentait depuis si longtemps Mademoiselle de Kerderf, et qui l'avait réduite à l'extrémité, cessa tout à coup, pour ne plus revenir dans la suite (2).

Reprenons le récit du Père Champion (3) :

« Il restait à cette demoiselle deux difficultés à surmonter : sa faible complexion et son peu d'ouverture à parler en public. La grâce aplanit ces obstacles. Elle lui a donné la force de soutenir, depuis près de vingt et quatre ans, un travail que les hommes les

(1) *Vie manuscrite*, p. 124.

(2) Postul., p. 81.

(3) P. 384. — Pour ce qui précède, le récit du P. Champion, beaucoup plus bref, ne parle pas de la première guérison où intervint le P. Huby, mais il la confond avec l'intervention de saint Vincent Ferrier (pp. 102-103).

plus robustes auraient peine à supporter, et elle lui donne tous les jours tant de facilité pour s'exprimer, et tant d'onction pour toucher les cœurs, qu'on est surpris de voir un pareil talent dans une personne de son sexe.

» Voilà comment Dieu a coutume de seconder les entreprises qu'on fait pour sa gloire, quand, avec une droiture de cœur et une confiance parfaite, on s'appuie plus sur son secours que sur tous les moyens humains. »

CHAPITRE VI.

Construction de la Retraite des femmes.

Acquisition du terrain. — Acte de fondation de la Retraite. — Elargissement du plan. — La bâtisse. — Description de la maison par un témoin oculaire. — Le service intérieur.

Le Séminaire, meublé et occupé par Mademoiselle de Francheville, ne lui était loué que pour cinq ans. Il devait, après ce laps de temps, retourner au diocèse avec les meubles. Pendant que les premières retraites s'y donnaient aux femmes, par les soins de la fondatrice et de Mademoiselle de Kerderf attachée définitivement à la maison, « on chercha donc un fonds commode pour bâtir, et l'on en trouva un proche de l'église de Saint-Salomon, qui non seulement était dans une situation avantageuse, mais qui fournissait encore le sable et la pierre dont on avait besoin » (1).

Le 21 octobre 1675, Mademoiselle de Francheville fit dresser, par les notaires royaux, l'acte de fon-

(1) M. Le Mené nous donne sur cette acquisition les détails suivants : « Les vues de Melle de Francheville se portèrent sur des jardins situés près de l'église de Saint-Salomon. Dès le 15 septembre 1674, elle acheta de Marie Berrolles, femme de l'avocat Jean Hello, au prix de 400 livres, un petit jardin donnant sur la rue Blanche ou de la Salle-d'Asile... Le 19 février 1675, elle acquit de M. Olivier de Broel et de sa femme, pour la somme de 2.100 livres, un grand jardin appelé vulgairement le jardin de Radenac, avec deux petits logements contigus, le tout situé au sud-ouest de l'église de Saint-Salomon, et contenant, avec le jardinet Berrolles, 102 cordes environ. » (*Retraite des femmes,* p. 2-3.)

dation du nouvel établissement. Les termes en sont trop graves et l'intention de la fondatrice y est trop bien marquée, pour que nous n'en citions pas la plus grande partie.

Au nom et à la plus grande gloire de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit, et soubs la protection de la Sainte Vierge à quy on consacre l'establissement et la fondation cy apprès (1).

Sçachent tous que devant nous nottaires royaux de la cour et sénéchaussée de Vennes, avec submission y jurée pour l'exécution des présentes a comparue damoiselle Catherine de Francheville, dame dudit lieu, demeurant à présent dans la maison des retraittes, proche de l'esglise du Méné, faubourg dudit Vennes, laquelle bien informée qu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour procurer la conversion des âmes et leur avancement dans la vertu que l'establissement des maisons de retraittes pour y pratiquer les Exercices spirituels, où séparé du tumulte et des affaires du monde, chacun peut faire des réflexions sérieuses sur son intérieur pour corriger le passé et régler l'advenir par de fortes et véritables résolutions, et l'expériance ayant faict connoître par le succès des maisons de retraittes establies et pour les hommes et pour les femmes que ceux et celles qui font leurs exercices avec dévotion et fidélitté en rapportent la paix de Jésus Christ, quy par la réformation de leurs mœurs produit un bien indicible dans leurs familles, ce qui retourne au bien public, à l'édiffication du prochain et à la gloire de Dieu, sur lesquels motifs ladite damoiselle de Francheville, d'une volonté libre, et sans aucune insinuation ny autre considération que celle de la

(1) Cette pièce est citée par le Postulateur, pp. 253-256. On en trouve des fragments dans Le Mené, pp. 3-4, avec de petites divergences d'orthographe.

gloire de Dieu et du sallut des âmes, a faict la présente fondation pour laquelle elle s'oblige d'acquérir aux issues de cette ville de Vennes un fond propre pour servir à une maison de Retraittes où toutes les personnes de son sexe, capables des sacrements de pénitence et d'Eucharistie de quelque condition qu'elles soient, seront reçues pour y faire les Exercices spirituels; laquelle maison elle s'oblige de bastir et meubler, la cédant et transportant dès lors, comme dès apprésent avecq tous ses meubles issues et appartenances pour servir perpétuellement à celles de son sexe de maison de Retraittes et d'exercices, ... laquelle elle veut estre régie et administrée même les biens temporels que ladite maison poura avoir cy apprès par d'honnêtes et dévotes filles ou veuffes sous la juridiction de Mgr l'Illustrissime Evesque du Diocèse et ses successeurs; desquelles filles ou veuffes ladite damoiselle de Francheville se réserve le choix et la nomination pendant sa vie, et même le droit de nommer celle qui luy succèdera apprès sa mort en la conduite de ladite maison et Communauté, laquelle nommée par ladite dame de Francheville aura aussi la conduite entière pendant toute sa vie; passé de quoy, tant celle qui aura ladite conduite que celles qui entreront dans ladite Communauté seront eslues et nommées (1) par le suffrage de toutes celles qui composeront ladite Communauté en présence dudit Seigneur Evesque, ou de celuy qui sera commis par luy. Pour reconnaissance de laquelle fondation et bienfaict cy-dessus, ladite dame de Francheville prye les dites filles qui auront la conduite de ladite maison de demander à toutes les personnes qui y entreront pour faire les exercices qu'elles disent à la fin de leur retraitte, et ès la chapelle de ladite maison, chacune un Pater et un Ave à l'intention de la Fondatrice, et pour

(1) Le Mené : *admises*.

le repos des âmes de tous ses parents décédés, et (1) supplie très humblement Mgr l'Illustrissime Evesque du diocèse de vouloir (bien) agréer la présente fondation aux conditions cy-dessus, et de vouloir bénir ce dessein et l'affermir de son authorité...

« On jeta d'abord les fondements de l'édifice selon le premier plan qu'on en avait tracé. Il ne devait avoir que six-vingts pieds de longueur et vingt et un de largeur; chaque chambre n'était que de huit pieds, et le dortoir de cinq; on devait faire des appentis le long du corps de logis pour servir d'offices. Mais à peine eut-on élevé les murailles à la hauteur de dix pieds, que Mademoiselle de Francheville reconnut que ce plan qu'on lui avait conseillé de suivre comme le moins cher, ne répondait ni à son zèle ni à la grandeur de ses desseins. C'est pourquoi elle résolut de prendre d'autres mesures.

» Sur ces entrefaites, Monsieur de Francheville, son frère, lui ayant rendu visite, elle lui expliqua ses intentions. Ce gentilhomme désintéressé, quoique unique héritier de sa sœur, blâma généreusement son épargne, lui représenta qu'elle en serait fâchée dans la suite; qu'un si petit logement n'avait nulle proportion avec son entreprise; qu'il était aisé de faire entrer dans le nouveau plan ce qu'on avait déjà bâti, en faisant un double corps de logis qu'on séparerait par un mur de refend.

» Son avis fut soutenu par Monsieur de la Motte de Francheville, son cadet, cavalier d'un mérite accompli et recommandable par les longs services qu'il a rendus dans les armées. C'est à ces deux frères

(1) Le Mené : *enfin elle.*

aussi bien qu'à la sœur, que le public est redevable de cette belle et grande maison de retraite, où plus de quatre cents femmes peuvent être logées en même temps.

» Pendant qu'on la bâtissait, Mademoiselle de Francheville ne cessait d'encourager les ouvriers par sa présence et par ses largesses, et lorsque quelqu'un se plaignait à elle d'avoir fait un marché désavantageux, elle s'en rapportait à sa bonne foi et le dédommageait de sa perte.

» Déjà la charpente était posée quand un orage violent en enleva neuf fermes avec un si grand fracas qu'on crut que la maison était renversée, et, ce qui paraît incroyable et peut faire penser que le démon était l'auteur de ce débris, c'est qu'au lieu que le bois devait naturellement se briser, il était tors et plié comme on a accoutumé de tordre des liens de fagot.

» Monsieur de Kerlivio voulut porter cette nouvelle à Mademoiselle de Francheville, afin de la consoler sur un accident si fâcheux. Elle, sans s'étonner, lui demanda seulement si personne n'avait été tué, et ayant appris que les ouvriers s'étaient retirés une heure auparavant : « Dieu soit béni, répliqua-t-elle, je suis la fermière de Notre-Seigneur. Il m'a donné du bien; quand tout le bâtiment serait renversé, j'ai confiance en lui. »

» Elle avait déjà fait connaître la générosité de ses intentions lorsqu'un jour, Madame du Houx lui demandant combien elle se proposait de donner, soit pour bâtir cette maison, soit pour en amortir le fonds, elle lui répondit : « Je ne me borne à rien en particulier, je donnerai tout ce qu'il faudra. »

» En effet, elle n'épargna rien pour mettre promptement son ouvrage dans sa dernière perfection; de

sorte qu'elle y établit la Retraite le 5 de mai 1679 (1). » Mais, toujours humble, la fondatrice ne voulut pas qu'on plaçât son écusson sur cette maison, qui était toute à elle, pas plus qu'elle ne l'avait permis en l'église des Jésuites.

La maison bâtie par Catherine de Francheville pour recevoir les retraitantes n'existe plus (2). Elle resta affectée à sa première destination jusqu'à l'époque de la Terreur. Les directrices des retraites furent forcées de la quitter, le 1er octobre 1792. Trois ans plus tard (1795), la Justice s'installa dans leur propriété volée; le tribunal révolutionnaire tint ses séances dans la chapelle et y condamna même à mort un prêtre, l'abbé Rogue, qui y avait souvent prêché et confessé. En dépit des revendications persistantes, le prétoire de Vannes garda, sous les régimes suivants, cet asile usurpé. A partir de 1863 une construction nouvelle évinça peu à peu les anciennes bâtisses, qui furent entièrement démolies en 1870.

L'édifice, maintenant disparu, devait avoir grand air dans la simplicité religieuse de son architecture. On n'y avait pas déployé le luxe des ornements, mais on n'y avait pas économisé l'espace. Un rez-de-chaussée, deux étages et des mansardes formaient le bâtiment principal, entre cour et jardin. Une aile moins élevée et diverses annexes mettaient encore les services plus au large. Les visiteurs admiraient l'ampleur de la construction. C'est, disait le P. Chaurand (3) qui la vit en 1682, « la plus belle maison de la ville, capable de loger commodément trois cents femmes de toutes

(1) CHAMPION, pp. 386-389.

(2) Voir le plan terrier dans LE MENÉ, *Retraite des femmes*, en face de la p. 8.

(3) CBE. 2, p. 25.

les qualités, » les unes en cellules privées, les autres en dortoirs communs.

Dix-sept ans plus tard (1699), quelques jeunes pensionnaires de La Flèche, conduits par deux Jésuites, leurs régents, firent un voyage de vacances en Bretagne. L'un des voyageurs, de Herbais de La Hamaide, écrivit ses impressions, qui sont conservées à la bibliothèque de Tours (1); et voici un écho de son passage à Vannes (19 septembre 1699) : « Les maisons de retraites sont fort belles, mais principalement celle des femmes. Nous y entrâmes : la chapelle, les chambres, les curritoires (corridors), les réfectoires, etc..., tout est d'une propreté enchantée. Cette maison a été bâtie par Mademoiselle Catherine de Francheville l'an mil six cent soixante et dix-neuf. L'année d'après il s'assembla pour la retraite de la Pentecôte jusqu'au nombre de quatre cent et douze personnes (2). Souvent même on en a compté davantage aux fêtes de Pâques; et cette année, plus de deux cents personnes furent obligées de retourner chez elles, parce qu'il n'y avait plus de places. Rien n'est de plus grande édification dans ces retraites que le grand désintéressement que l'on y fait paraître. La pension ordinaire des dames est de deux écus : c'est pour la première table, où on leur sert tous les jours au dîner une bonne soupe, un ragoût pour entrée, une portion de chair avec un dessert de fruit; au souper, une salade, du rôti, un dessert, du vin à discrétion; au déjeûner, du pain, du beurre, du vin. La seconde table est comme la première, hors que l'on n'y boit pas de

(1) Mss. 2e série, no 183. — Voir C. de Rochemonteix, S. J., *Le Collège Henri IV de La Flèche*, t. IV, p. 430.

(2) Cette phrase et une partie de la suivante sont empruntées au P. Champion (p. 389), que du reste le narrateur dit avoir lu.

vin (1). La pension est de quatre livres. Ces deux tables sont servies proprement dans le premier réfectoire. Les bonnes gens du village mangent dans une autre grande salle : on leur sert une soupe, du pain et de la viande au dîner, du pain et du beurre au souper; la pension est de quatre sols pour être proprement nourri, etc..., pendant huit jours. Cette maison est éloignée à deux ou trois cents pas du collège des Jésuites qui sont les directeurs et les confesseurs de ces retraites, sans jamais y manger ni coucher. Ce sont quelques bonnes demoiselles qui ont soin des meubles et des provisions de cette maison, dans laquelle elles demeurent avec un chapelain qui a son quartier séparé. »

Quand de Herbais de La Hamaide visita la Retraite des femmes, la fondatrice était morte depuis dix ans et Mademoiselle de Kerderf dirigeait la maison. Il faut donc distinguer l'œuvre propre de Mademoiselle de Francheville des améliorations que le temps y apporta. Mademoiselle de Kerderf, avec son esprit pratique, s'était efforcée de rendre la demeure plus commode encore pour l'usage qu'on en faisait. Elle veillait à la propreté, enrichissait la chapelle, augmentait le jardin (1699, 1704) et le promenoir des retraitantes. On construisit, par ses ordres, des dépendances, telles que boulangerie, buanderie, etc. (2). Mais ces progrès n'enlèvent rien au mérite de Mademoiselle

(1) « Les filles de condition s'y mettent pour l'ordinaire. » (*Retraite de Vennes*, p. 98.)

(2) M. Le Mené, à la p. 12 de son travail, cite la *Vie manuscrite :* « Mlle de Kerderf améliora les logements des retraitantes, agrandit l'enclos par l'acquisition de trois jardins, et fit bâtir un bûcher, une buanderie, une boulangerie et d'autres logements de basse-cour. Elle renouvela aussi les meubles des chambres, et acheta beaucoup de linge et de vaisselle d'argent et d'étain. »

de Francheville : il est plus facile d'achever que de commencer, d'embellir que de créer (1).

Dès l'origine, la fondatrice avait recruté, pour s'occuper des besognes matérielles, un nombre suffisant de servantes. Celles-ci s'occupaient en particulier de préparer et de servir la nourriture des exercitantes; tandis qu'à la Retraite des hommes, le Père Directeur abandonnait ce soin à des *hôtes* ou hôteliers, qui s'y engageaient par contrat et à qui les retraitants payaient pension. Ces hôtes ayant droit à leur bénéfice, la pension des hommes était plus chère que celle des femmes (2).

« On recevra dans la maison d'honnêtes filles, pour y demeurer en qualité de servantes, disent les *Premiers Règlements de la Retraite* (3), et leur emploi sera de faire la cuisine, la lessive et les gros travaux de la maison; de la balayer, faire la chambre des exercitantes et celles des Demoiselles qui seraient incommodées, et de suppléer pour elles, en cas de besoin, dans leurs offices. Il faut qu'elles soient de

(1) Nous pouvons citer des impressions de visiteurs plus modernes que Herbais de La Hamaide. « Nous avons parcouru toutes les cuisines et une partie de la maison, écrivait en 1845 la Mère Caroline de Keroüartz. C'était immense, mais on a beaucoup abattu, et le magnifique enclos est divisé en plus de trente jardins. » La Mère Séraphine de Kertanguy rapporte de sa sœur, la Mère Jeanne de Kertanguy, qui visita l'ancienne Retraite en 1846 : « En cette vaste construction, elle remarquait que tout était simple, mais disposé de manière à mettre les retraitantes à l'aise et à leur enlever toute préoccupation corporelle, afin que l'âme s'ouvrît plus doucement et plus librement à la grâce de la retraite. Elle fut particulièrement impressionnée par la vue d'un large escalier en chêne, à pente très douce, dont la frise de l'appui-main portait les insignes de la Passion et les saints Noms de Jésus et de Marie. »

(2) *Retraite de Vennes*, p. 97. — CHAURAND, CBE. 2, pp. 4-5, 7.

(3) 2e Partie, art. VI.

bonnes mœurs et de réputation sans reproche, et avec cela, d'une bonne santé et d'une forte complexion. »

Cette dernière clause n'étonne pas, quand on songe au travail que devaient fournir les servantes de la Retraite, pendant les huit jours d'Exercices donnés à deux ou trois cents personnes. Il est permis de croire que cette domesticité d'élite recevait un bon salaire de la charitable Mademoiselle de Francheville. Sans doute, plus tard, les meilleures de ces filles purent être associées à la communauté par des liens religieux; et alors il ne fallut plus rétribuer leurs services; mais dans les commencements, on leur payait des gages. Raison de plus d'admirer, comme firent les témoins oculaires, la générosité avec laquelle la fondatrice supportait, pour une bonne part, les frais d'une aussi lourde maison.

« Rien n'était de plus grande édification dans les retraites que ce grand désintéressement qu'elle y faisait paraître. Jamais elle ne reçut aucun des présents qu'on voulait faire à la maison, non pas même pour l'ornement de la chapelle. Souvent des dames de qualité offraient pour leur pension les deux et les trois louis d'or. Elle les refusait et ne permettait point qu'on reçût davantage que la pension ordinaire de deux écus : ce qui s'est toujours depuis constamment pratiqué.

» Avec tout cela l'enfer ne laissa pas de susciter des esprits envieux et pleins de malignité, qui vomirent contre elle le venin de leur passion. Mais il était aisé de découvrir le principe de leurs médisances et de leurs calomnies. Dieu les permettait, afin qu'elle ne fût pas privée de l'apanage des ouvriers évangéliques, elle qui travaillait, avec tant de zèle et avec tant de fruit, au salut des âmes (1). »

(1) CHAMPION, p. 390.

CHAPITRE VII.

Exercices de la Retraite.

Organisation de l'œuvre. — Nombre des retraites. — L'entrée des exercitantes. — La clôture. — Quartiers suivant les conditions. — Premier soir. — Ordre du jour. — Lectures, explication des tableaux, conférences faites par les Demoiselles. — Entretiens privés. — Ministère des Jésuites.

Après avoir étudié par le dehors la maison de Retraite des femmes, il est temps pour nous d'observer le fonctionnement intérieur de l'œuvre. Catherine de Francheville n'a pas seulement pris soin de construire une maison vaste et appropriée ; avec l'aide de ses conseillers ordinaires, et suivant l'expérience déjà tentée sur les hommes, elle a organisé les Exercices pour les personnes de son sexe. « Les personnes qui ont la conduite de (la) maison des femmes, (ont) tâché d'imiter autant qu'elles ont pu... tout ce qui se fait dans cette autre maison (celle des hommes), voyant que les grands biens qu'elle produit, et que le grand succès qu'elle a, vient de ces Exercices et de la manière qu'ils s'y font (1). » En effet, chercher une méthode nouvelle n'eût pas été sagesse.

A la maison des hommes, les Exercices se donnaient à raison de vingt retraites par an, deux par mois, pendant dix mois de l'année. On décomptait le mois d'octobre et quatre semaines non consécutives :

(1) *Retraite de Vennes*, pp. 94-95.

celle de la Quinquagésime et les octaves de Pâques, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement (1). Il ne semble pas que les retraites de femmes aient jamais été aussi nombreuses, soit que la maison demandât plus de deux mois pour les réparations et l'entretien du mobilier, soit que les femmes bretonnes fussent moins libres de s'absenter du foyer que les hommes. Ce n'est qu'après la mort de Mademoiselle de Francheville, sous l'administration de Mademoiselle de Kerderf, que le nombre des retraites féminines augmenta : « on en fit dès lors seize par an. » Ce chiffre, le plus fort qu'on signale, est encore inférieur à celui des retraites d'hommes (2).

Sous le bénéfice de cette observation préalable, les retraites de femmes avaient lieu aux mêmes dates et en même temps que les retraites d'hommes. Les unes et les autres étaient simultanément annoncées par l'affiche ou « placard » annuel (3), et par l'*Ordo* diocésain. Dans l'une comme dans l'autre maison, les

(1) *Retraite de Vennes,* p. 4.

(2) Nous avons quelque difficulté à établir le nombre des retraites qui se donnaient annuellement. *La Retraite de Vennes* (1678) dit (p. 4) : « On fait vingt retraites chaque année » à la maison des hommes, et plus loin (p. 86), parlant de la maison des femmes *:* « On y fait autant de retraites que dans celle des hommes ». Mais le P. Champion, dans *La Vie du P. J. Rigoleuc* (1686), p. 116, réduit à seize le chiffre annuel des retraites d'hommes; et quant aux femmes, le Postulateur, racontant, p. 102, l'administration de Melle de Kerderf, adopte le même chiffre. Enfin M. Le Mené, dans sa déposition (*Summarium,* p. 91), n'admet pas ce nombre 16 comme maximum : « Ces retraites étaient au nombre de vingt par an, et furent réduites plus tard à seize ». Cette réduction n'empêche pas, il est vrai, l'accroissement du total annuel des retraitantes; et l'on pourrait entendre par retraites « plus nombreuses », sous Melle de Kerderf, des retraites *plus suivies.*

(3) Chaurand, CBE. 2, p. 23.

Exercices duraient huit jours pleins, du premier et du troisième mardi du mois, au soir, jusqu'au mercredi de la semaine suivante, dans l'après-dînée.

Cette simultanéité présentait de grands avantages pour le recrutement. « Les maris qui viennent à la Retraite des hommes, écrit le P. Chaurand (1), mènent à celle-ci (la Retraite des femmes) leurs femmes; les pères, leurs filles; les frères, leurs sœurs; tellement que le nombre des hommes qui viennent augmente celui des femmes, comme bien souvent le nombre des femmes augmente celui des hommes. » Ainsi accompagnées par quelqu'un de leurs proches, les Bretonnes n'avaient pas autant à redouter les risques d'un voyage de vingt ou trente lieues, de deux et trois jours (2), pour venir à Vannes. Des personnes, attirées de plus loin encore par des affaires à la ville, profitaient de ce déplacement pour participer à la retraite qui s'ouvrait pendant leur séjour. Il pouvait donc y avoir des Bretonnes de cinq ou six diocèses différents, parfois des neuf de la Province.

Nous sommes au mardi soir; tout est prêt, bien qu'on ne sache pas d'avance le nombre des retraitantes qui se présenteront. Sur les trois ou quatre heures, ayant dit adieu à leurs compagnons de route, les femmes et les filles affluent à la porte de la maison. Elles traversent le vestibule devant la porterie et les parloirs, et elles entrent dans la clôture, où Catherine de Francheville et l'une de ses auxiliaires les attendent (3). Toutes, pauvres ou riches, sont l'objet d'un même accueil poli et affectueux. Les Demoiselles, dit

(1) CBE. 2, p. 24. — *Retr. de Vennes*, pp. 91-92.
(2) *Retr. de Vennes*, p. 90. — CHAURAND, p. 24.
(3) *Règlements*, I, ch. IX, 4, 5.

la Règle, « recevront avec beaucoup de charité, d'honnêteté et de modestie, sans faire paraître trop d'épanchement, ni donner de trop grandes démonstrations de tendresse ou de joie ». Les retraitantes doivent comprendre que, si cette maison est bien la leur, elle est aussi la maison de Dieu; que c'est une grâce d'y entrer, et que les « demoiselles, » heureuses de leur venue, n'ont pourtant pas à les en remercier comme d'une marque d'amitié.

Si quelqu'une des postulantes à la retraite déclare en ce moment qu'elle ne suivra les Exercices que durant trois ou quatre jours, on lui fait entendre qu'il est impossible de la recevoir, « le temps de huit jours étant nécessaire pour pouvoir en tirer tout le fruit qu'on en doit attendre, et pour gagner l'indulgence plénière (1). » Exception ne serait faite que pour des personnes d'importance, invoquant « des raisons si fortes qu'on fût obligé d'y avoir égard. » Encore cette exception doit-elle être rare et ne pas créer un précédent.

Lorsqu'elles ont franchi la seconde porte de la maison, les retraitantes se trouvent *cloîtrées* pour la durée des Exercices. « La clôture y est gardée aussi exactement que dans les monastères de religieuses les plus régulières, personne n'y entrant pendant la retraite, non pas même les femmes qui n'en sont pas; et celles qui y sont, ne sortant point non plus durant les huit jours (2). » A la chapelle où l'on mène tout d'abord les nouvelles venues, « pour adorer Notre-Seigneur et lui demander sa bénédiction (3), » elles aperçoivent

(1) *Règl.*, I, ch. IX, 3.
(2) *Retr. de Vennes*, p. 93.
(3) *Règl.*, I, ch. IX, 5.

l'autel « au travers d'une grande grille, » qui sépare l'assistance du sanctuaire où « les prêtres entrent du dehors et où aucun autre qu'eux n'y entre, que le petit garçon pour servir les messes, et le prédicateur pour prêcher : et cela afin d'ôter toute occasion de distraction aux exercitantes, et de curiosité aux personnes du dehors. » Les retraitantes, si quelque affaire urgente les forçait à se rendre au parloir, ne pourraient également communiquer avec le dehors que par des grilles, suivant la coutume des religieuses. On a disposé aussi les confessionnaux comme dans les couvents cloîtrés.

Après la première visite au Saint-Sacrement, Mademoiselle de Francheville ou sa compagne assignait aux exercitantes les chambres ou les dortoirs, qu'elles devraient occuper pendant les huit jours. Alors s'opérait un classement, qu'il faut juger suivant les idées sociales du XVII^e siècle et non pas avec notre esprit moderne égalitaire.

Les fondateurs avaient estimé préférable de recevoir ensemble les conditions diverses, « les personnes de qualité » et le « petit peuple. » Entre autres raisons, ils invoquaient le stimulant du nombre, l'édification mutuelle, la plus grande liberté de la parole évangélique (1). Mais s'ils voulaient ouvrir toutes grandes les portes de la Retraite et n'avoir pas à édulcorer la vérité chrétienne, ils ne prétendaient point confondre les classes sociales, dans une promiscuité interdite par les usages légitimes de l'époque. Les exercitants seraient mêlés à la chapelle et à la salle : l'égalité devant Dieu maintenait ses droits; ils auraient

1) *Retraite de Vennes*, pp. 18-20.

nourriture et logement à part, suivant leurs habitudes de vivre : on sauvegardait ainsi la hiérarchie des conditions.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à relever, dans la Règle de Catherine de Francheville, une préférence pour les pauvres. « On recevra indifféremment, y est-il dit (1), toutes les personnes qui se présenteront pour faire la retraite de huit jours, aussi bien les pauvres et les gens de basse condition, que les riches et les personnes de qualité; que s'il y avait quelque préférence à faire, il faudrait que ce fût en faveur des pauvres, en suivant l'exemple de Jésus-Christ, qui, pendant le cours de sa vie mortelle, s'est attaché plus particulièrement à instruire les petits et le peuple que les gens du monde; qui déclare lui-même qu'il a été envoyé de son Père pour prêcher l'Évangile aux pauvres; et qui donne pour une des marques de sa mission, parlant aux disciples de saint Jean-Baptiste, que l'Evangile est prêché aux pauvres. — Cela ne doit pas empêcher qu'on n'ait pour les personnes distinguées par leur qualité, toute la considération qui leur est due. On les recevra donc, et on les traitera fort civilement, mais il ne faut pas aussi que les égards qu'on a pour ces personnes, ôtent la liberté aux Demoiselles qui sont chargées de faire les Instructions, de dire ce qu'elles doivent, soit en particulier, soit en public. Les personnes les plus qualifiées sont quelquefois celles qui ont le plus besoin des Instructions et des secours de la retraite; il faut les leur donner avec une liberté sainte et honnête. »

Cette citation enlève tout caractère de flatterie aux égards dont sont l'objet les « femmes » et les

(1) I, ch. IX, 1, 2.

« filles de Messieurs du Parlement, » les dames de la haute noblesse bretonne, « Marquises et autres (1) ». Ces personnes seront logées dans un quartier à part et dans les chambres les plus confortables de la maison. Elles iront prendre leurs repas dans un réfectoire distinct de celui des « bonnes gens ».

Aux retraitantes qui entrent dans les chambres qu'on leur désigne, les Demoiselles fournissent toutes les indications nécessaires et recommandent de lire l'*Instruction pour la retraite,* les *Avis généraux* et l'*Ordre du jour* (2). Ces mêmes feuilles sont lues à haute voix dans les dortoirs.

Jusqu'au souper on s'occupe à prier ou à lire. « Après avoir sonné le souper des exercitantes, » une Demoiselle « ira dans les chambres, dans la chapelle, dans la salle et dans les jardins, avertir celles qui s'y trouveront de se rendre où on les appelle, et le lendemain elle fera la même chose pour la messe et pour le dîner seulement (3). » Cette précaution, utile dans les commencements, pourra bientôt être omise. Les retraitantes se font vite aux habitudes de la maison.

Au sortir du souper il y a un entretien à la salle, puis des prières et une visite au Saint-Sacrement. On se couche un peu avant 9 heures, pour se lever le lendemain à 5 heures, au son de la cloche.

Nous ne décrirons point par le menu la journée d'une retraitante. Aussi bien l'ordre du jour était le même que chez les hommes (4); et on le trouvera dans les écrits qui parlent *ex professo* de cette maison.

---

(1) *Retr. de Vennes,* p. 89.
(2) Id., p. 122.
(3) *Règl.,* II, ch. IV, art. I : Règles de la Portière, VI.
(4) CHAURAND, p. 23.

En l'analysant pour y découvrir la part de labeur qui revenait à Mademoiselle de Francheville et à ses compagnes, on constate qu'en dehors des deux exhortations faites à la chapelle par un prêtre, l'une à 8 h. $^1/_2$ du matin, l'autre à 2 h. $^1/_2$ de l'après-dînée, ces Demoiselles avaient à s'occuper de trois lectures publiques dans les dortoirs communs outre celles des repas, d'une méditation à haute voix, le matin après le lever, d'une explication de peinture morale après le dîner, d'une instruction ou catéchisme avant le souper et d'un entretien sur la vie chrétienne avant le coucher. Ces quatre exercices avaient lieu à la salle et non pas à la chapelle. On a pu dire qu'en moyenne Catherine de Francheville parlait ainsi trois heures chaque jour (1).

Pour les lectures publiques, le soin des Demoiselles ne consistait pas à faire un choix judicieux et opportun : tout était sagement réglé d'avance suivant les étapes de la retraite; mais bien à lire « posément, d'une voix distincte et articulée », afin que rien ne se perdît. Cela n'allait pas sans un effort de quelque mérite.

L'explication de la peinture morale réclamait plus qu'un talent de simple lectrice. Les tableaux qu'on expliquait à la Retraite des femmes, n'étaient différents de ceux de la Retraite des hommes qu'autant qu'il avait fallu pour les adapter à l'auditoire nouveau (2). L'âme y était représentée sous un visage féminin; les symboles des vices ou des vertus avaient reçu les modifications de circonstance. Quant à l'explication

(1) *Summarium*, p. 77.

(2) *Retr. de Vennes*, p. 96. — Ils se vendaient à Paris, chez Jollain.

de chaque tableau, le P. Huby en était l'auteur (1) : écrite dans un cahier qui pouvait au besoin aider la mémoire, elle devenait vivante par la déclamation intelligente dont une Demoiselle se chargeait. Catherine de Francheville a plus d'une fois pris la parole dans cet exercice. Plus tard Mademoiselle de Kerderf se le réserva comme plus pénible et, pendant les quinze années que vécut encore la fondatrice, donna l'explication des tableaux en français et en breton. Elle s'y trouvait aidée par une grâce surnaturelle qui communiquait à sa voix la force persuasive et l'onction pénétrante. L'auditoire se laissait prendre et fondait en larmes. Il est vrai que la conférencière s'émouvait la première : « Quand elle faisait la peinture d'une âme mondaine, disait Mademoiselle Drouillard, je l'ai vue moi-même plusieurs fois verser des torrents de larmes, à la vue de ce portrait qui représentait si au naturel ce qu'elle avait été lorsqu'elle vivait sous l'empire du monde. » On raconte que Mgr Daniel de Francheville, évêque de Périgueux et neveu de la fondatrice, suivant lui-même une retraite à Vannes en 1698, dans la maison des hommes, eut la pieuse curiosité d'entendre Mademoiselle de Kerderf. Il se rendit à la chapelle de la Retraite des femmes, et de là écouta une explication de peinture morale. Il en sortit émerveillé et disant qu'il ne s'étonnait plus des conversions produites par d'aussi touchants discours.

Jamais Catherine de Francheville n'aurait autorisé une de ses filles à parler en public, soit pour l'explication des images, soit pour les catéchismes au peuple et les autres conférences, sans une juste préparation

(1) Ms. H, p. 80.

de l'esprit et du cœur. Il faut lire, à ce propos, les règles (1) qu'elle donna l'exemple d'observer :

« Entre tous leurs devoirs à l'égard des personnes du dehors, les conférences publiques étant un des principaux moyens dont Dieu se sert ordinairement pour la conversion et la sanctification des âmes qui viennent en retraite, elles auront un soin tout particulier de faire, avec la grâce de Dieu, tout ce qui dépendra d'elles, pour s'en bien acquitter.

» 1° Celles qui seront chargées de faire quelque conférence en public, comme l'explication des tableaux ou quelque autre exercice de la retraite, auront grand soin de s'y préparer, pour ne rien dire qui ne soit de bon sens et à propos; que ce soit cependant sans empressement et sans inquiétude pour le succès.

» 2° Avant que de parler en public, elles auront soin de prier Dieu en particulier, disant le *Veni Creator* ou quelques autres prières courtes, mais ferventes, pour conjurer le Saint-Esprit de parler au cœur par l'attrait de ses grâces, pendant qu'elles parleront à l'extérieur, reconnaissant sincèrement que sans la grâce on ne peut rien, par rapport à la sanctification des âmes.

» 3° Après qu'elles auront fait tout ce qui dépend d'elles, qu'elles attendent le reste de Dieu, étant bien convaincues que *ni celui qui plante, ni celui qui arrose, n'est rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement.* Si donc il arrive qu'elles réussissent, qu'elles en rendent la gloire uniquement à Dieu, sans se laisser jamais aller à un certain petit mouvement de complaisance qu'on sent en soi, quand on croit avoir eu quelque succès; et si elles ne réussissent

(1) *Règl.*, I, ch. X.

pas, qu'elles en souffrent la confusion avec humilité et avec joie; Dieu qui l'a permis de la sorte pour leur plus grand bien spirituel sera peut-être plus glorifié par là, et le prochain plus édifié, que si l'on avait eu l'estime et l'applaudissement de tout le monde.

» 4° Qu'elles se souviennent, lorsqu'elles parlent en public, de la modestie qui convient à leur sexe; qu'elles n'élèvent point trop leur voix et ne fassent point de trop grands gestes. Il sera même fort à propos qu'elles aient à la main le cahier où sera écrit leur discours, pour y avoir recours dans le besoin; cela leur servira de contenance et soulagera leur mémoire. »

Toujours empreint de modestie et de réserve, l'apostolat des Demoiselles se continuait par des entretiens privés avec les retraitantes (1). Plus de simplicité que de recherche dans leur langage, plus de sincère affection que de « caresses et démonstrations d'amitié, qui sentent trop l'esprit du monde » : telle sera leur manière d'être et d'agir dans les courtes visites qu'elles feront aux personnes en retraite. « Dans ces visites, comme dans les autres occasions qui se présenteront de parler, qu'elles le fassent avec beaucoup de discrétion et de prudence; que ce soit toujours de choses bonnes et édifiantes, conformément à la disposition des personnes à qui elles parlent, et que ces entretiens particuliers ne se fassent jamais pendant les conférences publiques et les exercices communs de la retraite... — Si quelqu'un leur demande quelque avis pour sa conduite, qu'elles prennent garde à la qualité des personnes et à la différence des esprits, afin de répondre à chacune selon sa capacité et son besoin.

(1) *Règl.*, I, ch. IX.

— Ce serait une indiscrétion et une curiosité très blâmable de vouloir pénétrer le secret des consciences; il faut qu'une instructrice soit fort réservée en ce point. Si on lui demande quelques avis touchant la confession, elle peut bien en donner en général, mais peu de détails... » On suppléera, par l'indication et le prêt de certains livres, au défaut de connaissances nécessaires.

En somme, l'apostolat des Demoiselles ne dépasse pas les limites d'un catéchisme bien compris et bien donné. Il n'y a rien là qui puisse gêner l'action du directeur de la retraite. Ces instructions connues de lui, écrites ou revisées par un prêtre d'expérience, ne sont qu'un prolongement de sa parole sacerdotale.

Il nous reste à voir l'œuvre du prêtre dans la retraite des femmes.

Lorsque le P. Chaurand écrivit sa lettre sur la Retraite de Vannes (1er février 1682), les exhortations et les confessions chez les femmes étaient à la charge du chapelain ordinaire et du Père Carme. « Monsieur de Kerlivio, vicaire général de Monseigneur de Vannes, ajoutait le narrateur, et le P. Huby, quoiqu'ils n'en soient plus les directeurs ordinaires, et nos autres Pères aussi, y vont souvent ou pour leur faire des exhortations, ou pour confesser celles qui les demandent (1). » On comprend que Monsieur de Kerlivio ne se soit pas désintéressé d'une œuvre qu'il avait si bien encouragée et soutenue parmi les difficultés du début; mais son zèle, si actif qu'il fût, ne pouvait suffire à diriger toutes les retraites féminines. Aussi Mademoiselle de Francheville songea-t-elle à « fonder », outre le chapelain, un prédicateur attitré, ou, pour mieux dire, des

(1) CBE. 2, p. 24.

prédications régulières. A sa demande, son neveu, le futur évêque, alors avocat royal au Parlement de Bretagne, fit les frais de cette fondation (1).

Les prédications, le P. Huby était empêché de les prendre ordinairement sur lui, par la direction des retraites d'hommes qui avaient lieu au même temps que celles des femmes. Quant aux autres Jésuites de Vannes, si le P. Général Jean-Paul Oliva (2) ne les voyait pas de bon œil s'occuper des retraites de femmes, lorsque ces retraites se donnaient chez les Ursulines, il leur fut permis plus tard d'y apporter un concours très actif. L'établissement d'une clôture rigoureuse obviait aux inconvénients que certains censeurs avaient d'abord signalés. Un Jésuite fut donc attaché par fonction aux retraites de femmes, où ses confrères venaient l'aider suivant l'occurrence; et sa pension fut payée, ainsi que celle du chapelain, par le neveu de Catherine de Francheville. Au commencement du XVIII^e siècle (21 avril 1704), Mademoiselle de Kerderf et ses compagnes obtinrent du P. Julien Baudran, Provincial, qu'un second Jésuite, pour qui elles offraient une nouvelle fondation, s'occupât de prêcher les retraites. Le contrat approuvé et ratifié par Mgr d'Argouges, évêque de Vannes et supérieur des Demoiselles, stipulait que l'un des deux Pères ainsi employés aux exercices devrait savoir le breton (3). Ce régime dura jusqu'à l'expulsion des Jésuites du collège de Vannes en 1762.

(1) Champion, p. 389.

(2) Lettres au P. De Champs, 11 août et 15 septembre 1671; au P. Pinette, 24 octobre 1673.

(3) La pension était de 300 livres pour chaque Père. — *Annuaire du Morbihan* (1859), p. 147. — Le Mené, *Histoire du Diocèse de Vannes*, t. II, p. 161.

CHAPITRE VIII.

Fruits surnaturels des Retraites.

Merveilles de la grâce. — Conversions. — Une mort chrétienne. — Conclusion inattendue d'un procès. — La dame et sa servante. — Utilité sociale des Exercices.

La Retraite des femmes, fondée par Mademoiselle de Francheville, n'est pas seulement une merveille d'ordre et d'esprit pratique; elle est une maison de sainteté. « On peut dire, écrit l'auteur de *La Retraite de Vennes* (1), qu'on n'a rien vu de semblable dans les siècles passés; car que des personnes de ce sexe s'assemblent en si grand nombre dans une maison, pour y demeurer huit jours, et qu'elles y viennent de tant d'endroits différents et si éloignés, et cela sans aucune confusion et sans aucun accident, et sans même qu'aucun y trouve à redire, au contraire que tous l'approuvent et en disent du bien, et avec cela, que toutes celles qui y viennent, en profitent comme elles font, et en sortent consolées et satisfaites; véritablement cela surprend, et on peut y appliquer ce que l'Evangile dit de Notre-Seigneur, au sujet des miracles qu'il faisait, que jamais on n'a entendu parler de chose semblable, *Non est auditum a sæculo.* »

Le P. Chaurand (2) insiste également sur les fruits de sanctification que recueillent les retraitantes : « La

(1) Pp. 99-100.
(2) CBE. 2, p. 24. — Cf. *Retraite de Vennes*, p. 87.

plupart profitent de ces saints exercices plus avantageusement et pour un plus long temps que la plupart des hommes, tant parce que leur sexe est plus susceptible de la dévotion, que parce qu'après la retraite, elles ne sont pas si exposées aux tentations que les hommes le sont d'ordinaire ».

Ce fut la meilleure récompense de Catherine de Francheville en ce monde, de constater les heureux résultats de son œuvre. Procurer la gloire de Dieu par des conversions et par des ascensions spirituelles, n'était-ce pas le but de ses travaux quotidiens et de toute sa vie ? Or elle voyait des âmes égarées rompre avec le désordre et des âmes imparfaites s'élancer vers la sainteté ; elle touchait du doigt ces merveilles. Elle-même, par la fondation de la Retraite et par ses conseils, était l'incessante collaboratrice de la grâce divine dans les saints Exercices. Quelle consolation pour ce cœur d'apôtre!

Nous pouvons ici entrer dans le détail ; l'histoire garde le souvenir de « quelques effets particuliers que Dieu a opérés dans les âmes de celles qui ont fait la retraite », et tout cela s'est passé du vivant de la fondatrice (1), puisque le narrateur écrit en 1678. Il cite des conversions éclatantes : non seulement des pécheresses publiques ont si complètement renié leur triste passé « que depuis elles mènent une vie bien réglée et exemplaire, et pour éviter les occasions de rechutes, ... vont demeurer ... dans des lieux éloignés de ceux où elles avaient fait mal (2) », mais telle fille noble, qui avait imité les égarements de Madeleine, à la honte

(1) Et dans la maison du Séminaire, près N.-D. du Mené, puisque la Retraite définitive ne s'ouvrit qu'en 1679.

(2) *Retr. de Vennes*, p. 113.

de sa famille et au scandale de ses concitoyens, imite maintenant l'édifiant et consolant retour de l'illustre pénitente. « Cette fille qui n'y était venue qu'avec des répugnances étranges, parut, les premiers jours de sa retraite, dans des dispositions si mauvaises, qu'elle raillait et se moquait de tout ce qui s'y faisait; mais enfin la grâce eut le dessus, et elle fut si sensiblement touchée, que sur la fin de sa retraite, elle ne se pouvait lasser de témoigner à tous les reconnaissances qu'elle avait des miséricordes de Dieu en son endroit, ajoutant que si elle eût à choisir de dix mille écus ou de sa retraite, elle l'eût préférée à cet argent (1). »

La retraite ne sert pas seulement à ramener des grands égarements; elle redresse les voies plus ou moins tortueuses et ouvre un chemin de perfection. Une demoiselle de la noblesse « était tellement du monde, que si on en eût voulu faire le portrait, il n'eût fallu que contre-tirer (sa) personne ». Caractère orgueilleux et irascible, toujours à la recherche du confortable, en quête de modes luxueuses et de divertissements, « elle fut si fortement touchée (dans la retraite), qu'elle renonça à toutes ses vanités, fit résolution de ne porter plus de dentelles, ni d'habits de soie, et de mener une vie toute opposée à celle qu'elle avait menée jusqu'alors ». Et en effet elle donna des preuves sensibles de ce changement total, par son humilité, sa mortification et sa patience. De cette dernière vertu l'on cite un exemple éclatant : « Ayant fait porter un de ses habits chez un tailleur, pour y faire faire quelque chose, quelques jours après qu'on alla pour le redemander, cet homme nia l'avoir reçu : ce qui obligea cette demoiselle d'y aller elle-même,

(1) *Retraite de Vennes,* pp. 114-115.

mais elle n'y gagna rien ; même cet homme la maltraita, autant qu'il se peut, de paroles et pensa même la frapper. Elle souffrit tout cela, aussi bien que la perte de son habit, avec une douceur et un dégagement tout particulier, et sans se plaindre qu'agréablement à ceux qui savaient la chose et qui lui donnaient lieu d'en parler (1). »

Même changement en « une jeune dame de la première qualité, qui était tout à fait du monde et ne passait sa vie que dans les divertissements. Étant venue à la Retraite, (elle) témoigna y avoir tant de satisfaction, quoique sans sortir durant huit jours et privée de tous ses divertissements ordinaires, qu'elle pleura, étant sur le point d'en sortir pour s'en retourner en sa maison. Et depuis (elle) a mené une vie bien chrétienne et d'édification pour ses domestiques : ce qui fit dire à monsieur son mari, quelque temps après cette retraite, que madame y avait appris à prier Dieu à genoux tous les soirs et les matins, ce qu'il ne lui avait jamais vu faire avant qu'elle y allât. Il ajouta qu'elle faisait aussi tous les jours une lecture d'un bon livre et qu'elle filait sa quenouille, ce qu'elle ne faisait jamais avant sa retraite (2). »

Il est vrai que cette marquise ou comtesse avait dû emporter de son séjour à la Retraite une de ces impressions inoubliables qui font prendre la vie au sérieux. Sa demoiselle de compagnie, dont elle ne s'était pas séparée et dont les *Archives du Morbihan* (3) nous révèlent le nom, Anne de Bouteilly, tomba malade au cours des Exercices et mourut, mais d'une

(1) *Retr. de Vennes*, pp. 103-106.
(2) Id., pp. 116-117.
(3) T. IV, p. 327.

mort adoucie et sanctifié par les grâces de la retraite. « Dès le commencement de sa maladie, elle fit paraître une disposition vraiment chrétienne et une résignation parfaite à la mort, même avec joie de ce qu'elle la prenait dans cette maison : ce qui surprenait celles qui la connaissaient; car elle avait eu, il n'y avait pas longtemps, une autre maladie longue et dangereuse, dans laquelle elle ne voulait point entendre parler de la mort, se voyant dans la fleur de son âge, étant bien faite, et ayant toutes les qualités qui rendent les personnes de ce sexe recommandables dans le monde (1). »

A cette mourante de vingt et un ans, nul doute que Catherine de Francheville n'ait suggéré les pensées qui la réconfortaient jadis elle-même, quand à cet âge elle fut en danger de mourir. Anne de Bouteilly, assistée par le P. François de Neufville, recteur du collège, passa à une vie meilleure le 26 avril 1677. On l'inhuma dans le chœur de l'église paroissiale du Mené.

Les Demoiselles de la Retraite admiraient les voies par lesquelles Dieu se plaisait à leur amener certaines exercitantes qui d'abord n'y songeaient pas. Il y en eut qu'un procès avait attirées à Vannes et qui mirent à profit pour se convertir les délais de la justice humaine. Telle cette femme de la noblesse qui venait plaider au Parlement pour obtenir séparation d'avec son mari, et qui vit arriver la fin de la session sans que son affaire pût être appelée. En attendant le nouveau semestre, « elle alla en retraite et y fut tellement touchée qu'elle quitta entièrement le dessein de plaider son mari, se condamnant elle-même et avouant que

(1) *Retr. de Vennes*, p. 118.

c'était elle qui avait le tort ». Les récriminations calomnieuses que l'avocat devait porter pour elle aux oreilles du Parlement, se perdirent étouffées par les reproches de sa conscience. Cette dame eut alors le courage d'écrire à son époux une lettre, « où elle s'accusait de sa mauvaise humeur et de son peu de patience et de douceur, lui en demandant pardon, avec protestation de bien vivre avec lui à l'avenir, s'il avait agréable de la souffrir, et de ne lui donner jamais aucun sujet de mécontentement (1) ».

Parfois les préliminaires de la retraite prenaient l'allure d'une comédie, sans que nous voulions rien y blâmer. Un gentilhomme, qui avait suivi les Exercices, voulut que sa femme allât les suivre à son tour. Mais « il n'y gagna rien, cette dame y ayant une aversion étrange, ce que voyant et qu'il perdait sa peine, il essaya de gagner sur son esprit qu'elle y envoyât au moins sa servante, mais tout ce qu'il lui put dire à ce sujet, lui fut aussi fort inutile ». Alors il pria le confesseur de sa femme de lui faire un devoir de conscience d'envoyer cette domestique à la retraite. Ce n'était pas sans raison; car la fille avait coutume « d'aller à toutes les danses..., les fêtes et les dimanches, et d'y mener les autres filles du quartier ». Aller en retraite, autant aller en prison, disait la frivole servante. Il fallut la menacer de lui donner son congé, si elle n'obtempérait au désir de ses maîtres. Elle se rendit donc chez Mademoiselle de Francheville, « mais avec une très mauvaise disposition, et une humeur toute bourrue et fâcheuse, qu'elle fit paraître par les chemins à celles avec qui elle vint ». La même irritation dura les deux premiers jours des

(1) *Retr. de Vennes*, pp. 101-103.

Exercices; au troisième commença la conversion, conversion si sérieuse, qu'après la retraite, la chambrière au lieu d'attirer à la danse ses voisines, les réunissait pour leur apprendre le catéchisme, et quand elle avait fini son travail, employait ses loisirs à prier Dieu. Mais voici le retour plaisant des choses : la servante se permit d'inviter elle-même sa maîtresse à la retraite et, comme la dame résistait toujours, « cette fille s'avisa de lui dire avec douceur, mais avec fermeté et résolution, qu'elle la quitterait, si elle n'allait à la retraite... La dame qui avait en elle une bonne servante, fort fidèle, et qui la servait il y avait huit ou neuf ans, ne voulant pas la perdre, s'accorda à ce qu'elle demandait d'elle. Elle vint donc à la retraite (et c'est elle qui a dit toute cette histoire aux Demoiselles de la maison), et elle y reçut tant de grâces qu'elle se vit aussi toute changée (1). »

La châtelaine, rentrée chez elle, réforma son train de vie, à la grande édification de son entourage. Combien d'autres, ayant plus ou moins d'influence, faisaient de même ? Et c'est en quoi apparaît l'utilité *sociale* des Exercices, dès le temps de Catherine de Francheville. Qu'on ne nous accuse pas de commettre un anachronisme : la fondatrice a su qu'elle procurait un grand bien, non seulement aux personnes, mais à la société (2). De là ces réflexions que nous trouvons imprimées dans la *Retraite de Vennes* (3) : « On ne peut dire les biens que font ces retraites, non seulement aux âmes de celles qui y viennent, mais même à toutes leurs familles, la conduite des domestiques et

(1) *Retr. de Vennes,* pp. 108-112.
(2) Voir plus haut l'acte de fondation, p. 68.
(3) Pp. 87-89.

l'éducation des enfants étant commises pour l'ordinaire aux soins des femmes... On remarque en elles beaucoup plus de piété qu'elles n'en avaient avant leur retraite. Elles sont bien plus douces dans leur ménage et en prennent beaucoup plus de soin, faisant que tout y soit réglé et dans le bon ordre, et que Dieu y soit servi et honoré. On voit en elles une très grande réforme, au regard du luxe des habits, et en quelques-unes elle est entière, renonçant tout à fait aux dentelles, aux habits de prix et aux ajustements superflus et qui ressentent la vanité. Enfin la réformation de leurs mœurs est si grande que le public en est grandement édifié, et que tous généralement dans le pays approuvent cet établissement et en disent du bien ».

CHAPITRE IX.

Institution des Filles de la Sainte Vierge.

Communauté de la Retraite. — Règlements. — Appellation. — Particularités. — Costume. — Vœux. — Usage des biens propres. — Nombre des demoiselles.

La vie de Catherine de Francheville, à partir de l'institution définitive des retraites féminines, s'écoule dans les travaux obscurs de ce ministère fructueux. Son existence se confond avec celle de l'œuvre, son zèle ne se distingue plus de celui de ses compagnes. Il est vrai qu'elle les dirige, mais tout a été prévu pour qu'elle puisse disparaître sans que la communauté se désunisse.

A vrai dire, Catherine de Francheville n'a pas voulu prendre le titre de supérieure, mais elle en possède les droits et en exerce les fonctions. « Cette maison, écrivait le P. Huby ou M. de Kerlivio en 1678, est gouvernée par la Fondatrice, qui s'y est donnée elle-même et y travaille, avec beaucoup de zèle et d'édification, avec quelques autres Demoiselles d'une vertu reconnue, en petit nombre, mais qui vivent en communauté par la permission de Monseigneur l'Évêque, et sous sa juridiction et la conduite d'un ecclésiastique, auquel

mondit Seigneur a confié le soin de tout ce qui regarde cette maison (1) ».

L'Évêque, dont il est ici parlé, se nomme Mgr de Vautorte; l'ecclésiastique est M. de Kerlivio lui-même. C'est M. de Kerlivio et le P. Huby qui ont rédigé les *Règlements* de la communauté, dont l'existence légale est reconnue, en 1683, par lettres patentes du Roi (2). Après quelques retouches du P. Recteur du collège de

---

(1) *Retr. de Vennes*, p. 98. — Nous citons d'après les archives des Filles de la Sainte Vierge l'acte de reconnaissance par l'Evêque, de la maison et de la communauté :

« Nous, Evesque de Vennes, ayant vu et considéré au long la teneur du contrat de la fondation de l'autre part, nous consentons qu'il ait son plain et entier effet avec ses circonstances dépendant, agréant que ladite damoiselle de Francheville acquière le fonds nécessaire pour le subject de ladite fondation, aux environs de cette ville, au lieu où elle trouvera le plus commode et à la charge que ladite maison et les filles et femmes qui composeront la Communauté demeurent soubs la plaine et entière juridiction de nous Evesque et de nos successeurs.

A Vennes en notre chasteau Episcopal, ce vingt-unième d'octobre mil six cent soixante et quinze.

Louis, *Evesque de Vennes.* »

(2) On trouve ces lettres-patentes dans l'ouvrage du Postulateur, à la p. 256. En voici des extraits :

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir, salut.

Damoiselle Catherine de Francheville nous a très humblement fait connaître que voyant la bénédiction que Dieu répand sur les soins continuels que nous prenons de ramener à la religion Catholique, Apostolique et Romaine ceux qui malheureusement en étaient départis, et désirant contribuer en tout ce qu'elle peut à confirmer dans la voie de la vérité les personnes qui y sont entrées; elle aurait formé le dessein de donner des retraites proche notre ville de Vannes à des personnes de son sexe nouvellement converties et autres filles et femmes qui voudront vaquer à la réformation de leur vie... Et nous ayant la dite Damoiselle supplié d'agréer son dessein et de lui permettre qu'elle et la dite Communauté qui sera composée de filles et de veuves d'une vertu reconnue puisse

Vannes (1), ces *Règlements* seront approuvés et contresignés en 1703 par Mgr d'Argouges. Cette approbation donne à la communauté le nom de *Filles de la Sainte Vierge*. Du vivant de la fondatrice, on disait surtout les *Demoiselles de la Retraite;* de nos jours, on dit encore couramment les *Dames de la Retraite*. Toutefois l'appellation des *Filles de la Sainte Vierge* a son origine dans les *Règlements :* « Comme une si haute et si sainte entreprise, y lisons-nous, surpasse les forces humaines, les filles qui s'y sont engagées, ont reconnu qu'elles avaient besoin d'un puissant secours. Elles l'ont cherché dans la protection de la Sainte Vierge, en la choisissant spécialement pour leur mère, et se proposant pour modèle de leur conduite la vie qu'elle a menée sur la terre depuis l'Ascension de son Fils, méditant continuellement la loi de Dieu dans la retraite, et s'appliquant en même temps à instruire les premiers fidèles et à les soutenir

posséder à perpétuité et en main morte la dite maison et sa préclosture qui pourra être de dix arpens de terre.

Pour ces causes... inclinons favorablement à cette demande et considérant le bien que cette maison peut faire dans la dite ville de Vannes et aux environs tant aux nouvelles converties qu'autres, Nous, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons permis, agréé, autorisé, confirmé, et par ces présentes signées de notre main permettons, agréons, autorisons et confirmons l'érection et l'établissement de la dite communauté appelée maison de retraites spirituelles...

Donné à Versailles au mois de mai l'an de grâce 1683 et de notre règne le 41e.

Louis.
Pour le Roy
Colbert.

(1) Ces retouches sont attribuées, soit au P. Louis Morel, Recteur en 1700 (*Fondation des Maisons de Retraites,* p. 206), soit au P. René de la Chateigneraye, Recteur en 1702.

dans la foi; c'est pour cela qu'on appelle cette assemblée « la Communauté des Filles de la Sainte Vierge (1) ».

Nous touchons ici à un point fondamental de l'Institut de Mademoiselle de Francheville et comme à la source de son esprit, qui est celui du Cénacle. Cet article du *Règlement* ne peut donc passer pour une retouche postérieure. Il a dû être concerté par les trois fondateurs; et celle qui de tout temps avait pris Marie pour sa mère, a choisi ou reçu volontiers le nom de *Fille de la Sainte Vierge*. Mais ce nom si cher, elle ne tenait pas à s'en prévaloir devant le monde. Voici pourquoi : « Cette Communauté, poursuivent les *Règlements* (§ III, IV), n'est point une Communauté religieuse : ce n'est pas aussi une Communauté purement séculière; mais elle tient de l'une et de l'autre, comme sont celles de Monsieur Vincent et de Monsieur Eudes. On l'a jugé ainsi à propos pour la gloire de Dieu et le service du prochain; et telle a été la volonté de la fondatrice, déclarée dans l'acte de la fondation. — Pour la même raison, les filles qui se sont consacrées à Dieu dans cet état, n'auront ni voile, ni habit particulier qui les distingue : on ne les appellera point aussi du nom de Mère ou

(1) *Règl.* Ire Partie, Ch. I, § II. — On a pu voir écrite, en tête de l'acte de fondation, la volonté de mettre l'établissement « *soubs la protection de la Sainte Vierge* ».

Chaque jour les Demoiselles de la Retraite devaient réciter la prière suivante :

O Notre-Dame de Charité, qui avez mis tant d'empressement pour aller sanctifier par votre présence la maison d'Elisabeth, daignez aussi nous visiter, et répandre dans notre maison la paix, l'union et la charité. Montrez-vous toujours notre Mère, et obtenez-nous de nous montrer aussi *vos vraies filles* par l'amour que nous aurons les unes pour les autres. (*Règlement*, 3e partie, Art. V, I, 1.)

de Sœur, mais Mademoiselle N..., comme on les appelait dans le monde, la Supérieure comme les autres ».

La première supérieure et fondatrice restera en effet pour l'histoire *Mademoiselle* de Francheville.

Notons encore que les Filles de la Sainte Vierge, si elles gardaient la clôture intérieure, pouvaient cependant sortir de leur maison, comme les Filles de la Charité. Mademoiselle de Francheville continua donc ses pèlerinages de dévotion et ses visites aux pauvres. Mademoiselle de Kerderf l'y accompagnait (1). Un peu avant la Révolution, quoique plus retirées que jamais, les Demoiselles sortaient pour visiter les prisonniers ou pour s'associer au culte public. « Bien qu'ayant une chapelle et un chapelain, elles assistaient aux offices paroissiaux; un banc leur était réservé à la paroisse; et on les voyait toujours sept ou huit à la grand'messe ».

Quant au costume, qui n'était point de religieuse, la *Retraite de Vennes* (2) le décrit de la sorte : « Ces Demoiselles sont habillées comme elles étaient avant de se donner à ce bon œuvre, en noir, de laine, sans dentelles, ni aucune chose qui ressente la vanité, mais fort honnêtement; en sorte qu'elles peuvent être imitées en cela par les personnes de qualité qui vivent dans le monde (3) ». Nous avons vu précédemment que cet exemple exerça une sainte contagion.

Les Demoiselles portaient cependant un signe religieux. Pour se souvenir qu'elles devaient, en vue de leur apostolat, être « mortes à elles-mêmes » et « crucifiées au monde, » les Filles de la Sainte Vierge

(1) Nicolet, art. 54.
(2) Pp. 98-99.
(3) Cf. *Règl.* I, ch. III, 8.

« porteront sur une de leurs manches une petite croix ; et ce leur sera comme un signal qui leur remettra devant les yeux l'obligation qu'elles ont d'aimer Jésus-Christ et de travailler avec lui pour le salut des âmes qu'il a rachetées par la Croix, conformément à ce qui est écrit dans les *Cantiques* : « Mettez-moi comme un signal sur votre cœur, comme un signal sur votre bras (1) ».

Impossible de méconnaître en ce détail l'influence du P. Huby. C'est lui qui se plaisait à répandre « la pratique de porter sur le bras une croix faite à l'aiguille sur un petit morceau de drap. Pratique peu considérable en apparence, et qui n'est pas fort au goût de la sagesse mondaine, mais fort considérable en ses effets, et que le Ciel a témoigné approuver par un grand nombre de miracles. Le but du P. Huby en cette pratique était non seulement de faire honorer la croix, mais de donner aux fidèles un signal sacré qui servît à leur avancement spirituel ; un signal de la présence de Dieu ; un signal de l'amour de Dieu ; un signal du vice que l'on combat ou de la vertu qu'on veut acquérir, et il ne trouvait rien de plus propre à cela que la croix, qui est *le signe du chrétien*. Il considérait que l'Époux des Cantiques invite son épouse *à le mettre comme un cachet* ou *comme un signal sur son cœur et sur son bras*. Sur son cœur, pour s'exciter à l'aimer ; sur son bras, pour se souvenir de lui. Il jugeait que c'était accomplir à la lettre le désir du divin Époux, que de porter la croix sur son bras, et il engageait tout le monde à contribuer avec lui à mettre en vogue cette pieuse pratique ; les religieuses, les dames et les demoiselles dévotes à

(1) *Ibid.*, ch. II, 4, 5.

faire ces sortes de croix; les missionnaires et les prédicateurs à en recommander l'usage, les confesseurs et les directeurs à en donner à leurs pénitents (1)... »

Les personnes qui se consacraient à l'œuvre des retraites, dans la Communauté ou Congrégation de Mademoiselle de Francheville, entendaient s'engager pour la vie à ce ministère. « Il ne suffirait pas, dit le Règlement, pour former cette Communauté, qu'elle eût une certaine forme, soit intérieure, soit extérieure, qui la distinguât des autres Instituts, si elle n'avait encore une forme stable et permanente, qui la pût faire subsister : ce qui ne se peut faire que par le moyen des vœux qui font un état fixe (2) ».

En conséquence, après deux ans de probation, la postulante, reconnue apte aux fonctions de l'Institut, prononçait (3) les vœux *simples* mais perpétuels de chasteté, d'obéissance et de stabilité dans la maison de retraites. Par le vœu de stabilité, elle s'interdisait toute sollicitation directe ou indirecte, auprès de l'Évêque ou de la Supérieure, en vue d'obtenir un changement d'état ou de séjour. Elle ne faisait point le vœu de pauvreté, et pouvait donc se réserver la disposition de ses biens.

Pour subvenir aux frais de la vie en commun, la Demoiselle, à l'époque de ses vœux, donnait à la Retraite une dot d'au moins deux mille francs. Ce fonds lui constituait une pension de cent livres par an, dont soixante servaient à son entretien particulier et le reste allait à la Communauté. Si elle apportait une dot plus considérable, la pension s'élevait propor-

(1) CHAMPION, pp. 214-215.
(2) *Règl.* I, ch. IV. — Pour ce qui suit, voir les ch. III et IV.
(3) A la chapelle, avant la communion.

tionnellement, et par suite le revenu personnel. Outre la dot règlementaire, la Demoiselle devait fournir le mobilier de sa chambre, « le tout simple, propre, et autant que faire se pourra, uniforme »; car si les Filles de la Sainte Vierge ne se lient point par le vœu de pauvreté, elles sont tenues à « prendre l'esprit de la pauvreté évangélique ». — « Les lits seront garnis d'une étoffe de laine, de couleur brune, ou peu éclatante, et les chaises de même parure, s'il y en a ». — « Elles n'auront point de tapisseries dans leurs chambres, ni aucun meuble précieux, quand même ce sera des ouvrages de dévotion ». Le mobilier des Demoiselles appartenait à la Communauté, en vertu d'un acte passé devant notaire, et leurs héritiers n'y avaient aucun droit.

Bref, sauf les meubles de la chambre et le capital cédé à l'œuvre des retraites, la Demoiselle conservait la propriété et l'usage de sa fortune. Elle restait libre de l'employer comme elle l'entendait (1), même à des œuvres étrangères à la Retraite des femmes. C'est ainsi que nous voyons Catherine de Francheville continuer d'étendre ses libéralités à la maison de retraite des hommes. « Monsieur de Kerlivio avait déjà commencé de l'agrandir d'un nouveau corps de logis, lorsque l'ouvrage fut interrompu par sa mort (1685). Elle se fit une espèce de religion de remplir les dernières volontés de ce saint homme, qui avait tant coopéré au succès de ses desseins ».

Nous la voyons aussi transmettre à ses héritiers « le même fonds qu'elle avait reçu de ses pères (2) ».

(1) Melle de Kerdert fit, pour sa part, le vœu de pauvreté entre les mains de M. de Kerlivio.

(2) Champion, pp. 389, 397.

Elle agit donc toujours en vraie propriétaire, ce que le vœu de pauvreté n'aurait pas permis. C'est parce que ce vœu ne les lie pas, qu'à la Révolution, Madame de Lantivy et les autres Filles de la Sainte Vierge demandent à échapper aux confiscations dont les religieux sont victimes. Elles possèdent leur maison et ses dépendances suivant le droit commun des propriétaires. Mais la Terreur n'avait que faire des distinctions juridiques; en sa rage de détruire les œuvres chrétiennes, elle assimila aux grands Ordres la petite Retraite de Vannes.

On voudrait savoir combien de Filles de la Sainte Vierge se groupèrent, du vivant de Mademoiselle de Francheville, autour de la fondatrice. Il est à remarquer que l'œuvre n'exigeait pas un grand nombre d'auxiliaires. « Le nombre de celles qu'on recevra, dit le Règlement (1), n'excèdera pas celui de six ou huit Demoiselles, étant fort à propos qu'il n'y ait de personnes dans la maison qu'autant qu'il en faut pour suffire à tous les exercices de la retraite, ou pour suppléer en la place des autres, en cas d'absence ou de maladie ».

Même le chiffre inférieur que désigne le Règlement ne semble pas avoir été atteint durant l'administration de Mademoiselle de Francheville. Nous voyons avec elle Marguerite de Kerderf et Etiennette Even, qui sont nommées *ses filles* dans son acte de décès et qui lui succédèrent comme supérieures de la Retraite. Vers 1675, il est fait mention de deux sœurs, les demoiselles Drouillard, qui durent bientôt se retirer à cause de leur faible santé. A la mort de la fonda-

(1) I, ch. 3, § 2.

trice, il y avait dans la maison deux ou trois autres personnes, postulantes sans doute; mais, pour la même raison que les demoiselles Drouillard, elles ne persévérèrent pas (1). Mademoiselle de Kerderf fut la première à réunir sous son obéissance la Communauté règlementaire.

(1) Le Mené, *Retraite des femmes*, p. 10.

CHAPITRE X.

Derniers jours de la Fondatrice.

Catherine de Francheville voit se créer d'autres Retraites de femmes. — Elle poursuit sa propre sanctification. — Longue maladie. — Paisible mort. — Vénération dont ses restes sont l'objet. — Sa réputation de vertu.

Lorsqu'on examine la fondation de Catherine de Francheville : cette maison de retraites si bien réglée, cet institut si parfaitement adapté à l'apostolat des femmes par les femmes, on souhaite que cette belle œuvre ne soit pas confinée dans la seule ville de Vannes, mais qu'elle ait porté ailleurs les mêmes secours pour la sanctification des âmes. Grâces à Dieu, la fondatrice, sans sortir de la vie humble et cachée qu'elle préférait, a vu d'autres cités bretonnes établir des Retraites semblables à la Retraite de Vannes. Rennes, Saint-Malo, Quimper et Saint-Pol-de-Léon lui demandèrent des instructions pour ces établissements. Nous dirons plus loin quelque chose de ces fondations, où Mademoiselle de Francheville eut sa part, et aussi de plusieurs autres, où son influence se prolongea après sa mort.

Il faut voir maintenant le récit de ses derniers jours dans l'ouvrage du P. Champion :

« Au milieu de cette multitude d'occupations, qui semblaient demander du repos (Mademoiselle de Francheville) ne relâchait rien de ses premières austérités ;

et malgré une fièvre intermittente qui la consuma insensiblement durant les quatre dernières années de sa vie, elle continua toujours ses exercices de piété avec une égale ferveur. Cette fièvre enfin se fixa en quarte, et devint ensuite double et triple quarte.

» Dans ces variations de maladie qui durèrent cinq ou six mois, ses violents frissons de deux ou trois heures ne la contraignirent jamais de discontinuer les instructions et les entretiens, qu'elle faisait trois fois le jour. Monsieur l'Évêque de Périgueux, son neveu, ayant un jour prié le Père Huby, qui était son directeur, de lui défendre de continuer ses austérités, il lui répondit : « Laissons-la courir à grands pas de géant à l'éternité ». Enfin, plus consumée du feu de la charité que de l'ardeur de sa fièvre, elle mourut de la mort des justes le 23 de mars 1689, âgée de 69 ans (1).

» Il y avait longtemps qu'elle demandait à Dieu la grâce d'être assistée dans ses derniers moments par le Père Huby, qui avait une parfaite connaissance de son intérieur. Elle obtint de Dieu cette consolation, et ce saint homme, après lui avoir fait administrer les Sacrements que l'Église donne aux mourants (l'Extrême-Onction par le Recteur de la Paroisse Saint-Salomon, le Viatique par M. Le Merdy), lui donna une absolution générale de ses péchés, peu de temps avant qu'elle expirât, lui ordonnant pour pénitence de prononcer trois fois les noms salutaires de Jésus et de Marie. Elle le fit avec un amoureux effort ; et tenant le crucifix dans sa main, elle rendit le der-

(1) L'acte de décès, peu conforme à l'épitaphe qu'on verra plus loin, porte : « âgée d'environ soixante-quinze à seize ans ». Il date aussi l'inhumation du 24 mars ; ce serait plutôt le permis d'inhumer.

nier soupir, après avoir prononcé pour la troisième fois le nom de Jésus.

» Au même instant, son visage devint si beau et si vermeil, qu'elle attirait les regards et l'admiration de ceux qui la venaient voir de tous côtés, loin d'inspirer de l'horreur. Les enfants même s'en approchaient sans crainte, et l'on vit un enfant de cinq ans lui baiser les pieds et les mains, répondant d'un ton assuré à ceux qui voulaient l'intimider, qu'une sainte ne lui faisait point de peur.

» Son corps fut exposé quatre jours dans la chapelle, et il y accourut une foule infinie de peuple, pour lui témoigner son respect et sa vénération. Les uns rappelaient la mémoire de ses vertus, les autres fondaient en larmes à la vue de ce triste objet; et tous les pauvres paraissaient inconsolables de la perte de leur commune mère.

» Les Pères de la Compagnie de Jésus n'y furent pas moins sensibles. Depuis trente ans, elle les avait honorés de sa confiance et comblés de ses bienfaits. Leur reconnaissance avait été gênée par l'humilité de leur bienfaitrice. Mais enfin, il leur fut permis après sa mort de lui en donner des marques en priant pour elle, en érigeant ses armes dans leur église, et en demandant que son cœur y fût enterré.

» On le leur accorda, et son corps fut mis dans un cercueil de plomb pour être enterré dans un caveau sous la chapelle de la Retraite (1), » avec l'épitaphe suivante : Cy gist le corps de Demoiselle Catherine de Francheville, fondatrice de cette maison de Retraite. Elle mourut le 23 mars 1689, âgée de 68 ans et six

(1) CHAMPION, pp. 391-393.

mois, qu'elle a passés dans l'exercice de toutes les vertus. Priez Dieu pour elle (1).

« La plupart des églises de la ville et d'autres églises de divers endroits du diocèse firent des services solennels pour elle. Il n'y eut presque personne dans toute la province qui ne prît part à sa mort. On fit dire pour le repos de son âme une infinité de messes, et Monseigneur (d'Argouges), l'évêque (nommé) de Vannes, écrivit à Mademoiselle de Kerderf pour lui marquer combien il ressentait vivement la perte que faisait son diocèse (2).

» Entre les circonstances qui suivirent sa mort, on en remarqua trois qui semblaient tenir du miracle. La première, que son corps ayant été gardé onze jours avant que d'être enterré, il n'exhala jamais de mauvaise odeur. La seconde, que son cœur ayant été mis en dépôt durant six mois dans la chambre d'un Jésuite, ce Père a assuré qu'il en sortait toujours une odeur très suave. La troisième, qu'encore que trois hommes pliassent sous le poids du cercueil, quand il était vide, un seul homme le descendit aisément dans le caveau, lorsque le corps y fut mis.

---

(1) Le Mené, *Retr. des femmes*, p. 9.

(2) 6 avril 1689. J'ai un extrême déplaisir de la perte que vous avez faite de Mademoiselle de Francheville : elle regarde tout le diocèse aussi bien que vous; et l'on ne sauroit assez la regretter pour tous les biens qu'elle y faisoit tous les jours. — J'espère que Dieu nous fera la grâce de pouvoir soutenir son principal ouvrage, et la retraite qu'elle a commencé d'établir. Je l'espère du moins par les soins que vous voulez bien continuer d'y donner ; et pour mon particulier vous devez vous assurer que j'y contribuerai volontiers, et que j'y apporterai tout ce qui dépendra de moi : c'est de quoy je vous prie d'être persuadée. — Je suis ravy de ce que vous me mandez de M. l'abbé de Francheville... (Le Mené, *Retraite des femmes*, p. 10.)

» Sa mémoire sera en vénération dans les siècles à venir. Dès son vivant, toutes les personnes qui tenaient les premiers rangs dans la Province l'honoraient de leur estime et de leur amitié. L'ancien évêque de Nantes, Monseigneur Gilles de la Baume le Blanc (1), prélat digne d'être comparé à ceux de la primitive Église, conserva toujours une étroite liaison avec elle, et lorsqu'il faisait voyage à Vannes, il ne manquait jamais de prendre part aux travaux de ses retraites. Monseigneur l'évêque de Léon, Pierre Le Neboux de la Brousse, Monseigneur l'évêque de Tréguier, François-Ignace de Saillant, qui vient de mourir évêque de Poitiers, l'un et l'autre d'un mérite singulier, lui ont rendu de fréquentes visites et lui ont marqué beaucoup de vénération.

» Monsieur le Président et Madame la première Présidente d'Argouges conçurent pour elle, dès la première entrevue, une estime et une affection dont ils n'ont cessé depuis de lui donner des preuves.

» Monseigneur de Pont-Chartrain, ce ministre si éclairé et si propre à juger du vrai mérite, en parlant de Mademoiselle de Francheville, disait qu'il ne connaissait personne dans la Province qui eût plus de vertu et plus de bonne conduite.

» Mais de toutes les personnes d'un rang distingué qui ont recherché son amitié, Madame de Pont-Chartrain est celle qui a paru l'affectionner et l'honorer davantage. Elle appuyait ses desseins et autorisait les retraites par son exemple, jusque là qu'elle en fit deux de suite (2) ».

---

(1) Il se démit de l'épiscopat en 1677, se livra au travail des missions avec les PP. Jésuites pendant trente ans et mourut dans la Compagnie en 1709.

(2) CHAMPION, pp. 394-395.

« (Catherine de Francheville) avait eu le bonheur de ne trouver jamais dans ses frères que de la correspondance à toutes les profusions de sa charité, à tous les desseins de son zèle. Ses neveux, animés du même esprit, ont toujours marqué qu'ils ne recherchaient que l'héritage spirituel de ses bonnes œuvres, et l'aîné, son principal héritier, à présent évêque de Périgueux, la voyant dangereusement malade, deux ans après l'établissement des retraites, lui protesta que, s'il plaisait à Dieu de l'appeler à Lui, il accomplirait fidèlement tout ce qui manquait à l'exécution de ses projets; que même il y suppléerait de son propre bien, au cas que celui qu'elle lui laissait ne fût pas suffisant. Dès qu'elle fut morte, il ratifia authentiquement toutes les donations qu'elle avait faites; et les retraites qu'il fait faire, tous les ans, à ses propres frais, à toutes sortes de personnes, avec une magnificence sans exemple, montrent qu'il a hérité non seulement du zèle de Mademoiselle de Francheville, sa tante, mais encore de l'esprit de Monsieur de Kerlivio et de celui du Père Huby, qu'il veut bien reconnaître pour ses Pères en Jésus-Christ (1). »

(1) Champion, pp. 397-398.

CHAPITRE XI.

Multiplication des Retraites de femmes.

Quel mérite en revient à Catherine de Francheville. — Retraite de Rennes. — Saint-Malo. — Quimper. — Saint-Pol-de-Léon. — Paris. — Nantes. — Tréguier.

Ce n'est point pure rhétorique de dire que Mademoiselle de Francheville se survécut dans son neveu Daniel. Le détachement des biens du monde, dont fait preuve le jeune avocat-général, quand il se démet de sa charge pour entrer dans la cléricature, l'amour des pauvres qui remplit sa vie sacerdotale, les austérités où il se plaît, même sur le siège épiscopal de Périgueux (1694-1702), son hospitalité envers le clergé irlandais, toutes ces vertus, conformes à la devise de sa famille : *Honneur et bienfaisance,* nous rappellent des traits que nous avons admirés en sa vénérable tante. Plus encore, le soin qu'il prit d'organiser les retraites dans son diocèse, soit en ouvrant son propre palais aux exercitants du clergé, de la magistrature et du peuple, soit en faisant de chaque paroisse une maison d'Exercices, nous montre en lui un imitateur de la munificence et du zèle de la fondatrice (1). Mais si les œuvres de Monseigneur de Périgueux peuvent paraître un prolongement et une reproduction des mer-

(1) Dujarric-Descombes, *Essai historique sur Mgr Daniel de Francheville.* Périgueux, 1874.

veilles opérées à Vannes, nous cherchons surtout dans les fondations absolument similaires, c'est-à-dire dans les Retraites de femmes, la survivance de Mademoiselle de Francheville.

Certes nous ne prétendons pas que les quatre Retraites de femmes, Rennes, Saint-Malo, Quimper et Saint-Pol-de-Léon, qui avec Vannes marquaient des points stratégiques de la défense religieuse en Bretagne, furent aussi l'œuvre de la fondatrice vannetaise. Ces fondations, qui s'opérèrent de son vivant, gardèrent vis-à-vis d'elle leur indépendance ; et les communautés nouvelles ne la prirent pas pour Supérieure générale. Constituées à part les unes des autres, elles n'ont toutes reçu de Mademoiselle de Francheville, que des exemples et des conseils, des règlements et des méthodes, libres d'ailleurs de les suivre ou de les adapter. Mais n'est-il pas juste de reconnaître la fécondité de son initiative ? Et de même qu'elle partage pour Vannes les mérites de Monsieur de Kerlivio et du Père Huby, Catherine de Francheville ne peut-elle pas revendiquer sa part dans la fondation des autres maisons bretonnes ? Les fondatrices qui l'ont imitée seraient les premières à protester contre un fâcheux oubli. M. le chanoine Peyron (1) a trop raison de dire « qu'à leur tête il faut placer Mademoiselle de Francheville que la Bretagne tout entière reconnaît et vénère comme l'initiatrice de cette œuvre pour les femmes ».

La première Retraite de femmes, après celle de Vannes, fut celle de Rennes (2). On en doit la fon-

(1) *Notice historique sur les Retraites de Quimper et d'Angers* (Desclée, 1901), p. 10.

(2) *Les Filles de la Sainte Vierge à Rennes*. Rennes, Vatar, 1877. — Cte DE PALYS, *Les Dames Budes*. Rennes, Plihon, 1891.

dation à Madame Budes de Guébriant. Sa fille unique, Anne-Marie, héritière d'une grande fortune, lui avait, en mourant chez les Visitandines (1674), confié le soin d'établir une maison pour les nouvelles converties. Madame Budes attendit deux ans et, quand elle eut réuni des auxiliaires, elle annonça son projet de créer en la ville de Rennes une communauté séculière de filles et de veuves pour s'occuper de cette œuvre, et aussi pour « recevoir les personnes du même sexe qui voudraient suivre les exercices de piété et de retraite » (1676).

Des lettres patentes du roi et une ordonnance de Mgr de Beaumanoir de Lavardin vinrent confirmer cette fondation en 1678. Si le nom de *Filles de la Sainte Vierge,* donné à la nouvelle communauté, ne suffit pas à prouver l'influence de Mademoiselle de Francheville sur l'établissement de Rennes, on l'admettra sans difficulté quand on saura que Madame Budes était une cousine de Madame du Houx. On se rappelle, en effet, que cette première collaboratrice de Mademoiselle de Francheville vivait retirée au monastère du Colombier où mourut Anne-Marie Budes. Il ne se peut qu'elle ait caché son admiration pour l'œuvre entreprise à Vannes, et manqué de zèle pour encourager la fondation similaire de Rennes. Madame Budes connaît Catherine de Francheville par les conversations de Madame du Houx (1). De plus, elle a eu communication des Règlements de Vannes.

(1) « Madame Budes, cette vertueuse veuve, qui a laissé dans le séminaire des filles de la Sainte-Vierge qu'elle avait fondé à Rennes, un si beau monument de sa piété, regardait madame Du Houx comme sa mère et se faisait gloire d'être sous sa direction. » Lobineau, *Vie des Saints de Bretagne.* T. IV de l'édition Tresvaux, p. 443.

Nous ne trouvons malheureusement aucun détail sur la Retraite de Saint-Malo. Toutefois elle nous paraît une conséquence de la fondation de Rennes. Les Jésuites de cette ville étaient si fréquemment appelés à Saint-Malo par les Ursulines, qu'ils y eurent un pied-à-terre auprès de la chapelle Saint-Aaron, de 1631 à 1764 (1). Nous conjecturons que, désireux d'implanter à Saint-Malo les retraites féminines qu'ils voyaient prospérer à Rennes, ils demandèrent aux Ursulines de recevoir les retraitantes et prirent eux-mêmes la direction des exercices, pour autant qu'ils faisaient à Vannes et à Rennes.

Quant à la Retraite de Quimper, nous sommes mieux instruits (2). Sa fondatrice est Mademoiselle Claude-Thérèse de Kerméno, qui, par tradition de famille et par goût personnel, s'intéressait à l'œuvre des Exercices. Appartenaient à la famille de Kerméno, et Madame de Brennilie, une des premières bienfaitrices de la Retraite des hommes à Quimper, et Monsieur de Plivern qui se convertit dans cette maison à peine ouverte par les soins des Pères Maunoir et Jégou (1670). On peut donc dire que Thérèse de Kerméno, nièce de Madame de Brennilie et cousine de Monsieur de Plivern, respirait, dans l'atmosphère de sa famille, l'amour des Exercices. Elle allait les suivre dans les communautés religieuses où les Jésuites les donnaient. Elle se rendit même à Vannes pour assister à une retraite chez Mademoiselle de Francheville, dans la maison des Filles de la Sainte Vierge. Y ayant éprouvé « les inappréciables avantages d'un semblable

(1) E. Prampain, *Saint-Malo historique*. Amiens, 1902, p. 192.

(2) Peyron, *Notice historique sur les Retraites de Quimper et d'Angers*. Desclée, 1901, p. 13 et suiv.

établissement, (elle) conçut le projet d'en enrichir sa patrie (1) », et elle en parla au P. Huby, qu'elle avait dû connaître à Quimper, lorsqu'il était recteur du collège, de 1649 à 1652. Le P. Huby ne put qu'approuver et encourager ce généreux dessein. Il promit à la généreuse fondatrice « les explications des tableaux moraux, les manuscrits de tous les exercices qui se faisaient à Vannes », et il tint en effet sa promesse, quand Mademoiselle de Kerméno, autorisée par Mgr de Coëtlogon, eut loué et aménagé une maison pour la retraite des femmes (1678).

La maison de Saint-Pol-de-Léon se constitua deux ans plus tard (1680), grâce à Mademoiselle de Kersauzon. Nous ne voyons pas, au moins dans les récits que nous possédons, cette fondatrice se rendre à Vannes pour étudier sur place le fonctionnement de la première Retraite; mais pour rattacher son œuvre au mouvement créé par Catherine de Francheville, il n'est besoin que de rappeler quel prélat occupait alors le siège épiscopal de Léon. C'était Mgr Pierre Le Neboux de la Brousse, un ami de Monsieur de Kerlivio, et, nous le savons, un admirateur des vertus de Mademoiselle de Francheville.

Encore une fois, les nouvelles Retraites ne considéraient pas Vannes comme leur maison-mère, au sens religieux du mot; nous dirions plutôt que Vannes était leur maison-type, ou simplement leur modèle. Mais parce que la filiation doit ici être entendue largement, comme d'une copie vis-à-vis de l'original, nous pouvons également faire gloire à Catherine de Francheville d'autres établissements similaires, fondés en dehors de la Bretagne et par suite moins immé-

(1) *Fondation des Maisons de Retraites*, p. 221.

immédiatement reliés à Vannes. Cependant la maison créée à Paris, en 1687, par Madame de Miramion s'y rattache assez étroitement pour que nous en parlions un peu.

On a vu dans le chapitre précédent que Madame la comtesse de Pontchartrain, née Marie de Maupeou, fit deux retraites à Vannes, du vivant de la fondatrice dont elle rechercha l'amitié. Ce fut sans doute au cours des dix années qu'elle vécut en Bretagne, pendant que son mari y occupait la charge de premier président du parlement (1677-1687). Or le premier président de Bretagne, plus tard ministre et chancelier de France, Louis Phelypeaux de Pontchartrain, était cousin de Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, le feu mari de la « grande aumonière ». Quand ses charges le fixèrent à Paris, Madame de Miramion eut souvent recours à ses conseils et à son appui, en même temps qu'elle se sentait attirée par la piété de sa femme.

Comme Catherine de Francheville, la charitable veuve, si adonnée aux œuvres de miséricorde corporelle, avait été amenée peu à peu à prendre soin des âmes. Les œuvres d'éducation, de préservation et de correction trouvaient en elle une initiatrice infatigable. La communauté séculière qu'elle fonda, des Filles de Sainte-Geneviève, dites de son nom Miramionnes, se chargeait en particulier d'accueillir et d'assister les femmes du dehors qui voudraient faire une retraite dans la maison (1). Il ne s'agissait toutefois que de retraites individuelles, jusqu'au jour où Madame de Miramion entendit parler des retraites communes de

(1) *Constitutions de la Communauté des Filles de Sainte-Geneviève.* Paris, 1683, p. 131.

Bretagne et vit le P. de Valois ouvrir, au noviciat des Jésuites de Paris, une maison d'Exercices pour les hommes. C'était en 1685. Aussitôt la généreuse dame « entreprit d'exercer la même charité pour les femmes; elle en obtint l'agrément du Roi, quoique ce Prince l'eût refusé quelques années auparavant à des personnes de pieté qui avoient eu le même dessein... L'Archevêque de Paris (François de Harlay) approuva aussi ce dessein... Comme pour ces exercices publics, il falloit agrandir la maison (du quai de la Tournelle), on en acheta une voisine ...La maison fut reparée, et divisée en cinquante chambres ou cellules séparées. On y fit un Refectoire, une salle d'exercices et autres lieux Reguliers... Deux ans s'écoulerent avant que cette maison se trouvât prête. Madame de Miramion en regla le spirituel et le temporel (1)... »

L'ouverture des retraites communes de femmes à Paris coïncidait avec le retour de Bretagne des Pontchartrain. Il nous semble tout naturel que les deux vertueuses parentes en aient fait le sujet de leurs premières conversations. Cela ressort de ce passage du P. Champion :

« Depuis son retour, elle (Mme de Pontchartrain) n'a pas peu contribué à établir à Paris celles qui se sont faites chez Madame de Miramion. Pénétrée de ce qu'elle avait vu et pratiqué à Vannes, elle inspira à cette Dame, illustre par sa piété autant que par sa naissance, de faire observer dans sa maison le même ordre et les mêmes règlements. Dans cette vue, elle écrivit à Mademoiselle de Kerderf pour lui en demander un extrait. Voici les termes de sa lettre :

(1) *Histoire des Ordres monastiques...* Paris, Coignard, 1721. T. VIII, pp. 229-230. — Voir aussi Alf. Bonneau, *Madame de Beauharnais de Miramion.* Paris, Poussielgue, 1868, p. 278 et suiv.

« Je vous prie, ma chère Demoiselle, de m'envoyer un écrit de toute la conduite de vos retraites, de ce qui se fait chaque jour, et de tous les exercices en détail, le plus que vous pourrez; les sujets des oraisons, et la manière de les faire tout haut, comme vous faites; les livres dont vous vous servez, etc. C'est pour l'instruction de la retraite des femmes que va faire Madame de Miramion, etc.

Meaupeou de Pont-Chartrain.

» Elle lui en écrivit une seconde, où elle marque l'estime qu'elle fait de ceux qui ont institué les retraites.

» Je vous ai déjà écrit, ma chère Demoiselle, pour vous remercier de toutes les dévotions que vous m'avez envoyées, etc. L'on a suivi toutes vos règles. Le bon Dieu tiendra bien compte à Monsieur de Kerlivio, et au bon Père Huby d'avoir été Auteurs de cette sainte institution, et à Mademoiselle de Francheville et à vous d'en être de si dignes Ministres. L'on a déjà fait une retraite qui s'est très bien passsée, et qui a produit de très bons effets, etc. (1). »

La première retraite ayant eu lieu à Noël 1687, la seconde lettre de Madame de Pontchartrain peut être datée de janvier 1688. Inspirée par un esprit tout évangélique, Madame de Miramion avait voulu que les femmes pauvres précédassent en retraite les dames du monde, pour mieux attirer sur l'œuvre les bénédictions divines : « S'il y avait quelque préférence à faire, disait Mademoiselle de Francheville, il faudrait que ce fût en faveur des pauvres... » Ces deux grandes âmes, si semblables l'une à l'autre, savaient justement apprécier « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ».

---

(1) CHAMPION, pp. 396-397.

Avant de clore ce chapitre, retournons en Bretagne, où deux autres Retraites de femmes méritent une courte mention : ce sont les Retraites de Nantes et de Tréguier. Dès 1682, le P. Chaurand en parle comme de fondations existantes ou proches d'exister (1); mais le P. Champion ne les nomme pas. Pour Nantes, son silence est d'autant plus remarquable qu'il habita cette ville durant ses vingt dernières années et qu'il y publia, en 1698, sa *Vie des Fondateurs des Maisons de Retraite*. Voici comment une note manuscrite du temps (2) rapporte l'origine de l'œuvre nantaise : « L'an 1689 on commença l'établissement de la Retraitte des femmes par l'ordre de Mgr notre évesque nommé Gille de Beauvau (3). Il y avoit longtemps que les personnes de piété souhaittoient avoir une retraitte dans la ville de Nantes à l'exemple de celle de Vennes; les Pères Jésuittes le souhaittoient, l'évesque les en pressoit depuis longtemps, quoy qu'il y en eust desjà une établie (4) sous la conduitte des ecclésiastiques de la communauté de S. Clément. Mais elle ne fleurissoit point et avoit mesme assez de peine à se maintenir.

« Madame la Présidente de Montebert, M^lle^ de La Salle, M^lle^ Lorière étoient celles qui parloient daventage d'établir une Retraitte. Mais elles prétendoient la faire sur le modèle de celle de Vanne, ou de Paris établie par M^e^ de Miramion : dans lesquelles

(1) CBE. 2, p. 29.

(2) Archives départ. d'Ille-et-Vilaine, H.

(3) Neveu de l'évêque démissionnaire, Gilles de la Baume le Blanc, dont il a été parlé plus haut, et son successeur à Nantes, depuis 1677.

(4) Chez les Filles de la Providence. — Sur cette congrégation, voir *Dictionnaire des Ordres religieux* (édit. Migne), t. IV, col. 1163.

les fondatrices se servent de relligieux ou de prestres séculiers tels qu'elles veullent et tant de tems qu'il leur plaist (1) ».

D'après cette note, la Retraite nantaise se réclame de l'exemple de Mademoiselle de Francheville : autre raison pour que le silence du P. Champion nous étonne. Mais à bien lire ce biographe (2), on s'aperçoit qu'il n'a voulu parler que des Retraites féminines établies *du vivant* de la fondatrice vannetaise. Or elle mourut le 23 mars 1689, et c'est seulement le 2 juillet de cette même année que commencèrent les exercices dans la nouvelle maison, créée à Nantes. Catherine de Francheville n'eut donc « la consolation » de la « voir », que du haut du ciel. De plus, la modestie du P. Champion s'accommodait mieux d'une énumération où Nantes n'apparaissait pas. Nous savons, par une biographie manuscrite (3) de ce zélé directeur de la Retraite des hommes à Nantes, qu'il fut aussi le principal agent de l'œuvre destinée aux femmes. C'est lui qui poussa le plus énergiquement l'entreprise et qui donna la première retraite avec un grand succès. « Le Père Champion se chargea de tout le spirituel : il composa les entretiens, les explications des images qui devaient se faire chaque jour de la retraite, il se réserva toutes les exhortations et les cérémonies d'usage dans la chapelle et fut en titre le confesseur des retraitantes, comme le directeur de toutes celles qui désiraient prendre ses avis ». Ces détails nous

(1) Sur la Retraite des femmes de Nantes, voir aussi G. Durville (l'abbé), *Etudes sur le Vieux Nantes*, Vannes, 1901, pp. 486-498.

(2) P. 397.

(3) Ouvrage du P. Louis Jobert. Le P. Pierre Pouplard songeait à l'utiliser pour une vie définitive ; et c'est par lui que nous avons été renseignés. — Sommervogel, *Bibl. de la Cie de Jésus*, t. II, col. 1056.

permettent de justifier et d'approuver son silence sur la Retraite de Nantes.

La Retraite de Tréguier, ouverte du vivant de Catherine, ne semble point se rattacher, autant que les précédentes, à son initiative. Elle attira, il est vrai, les faveurs de Mgr François-Ignace de Baglion de Saillant, admirateur et ami de Mademoiselle de Francheville; mais elle s'établit chez les Filles de la Croix, qui devaient leur inspiration surtout à saint Vincent de Paul. Nous avons vu l'exemple de Vannes produire assez de fruits certains pour que nous nous dispensions de lui en attribuer de problématiques (1).

(1) Sur les Filles de la Croix et l'intervention de Monsieur Vincent dans les affaires de cette congrégation, voir l'*Histoire des Ordres monastiques* (1721), t. VIII, 6e partie, ch. XVII, p. 127, et le *Directoire pour les Srs de la Congregation de la Croix Etablies dans le Diocese de Treguier*. A Treguier, chez Pierre le Vieil (sd. Approb. de 1727), p. 73. — Les Filles de la Croix s'établirent à Tréguier sous Mgr Balthasar Grangier, donc avant 1679. Son successeur, Mgr de Saillant, approuva et confirma pour son diocèse leurs *Constitutions*, le 29 décembre de la même année. Recevoir en retraite les personnes de leur sexe, n'était pas le but unique des Filles de la Croix, qui s'occupaient aussi d'éducation. C'est vers 1654 qu'à Paris, elles commencèrent à accueillir des retraitantes, sans toutefois leur donner des exercices communs. Du moins, on ne rencontre pas chez elles, à l'origine, cette suite d'exercices variés, accommodés à un auditoire nombreux, qui faisait le succès de la Retraite de Vannes. « Les Femmes et Filles, disent les *Constitutions* (pp. 28-29), qui desireront faire la retraitte dans la Maison des Sœurs pour leurs besoins spirituels, y seront recuës à condition que pendant leur retraitte elles ne sortiront point, elles ne seront point visitées, ne parleront aux personnes du dehors, elles suiveront le réglement qui leur sera prescrit, se conformeront aux ordres de la Maison et obeïront à la Superieure, qui nommera une des Sœurs pour leur pourvoir de Livres et autres choses nécessaires, et même pour les entretenir aux heures de récréation et pour les consoler et les aider par leur conseil. » — Cp. *Retraites de Vennes*, pp. 119-120.

CHAPITRE XII.

Les Filles de la Sainte Vierge jusqu'à la Révolution.

Gouvernement de Melle de Kerderf. — Melle Even. — Melle de Kerloret. — Melle Le Gouvello. — Melle de Kerhédin. — Melle de Lantivy. — La Retraite pendant la Révolution. — Dispersion et spoliation. — Vains espoirs.

Le lecteur qui a pris intérêt à l'œuvre de Catherine de Francheville voudra sans doute connaître l'histoire de la Retraite de Vannes après la disparition de la fondatrice. Cette histoire complète en effet la vie que nous venons de raconter; mais il ne nous appartient pas de la retracer dans tous ses détails. On ne peut exiger de nous qu'un bref aperçu des vicissitudes, par lesquelles l'œuvre de notre héroïne a passé, pour lui survivre jusqu'à nos jours. Ce tableau abrégé des événements, nous essaierons de le présenter ici, en considérant les faits plus du dehors que du dedans.

Mademoiselle Marguerite de Kerderf succéda, par la force des choses, à celle dont elle avait été la principale « coadjutrice » et la plus intime confidente. Sans recourir à l'élection, les sujets étant trop peu nombreux, Mgr d'Argouges, de son autorité, l'établit supérieure. La nouvelle supérieure ne négligea rien pour former les novices qui se présentèrent, pour améliorer la maison et promouvoir les retraites. Pendant les vingt-quatre ans que dura son administration,

elle s'attacha à consolider et à développer l'œuvre suivant l'esprit de la fondatrice. Elle fit approuver par l'évêque de Vannes les *Règlements des Filles de la Sainte Vierge* (27 juin 1703) et confirmer par Mgr Daniel de Francheville la dotation de la Retraite (29 avril 1695). Elle eut la consolation de voir le chiffre des retraitantes monter annuellement à quatre mille. Malgré de cruelles infirmités, son zèle ne se démentit pas jusqu'à la fin; et peu de jours avant de mourir, elle trouva encore la force d'adresser aux religieuses de la Retraite cette mâle allocution qu'on a conservée, et qui ressemble à une prophétie : « Appliquez-vous, mes chères Filles, appliquez-vous à acquérir et à pratiquer toutes les vertus propres de votre état, et surtout une charité et une union mutuelle que rien ne puisse altérer. Encouragez-vous les unes les autres, non seulement à persévérer dans votre vocation, mais encore à soutenir généreusement toutes les peines et toutes les contradictions que vous aurez à souffrir dans la suite des temps, de la part des ennemis de la retraite. Souvenez-vous toujours que c'est l'ouvrage de Dieu, et n'oubliez jamais la grâce et l'honneur qu'il vous a faits, préférablement à tant d'autres, de vous choisir pour travailler avec lui, et sous ses auspices, à la conduite et au salut des âmes qui sont le prix de son sang et de sa mort. Je vous recommande aussi de ménager les intérêts de cette maison, et d'agir toutes de concert pour la maintenir en état de subsister, comme elle a fait jusqu'à présent (1) ».

Mademoiselle de Kerderf quitta ce monde le 4 janvier 1713, à l'âge d'environ 69 ans (2), pleurée

(1) *Vie manuscrite*, p. 203.
(2) D'après son acte de décès.

par Mgr d'Argouges et par tout le diocèse de Vannes, Elle fut inhumée à la Retraite auprès de Mademoiselle de Francheville. Les Jésuites réclamèrent son cœur pour le placer dans leur église vis-à-vis de celui de la fondatrice. Marguerite de Kerderf avait mérité ces honneurs par quarante années de dévouement aux âmes des Bretonnes.

L'acte de décès de Mademoiselle de Kerderf signale la présence, entre autres demoiselles témoins des derniers sacrements, de Mademoiselle Even et de Mademoiselle de Kerloret. Elles devaient lui succéder tour à tour (1). Etiennette Even, admise dans la Communauté par la fondatrice elle-même, occupa, sous le second gouvernement, l'emploi délicat de portière, pendant vingt ans. Ses sœurs la choisirent à l'unanimité pour présider à toute la maison, qu'elle administra de 1713 à 1726.

Dans le mois qui suivit la mort de Mademoiselle Even, les suffrages des Filles de la Sainte Vierge élevèrent Marguerite-Françoise Aumont de Kerloret à la dignité de supérieure Reçue en 1694 par Mademoiselle de Kerderf, elle était la doyenne de la Communauté. Son gouvernement dura jusqu'à la fin de 1743.

Reçue également par Mademoiselle de Kerderf, Jeanne Le Gouvello de Kersivien se dévouait depuis quarante-trois ans à l'œuvre des retraites, quand elle fut élue supérieure, à la mort de Mademoiselle de Kerloret. Elle ne mourut qu'en 1760, à l'âge de 80 ans; mais elle avait donné auparavant sa démission de supérieure (2).

---

(1) Cf. Le Mené, *Retraite des femmes*, p. 13 et suiv.

(2) La durée de la charge était réglée par la volonté de l'Evêque : trois ans, six ans ou plus longtemps. *Règl.* IIe partie, ch. III.

Mademoiselle Geneviève-Françoise Chanu de Kerhédin entra donc en charge avant 1760. Admise au noviciat en 1731, elle avait connu des années de grande prospérité. Elle devait connaître les premières grandes épreuves. La persécution qui supprima le collège de Vannes, en 1762, enleva du même coup à la Retraite ses deux prédicateurs Jésuites. L'évêque de Vannes, Mgr de Bertin, après avoir protesté solennellement contre l'injustice qui se commettait, s'efforça de soutenir les œuvres menacées. En particulier, il confia à quelques-uns de ses prêtres les deux maisons de retraites, et il stimula, par une lettre pastorale, la fidélité de ses diocésains : « Il y aura, comme par le passé, disait-il, quinze retraites par an dans chacune des maisons destinées à ces pieux exercices, pour les hommes et pour les femmes ».

Mademoiselle Marie-Anne de Lantivy, supérieure pendant la Révolution, allait voir une tourmente encore plus désastreuse. Religieuse à dix-neuf ans (1747), elle recut la charge de supérieure en 1766, après dix-neuf années de dévouement aux retraites, et elle exerça ses fonctions jusqu'en 1792. Quand vint la Révolution, il y avait à la Retraite, outre la supérieure, six *demoiselles,* deux novices, une postulante et trois sœurs converses. On s'appliqua, tant qu'on le put, à l'œuvre traditionnelle; mais dès le mois de février 1791, une partie de la maison fut employée à loger des soldats, et, le 1er octobre 1792, les religieuses qui continuaient d'y vivre à l'étroit, furent définitivement expulsées et dispersées. Plus tard Mademoiselle de Lantivy, mise en arrestation, subit dix mois d'emprisonnement au château de Josselin. Après la Terreur, elle revint habiter Vannes, où, dans une modeste habitation, elle reprit la vie de communauté

avec deux autres *demoiselles*. Il ne lui avait servi de rien, en 1790, lors de l'inventaire, ni en 1792, lors de la confiscation, d'affirmer qu'elle ni ses compagnes n'étaient tenues par aucun vœu de pauvreté, et qu'elles restaient, même légalement, propriétaires de tous leurs biens (1). Ces justes revendications ne furent pas écoutées. Sans se décourager, Mademoiselle de Lantivy réclama de nouveau en 1795; mais les administrateurs du district de Vannes assimilèrent aux autres Congrégations la communauté *séculière* de la Retraite.

Le tribunal criminel du Morbihan, ramené de Lorient à Vannes, s'installa en 1796 dans la maison bâtie et sanctifiée par Mademoiselle de Francheville. D'autres tribunaux lui succédèrent plus tard et envahirent la plus grande partie de la propriété.

Sous la Restauration, Mademoiselle de Lantivy, qui ne voulait pas abandonner l'espoir de rétablir la Retraite au lieu choisi par la fondatrice, multiplia les démarches pour récupérer les immeubles confisqués. « Le Conseil d'arrondissement accueillit favorablement sa demande; le Conseil général fut d'avis de restituer au moins les bâtiments inutiles aux tribunaux, les basses-cours et les jardins. En conséquence, le préfet du Morbihan prit, le 15 février 1817, un arrêté en forme d'avis, qui tendait à remettre les demoiselles de la Retraite en possession de l'ancienne maison qu'elles occupaient, même de la partie abandonnée aux tribunaux. Malheureusement cet arrêté ne fut point soumis à la sanction de l'autorité supérieure, et

(1) Le Mené, *Retr. des femmes*, pp. 17-21.

ne reçut par suite aucune exécution [1] ». Mademoiselle de Lantivy mourut en 1821, à l'âge de 93 ans, sans avoir pu reconstituer l'œuvre de Catherine de Francheville. Cinquante ans plus tard (1870), la maison témoin de tant de merveilles de la grâce disparaissait sous la pioche des démolisseurs.

---

(1) Le Mené, pp. 24-25.

CHAPITRE XIII.

Relèvement de la Retraite de Vannes.

Vocation de Jenny de Kertanguy. — La Retraite de Quimper pendant et après la Révolution. — Absence des vœux de religion. — Saint-Pol-de-Léon. — Retraites d'hommes. — Lesneven. — Melle de Kertanguy Supérieure générale. — Fondation de Lannion. — Dissentiments. — La question des vœux. — Démission de la Mère de Kertanguy. — Séparation de Lannion. — Restauration des Filles de la Sainte Vierge. — Retour à Vannes. — Le Grador. — Echange avec le Séminaire. — Approbation des nouvelles Constitutions. — Extension des retraites.

Pour faire vivre ou pour ressusciter une œuvre chrétienne, il importe moins d'en sauvegarder le centre matériel que d'en posséder le véritable esprit. La maison, où elle s'abritait, a pu être brutalement expropriée et rasée; la vie lui sera rendue, si ce qui faisait l'âme de l'institution se retrouve. Tout ce que le zèle de Catherine de Francheville avait créé pour faciliter la retraite aux femmes de Bretagne, semble ruiné par la mainmise révolutionnaire; mais tout cela va renaître, parce que son exemple, ses enseignements et, d'un mot, son esprit restent vivants.

Le 26 avril 1796, l'année même où la Retraite de Vannes se changeait en un prétoire sanguinaire, vint au monde, à Saint-Pol-de-Léon, Jeanne-Marie, ou familièrement Jenny, Salaün de Kertanguy, d'une famille bénie par Dieu. Saint-Pol-de-Léon avait eu sa Retraite sur le modèle de celle de Vannes et l'avait perdue

pour les mêmes causes. Or la petite Jeanne fut confiée, dès son bas âge, à une ancienne domestique de cette Retraite, entrée, depuis la Révolution, au service des Kertanguy (1). Fantic ou Françoise le Cam — c'était son nom — l'entretint souvent des exercices qu'elle avait vu donner, du bien produit par là dans les âmes et de la sainteté de celle qui avait commencé les retraites en Bretagne. Ces récits éveillèrent au cœur de l'enfant le premier goût d'une vocation apostolique; et l'idée s'en imposa définitivement, pendant une mission prêchée à Saint-Pol, lorsque Jeanne avait à peine dépassé la vingtième année. Désireuse de se consacrer à l'œuvre des retraites, la jeune fille chercha une maison pareille à celle qu'on lui avait vantée dans son enfance, et elle la trouva à Quimperlé où Mademoiselle de Marigo relevait l'ancienne Retraite de Quimper.

La Retraite de Quimper, fondée, nous l'avons dit, du vivant de Mademoiselle de Francheville, par Mademoiselle de Kerméno sa digne émule, avait été dispersée le 9 juillet 1791. Elle eut l'honneur de compter parmi ses membres une martyre, Mademoiselle Victoire de Saint-Luc, guillotinée à Paris le 19 juillet 1794, en qualité de religieuse et pour avoir répandu l'image du Sacré-Cœur. Pendant les jours mauvais, la Supérieure, Marie-Charlotte de Marigo s'était réfugiée, avec Marie-Esprit de Larchantel, près d'Huelgoët, au château de la Coudraie. De là, vivant comme à la Retraite, elle épiait le moment favorable au rétablissement de cette institution, avec un si vif désir que, dès 1796, elle revint habiter Quimper. Toutefois son projet ne put s'exécuter qu'en 1805. Des postulantes arrivèrent, et

(1) *Summarium*, p. 9.

la première retraite de femmes se donna dans un local improvisé, au cours du Carême de 1806. A la fin de 1807, deux dames de la Retraite de Saint-Pol demandèrent à être incorporées.

La Société renaissante se consacra au Cœur de Jésus; mais ne pouvant recouvrer sa maison de Quimper (1) ni acquérir un autre monastère en cette ville, elle alla s'établir, en attendant, à Quimperlé, où on lui offrait le couvent des Dominicains (1808). Dès 1809, ce couvent fut aménagé pour recevoir les retraitantes bretonnes et pour servir de demeure fixe à des dames pensionnaires. La Mère de Marigo mourut dix ans plus tard. Elle avait eu le temps d'accueillir Jeanne de Kertanguy au noviciat, le 6 août 1818, et de lui faire prononcer sa consécration au Sacré-Cœur, le 13 octobre 1819.

Cette consécration et un règlement commun, rédigé en 1820 par l'évêque de Quimper, étaient les seuls liens de la Société. On n'y prononçait pas de vœux, pas même ces vœux simples de chasteté, d'obéissance et de stabilité en usage à la Retraite de Vannes. Or Jeanne de Kertanguy, pour qui l'œuvre primitive de Mademoiselle de Francheville, initiatrice de toutes les retraites féminines, représentait naturellement l'idéal, l'apprécia mieux encore, quand le Règlement des *Filles de la Sainte Vierge* lui fut tombé entre les mains, au début de sa vie religieuse. Dès lors, la perfection plus grande, qui s'obtient par les vœux, lui sembla souhaitable. Elle se sentit même appelée à ce degré supérieur; mais son directeur l'ayant confirmée dans sa première vocation, elle résolut de se dévouer à l'œuvre des retraites sous la seule forme qui existât pour le moment.

(1) La Société n'eut de maison à Quimper qu'en 1847.

Justement un essaim de Quimperlé devait rétablir, en 1820, dans l'ancien évêché de Saint-Pol-de-Léon, la Retraite détruite par la Révolution. Mademoiselle de Larchantel, qui avait remplacé Mademoiselle de Marigo, désigna la Sœur de Kertanguy pour aider au relèvement. Le succès des retraites s'affirma tout de suite. Jeanne de Kertanguy y contribua beaucoup, par sa parfaite connaissance de la langue bretonne et par ses entretiens familiers qui remuaient l'auditoire. Voyant l'enthousiasme de leurs femmes, les hommes de Léon demandèrent à partager le bienfait des retraites. L'évêque de Quimper, Mgr Dombideau de Crouseilhes, accueillit leur requête, et, après avoir pris l'avis de ses prêtres et des Dames de la Retraite, il autorisa la maison de Saint-Pol à s'ouvrir pour les exercices prêchés aux hommes (1). Cette coutume, imposée par l'absence de maisons spécialement destinées à les recevoir, ne semble pas avoir déplu aux Bretons; car, au lieu de se perdre, elle s'est étendue à d'autres couvents de religieuses et s'est transmise jusqu'à nos jours. Mademoiselle de Kertanguy ne se montra pas inférieure à cette nouvelle tâche; et plus tard, quoique ses fonctions l'eussent appelée ailleurs, elle continua de venir à Saint-Pol-de-Léon pour les retraites d'hommes. Est-il nécessaire de noter que, dans les retraites de ce genre, le soin des religieuses se borne à hospitaliser les retraitants et à maintenir l'ordre de la maison, sans exercer la part de ministère spirituel qui leur convient à l'égard des femmes?

En 1823, Mademoiselle de Larchantel confia à Jeanne de Kertanguy la charge de former les novices

(1) Déjà une initiative du même genre avait été prise à Auray, en 1818, chez les Sœurs de la charité de Saint-Louis. Cf. Ségur, *Vie de Madame Molé* (Paris, Bray, 1880), p. 175 et suiv.

à Quimperlé : c'était lui permettre d'éveiller autour d'elle les sentiments d'admiration et de reconnaissance, dont son cœur était rempli pour la fondatrice des Filles de la Sainte Vierge. Le samedi, le plus souvent possible, le noviciat se transportait à un petit sanctuaire de Notre-Dame, *Loc-Maria*. On faisait ce pèlerinage en souvenir de la visite hebdomadaire de Mademoiselle de Francheville à Notre-Dame de Béléan, et pour obtenir le rétablissement de la Retraite de Vannes.

Quand la maison de Saint-Pol eut été transférée à Lesneven (1827), de telles difficultés s'y présentèrent que la Supérieure générale fit bientôt appel à l'intelligence de la Maîtresse des novices pour gouverner la nouvelle fondation (1829). La Mère de Kertanguy, aidée par M. l'abbé Graveran, curé de Saint-Louis de Brest, sut agir avec tant de prudence que « la maison de Lesneven vit fleurir en paix ses retraites; et depuis, ajoute M. le chanoine Peyron (1), elle a toujours gardé pour cette œuvre le premier rang dans la Société ».

La Mère de Larchantel, pour raison de santé, se démit, en 1832, de ses fonctions de Supérieure générale. La Supérieure de Lesneven fut nommée à sa place et revint habiter la maison-mère de Quimperlé. De nouvelles fondations signalèrent son généralat. Citons d'abord Nantes (1834), qui fournit à la Mère de Kertanguy l'occasion d'un voyage à Vannes. Là vivait encore, âgée d'environ soixante ans, une ancienne postulante de la Retraite, Mademoiselle du Couëdic. Elle reçut avec cordialité la voyageuse et sa compagne, et elle les guida dans leur pèlerinage au tombeau de la

(1) *Notice hist. sur les Retr. de Quimper et d'Angers*, p. 66.

Fondatrice. Les souvenirs, que Mademoiselle du Couëdic avait gardés de son séjour à la Retraite, étaient assez vivants pour satisfaire la pieuse curiosité de ses visiteuses qui ne cessaient de l'interroger.

La fondation de Lannion (1835) fut, par ses conséquences, un événement décisif dans la vie de Jeanne de Kertanguy. Mademoiselle Maria de la Fruglaye lui offrit la terre de Crec'havel, qu'elle avait reçue en héritage à la condition qu'une maison d'éducation pour les jeunes filles y serait établie. On y pourrait donner des retraites, mais il fallait accepter le ministère nouveau de l'enseignement. Cette clause rendit longtemps perplexes la Mère Générale et son conseil. Enfin les instances de l'abbé Jean de Lamennais, si dévoué à l'éducation de la jeunesse bretonne, entraînèrent l'acceptation de la propriété et l'addition de l'enseignement aux retraites. Pour expliquer en partie l'influence de l'abbé Jean sur la Supérieure générale, il nous suffit de rappeler les amitiés, plus tard les alliances, qui unirent les Kertanguy aux Lamennais (1).

Dès 1826, un bon juge, le P. de Rozaven, avait pu observer dans la Société des Dames de la Retraite, non pas une division, mais une démarcation entre les anciennes et les jeunes. Les anciennes, attachées aux usages de la communauté séculière d'avant la Révolution, et parvenues à l'aide de leur simple règlement à un point très respectable de vertu, n'accueillaient l'idée des vœux de religion qu'avec les inquiétudes d'une conscience timorée. Les jeunes plus instruites et plus entreprenantes, formées d'ailleurs, par les exercices d'un noviciat sérieux, en vue d'une donation

(1) Laveille, *Jean de La Mennais* (Paris, Poussielgue, 1903), t. II, ch. IX, p. 161.

plus complète, aspiraient à une vraie profession religieuse. Avec des états d'âme si divers, la charité régnait encore, mais il n'y avait pas unité de sentiments; les cœurs se rapprochaient, mais les esprits divergeaient. La fondation de Lannion devait fatalement augmenter ce désaccord; car elle créait à part une communauté de *jeunes*, celles-ci étant seules aptes aux fonctions nouvelles de l'enseignement.

Il semble aussi que les mœurs du temps ne s'accommodaient plus des Congrégations sans vœux, admises aux siècles précédents. Deux Dames de Quimperlé, qui en 1820-1821 se détachèrent à l'amiable de la maison-mère, pour aller fonder à Redon une Retraite de femmes, ne tardèrent pas à prononcer les vœux de religion. Elles constituèrent ainsi une communauté nouvelle, qui donna naissance, en 1826, à la florissante Retraite d'Angers, de la *Société de Marie*. De même les *Dames Budes* de Rennes, rétablies, en 1821, dans leur propre maison par deux anciennes novices, devaient adopter les vœux en 1855 (1). Enfin la Retraite de Quimper, revenue à son berceau depuis 1847, suivrait cet exemple en 1862.

Mais, pour le moment, la Retraite de Quimper (alors de Quimperlé) n'était pas unanime dans la question des vœux. La Supérieure générale, la Mère de Kertanguy, et l'abbé Jean de Lamennais espéraient beaucoup d'une transaction qui, laissant toute liberté aux *Demoiselles* d'accepter ou de repousser les vœux, les imposerait seulement aux futures postulantes. Ainsi, peu à peu, on arriverait à l'uniformité et l'on triompherait des obstacles par la patience. Malheureusement, en 1838, un prédicateur trop zélé voulut emporter la

(1) Cte de Palys, *Les Dames Budes*, p. 204.

pièce de haute lutte; il ne réussit qu'à mécontenter la plupart des intéressées; et la Mère de Kertanguy, qui, après six ans de généralat, venait, au mois d'août, d'être confirmée dans sa charge, eut bientôt le chagrin de voir sa proposition conciliatrice repoussée à la majorité des suffrages. Cet échec lui fit craindre de plus grands embarras. Après quelques tentatives d'arrangement, elle résolut d'envoyer à Mgr de Quimper sa démission de Supérieure générale (28 octobre).

La Mère Robinet de la Touraille, qui la remplaça le 13 novembre 1838, lui confia alors le gouvernement de Lannion, sans rien changer au personnel. « Dès ce moment, écrit M. le chanoine Peyron (1), Mgr de Saint-Brieuc (Mgr de la Romagère) exprima le désir de voir la Retraite de Lannion se détacher de la Maison-Mère, pour y recevoir les sujets qui voudraient faire entrer les vœux dans la Règle. Il s'en ouvrit aussitôt à ses collègues de Quimper et de Nantes (Mgr de Poulpiquet et Mgr de Hercé); mais, sur leurs observations, par une convention en date du 28 décembre 1838, signée des trois Évêques..., tout projet d'innovation fut ajourné, et pour mieux assurer la paix, Mgr de Poulpiquet crut devoir, par acte du 19 mars suivant, souscrire à la séparation de la maison de Lannion de celle de Quimperlé, quant à l'administration du temporel, mais il se refusa à la création d'un noviciat.

« Cependant le saint prélat étant mort, Madame la Supérieure de Lannion renouvela ses instances près de Mgr Graveran, qui, pour le bien de la paix, après le règlement des intérêts temporels entre les deux Maisons, consentit à la séparation des Dames de

(1) *Notice historique,* pp. 71-72.

Lannion de la Société de Quimper » (31 mai 1841).

A voir les choses de loin, on pourra toujours regretter cette rupture devenue enfin inévitable; mais plutôt que de porter un jugement sur cette période d'hésitations et de tiraillements, hâtons-nous d'en sortir. La Mère Jeanne de Kertanguy forme désormais à Lannion, avec sept religieuses dont deux novices, une communauté autonome, où les vœux de religion sont de règle. Le vœu de stabilité, qui se prononçait chez les Filles de la Sainte Vierge, est remplacé par le vœu ordinaire de pauvreté; mais pour le reste, on se préoccupe de reprendre, à l'aide du vieux *Règlement* (1), les traditions de la Retraite de Vannes et l'on aspire à sa résurrection.

Il vint un jour en effet où l'Institut de Lannion fut assez béni de Dieu pour « entrer dans les travaux (2) » de Catherine de Francheville. La Mère de Kertanguy était restée en relations avec Mademoiselle du Couëdic, afin de ne point perdre la première occasion, qui pourrait se présenter, de recouvrer la maison de Vannes. Cette occasion ne se présentait pas, quand, en 1845, Mademoiselle du Couëdic annonça la vente prochaine d'un domaine appelé le Grador et situé en dehors de la ville. La convenance du Grador reconnue, les négociations furent rapidement menées, et, avec la permission de l'évêque de Vannes, Mgr de la Motte de Broons et Vauvert, on rétablit dans cette propriété l'œuvre des retraites, en même temps qu'on y créait un pensionnat de jeunes filles. « La Mère de Kertanguy, lisons-nous dans les notes

(1) Ce *Règlement* autorisait l'admission de Sœurs converses. 2e partie, art. VI, § XI.

(2) Joan. IV, 38.

d'une religieuse, voulut que les deux premières retraites fussent données pour les pauvres; la voie ainsi ouverte amena de nombreux retraitants, entre lesquels se trouvèrent quelques vieillards, qui avaient suivi les exercices dans l'ancienne maison, avant la Révolution : beaucoup d'autres étaient tout pleins encore de ce que leurs vieux parents leur avaient raconté des souvenirs de leurs retraites. Il était toujours d'usage dans le pays pour les domestiques de se réserver, en s'engageant, huit jours pour la retraite ».

La nouvelle maison de Vannes, quoique le noviciat restât à Lannion, devait, en souvenir du passé, prendre le titre de maison-mère. C'est le titre qu'elle porte officiellement, dès 1850, dans l'acte d'autorisation obtenu de l'Etat; et ce titre lui a été depuis confirmé par le Saint-Siège.

Le Grador, avant la construction des casernes qui maintenant l'avoisinent, offrait aux retraites une solitude propice; mais son éloignement de la ville ne favorisait pas la fréquentation de ses classes. Or il arriva que le grand séminaire, loué autrefois par Mademoiselle de Francheville pour servir aux retraites, de 1674 à 1679, parut en 1862, à la suite d'expropriations, devoir moins convenir au clergé. « Prenez-y garde, écrivit alors de Lannion la Supérieure générale, le séminaire est notre berceau, ne le laissez pas échapper; là où les abbés ne pourraient demeurer nous trouverons notre trésor. Hâtez-vous de proposer l'échange pour le Grador, qui conviendra peut-être au Séminaire. » La Supérieure du Grador alla faire cette proposition à Mgr Dubreil, qui d'abord la repoussa comme trop défavorable aux Filles de la Sainte Vierge, mais qui ensuite s'y rallia avec son conseil. L'autorisation de l'Etat ne fut donnée que sous Mgr Gazaillan,

grâce à l'intervention de M. de Lesseps. Une loi du 4 juin 1864 sanctionna l'échange et accorda aux religieuses une soulte de 74.000 fr., pour équilibrer la différence des deux propriétés (1). Cette somme servit à remettre en état la maison où Catherine de Francheville avait vécu et travaillé au bien des âmes durant cinq années. On conçoit avec quel pieux empressement les Filles de la Sainte Vierge quittèrent le Grador d'aspect pourtant plus riant et, à défaut de la Retraite bâtie par la Fondatrice, vinrent habiter la Retraite qu'elle loua provisoirement. Elles trouvèrent une chapelle spacieuse, l'ancienne église de Notre-Dame du Mené, reconstruite au XVIII^e siècle et bien appropriée aux retraites. La même année 1864, le sanctuaire s'enrichit des précieux restes de Mesdemoiselles de Francheville et de Kerderf, qu'on y apporta des caveaux du Tribunal. Les deux premières Supérieures de la Retraite de Vannes revenaient enfin à la Communauté! Leur présence fut le signal d'une grande prospérité spirituelle. « Une grâce spéciale, dit l'annaliste de la maison, sembla se répandre sur les retraites, dès qu'elles reprirent leur cours dans cette maison où elles avaient été fondées. »

Il ne suffisait pas à la Mère de Kertanguy d'avoir réalisé le grand désir de toute sa vie, en restaurant à Vannes même l'œuvre de Catherine de Francheville; il lui fallait assurer l'avenir de cette restauration. Pour cela rien n'était plus désirable que l'approbation du Saint-Siège donnée à l'Institut vannetais. Cet Institut, rattaché à l'œuvre ancienne par les liens que l'on sait, en différait toutefois sur certains points.

(1) Le Mené, *Retraite des femmes*, p. 27.

Ce n'était plus une communauté séculière, mais une congrégation religieuse, et qui de purement locale devenait interdiocésaine. De là, nécessité de modifier et d'amplifier l'ancien Règlement, sans en changer l'esprit. Des *Constitutions* furent donc rédigées d'après ce Règlement et en vue des besoins nouveaux. L'année 1866 vit deux déléguées du chapitre général aller les soumettre au jugement du Souverain Pontife Pie IX, qui, le 11 juin, les honora d'un bref laudatif. Léon XIII devait enfin les approuver par décret en 1887. Sauf quelques détails d'une pratique devenue difficile, tous les conseils du premier Règlement des Filles de la Sainte Vierge, qui n'ont pu entrer dans ces Constitutions, ont été réunis sous le titre de *Coutumier* et servent encore à alimenter l'esprit de la Retraite.

Lorsqu'elle eut reçu le bref laudatif de Pie IX, la Mère de Kertanguy, que Mgr de Léséleuc, évêque d'Autun, a justement appelée la *refondatrice* de Vannes, crut sa mission accomplie et elle se déchargea du généralat pour se préparer à son dernier jour, qui fut hâté par les tristesses de 1870. Elle avait fait refleurir à Vannes les retraites en breton et en français, tant pour les hommes que pour les femmes; installé définitivement le noviciat à Lannion, où est aussi sa tombe; fondé les maisons de Pontplaincoat en Plougasnou (1854) et de Lorient (1856). Après sa démission, les Filles de la Sainte Vierge reprirent Nantes que la Congrégation de Quimper abandonnait (1868). Puis vinrent les fondations de Saint-Jacques en Guiclan (1870), de Saint-Anastase en Mespaul (1876), de Campostal près de Rostrenen (1885). Pontplaincoat, Saint-Jacques, Saint-Anastase devaient surtout servir d'écoles aux enfants pauvres; mais à Lorient, à Nantes, à Campostal, les retraites furent établies avec succès.

L'œuvre de Catherine de Francheville était donc bien vivante en Bretagne. La persécution récente frappa d'abord les écoles. Elle vient d'entraver les retraites par un décret (octobre 1907) qui ferme la maison-mère de Vannes; mais elle contribue aussi à propager l'œuvre hors de la terre bretonne : les Filles de la Sainte Vierge, atteintes par la tourmente qui sévit en France, ont essaimé à Bertrix, dans le Luxembourg belge, et à Eijsden en Hollande, où de nombreuses retraitantes apprennent à bénir le nom de Mademoiselle de Francheville.

CHAPITRE XIV.

Gloire posthume de Catherine de Francheville.

Exhumation de ses ossements. — Découverte de son cœur. — Procès de l'Ordinaire. — Lettres postulatoires pour l'introduction de la cause. — Information romaine. — Décret d'introduction.

Notre tâche, qui n'a pas été sans douceur, touche à sa fin. Il nous reste à parler des honneurs que l'Église catholique semble devoir décerner bientôt à l'initiatrice des retraites de femmes.

On se souvient que la dépouille mortelle de Catherine de Francheville fut mise dans un caveau sous la chapelle de la Retraite de Vannes (1). Elle y resta pendant la Révolution qui se contenta de voler le plomb du cercueil, et depuis l'établissement des Tribunaux à la Retraite jusqu'en 1864. Lorsqu'elles habitaient le Grador, les Filles de la Sainte Vierge venaient fréquemment visiter cette tombe ; mais à peine entrées en possession de l'ancien Séminaire, elles demandèrent et obtinrent qu'on exhumât les ossements de la Fondatrice, et elles les placèrent, le 14 octobre 1864, avec ceux de Mademoiselle de Kerderf, dans l'église de Notre-Dame du Mené, devenue leur propre chapelle. La reconnaissance juridique en a été faite le 31 mai 1898, devant la Supérieure générale et la Supérieure locale, par M. l'abbé Jégouzo, vicaire capi-

(1) *Summarium*, pp. 10, 149.

tulaire, avec qui signèrent au procès-verbal M. l'abbé Cabedoce aumônier et M. le docteur Audic (1).

La même année (25 juillet 1898), on retrouva dans la chapelle du collège communal, c'est-à-dire dans l'ancienne église des Jésuites, le cœur de Mademoiselle de Francheville. Les autorités civiles et religieuses avaient permis cette recherche et, si elle était fructueuse, le transfert au Mené. Le cœur ne reposait plus dans la nef, à l'endroit où on l'avait placé en 1689 et où, en 1850, on avait découvert l'inscription suivante :

Icy est le cœur
de Mademoiselle de Francheville
Fondatrice de la
Retraite des Femmes
et Bienfaitrice de
cette Église elle
mourut le (2)3 de mars
de l'an 1689 agée de 68 ans.

A l'époque de la Révolution, il avait été caché sous le pavement du sanctuaire. C'est là qu'à la profondeur de soixante centimètres on rencontra une boîte de plomb entourée d'un ruban blanc. Elle s'adaptait parfaitement à la première cavité creusée dans la pierre, sous une dalle de la nef. Cet indice permit d'identifier le cœur de la fondatrice (2), dont la reconnaissance fut faite le 8 décembre 1898. Un autre

(1) *Summarium*, p. 143.

(2) M. l'aumônier Cabedoce témoigne avoir senti, à l'ouverture de la capsule de plomb, une odeur très agréable s'en dégager. *Summarium*, p. 144.

cœur de plomb, également dissimulé sous le sanctuaire, portait le chiffre de la Compagnie de Jésus. On crut y reconnaître le cœur du P. Huby, apporté de la chapelle de la Retraite des femmes, où il était gardé avant la Révolution (1), et que, suivant une tradition, on avait mis dans cette cachette pour sauver à la fois les cœurs des deux instituteurs des Retraites vannetaises (2).

Les ossements et le cœur de Catherine de Francheville seront-ils un jour des *reliques* au sens précis du mot? Ce n'est pas à nous de scruter les desseins de la Providence ni de prévenir le jugement de l'Église. Nous pouvons toutefois mentionner les préliminaires d'une béatification que nous espérons prochaine.

Le 12 octobre 1899, à la demande du P. Nicolet, de la Société de Marie, postulateur, Mgr Latieule, évêque de Vannes, daignait présider, dans sa chapelle épiscopale, l'ouverture solennelle de la Cause. Le procès de Catherine de Francheville s'est déroulé ensuite devant le tribunal diocésain. Vingt et un témoins furent interrogés, qui affirmèrent ce qu'ils avaient appris, par tradition orale ou écrite, de la vie et des vertus de l'héroïque Bretonne. Plusieurs eurent à répondre sur des faits d'un caractère miraculeux, tels que des guérisons extraordinaires, qu'ils attribuaient à l'intercession de la Servante de Dieu (3).

En l'année 1901 des lettres postulatoires furent adressées de toutes parts au Souverain Pontife, pour

(1) CHAMPION, p. 256.

(2) Le cœur de Melle de Kerderf, donné à l'église des Jésuites, avait été retrouvé dès 1850.

(3) *Summarium*, p. 160.

obtenir qu'il signât l'introduction de la Cause en cour de Rome. Aux cardinaux Richard, Coullié et Labouré, se joignaient des archevêques et évêques français et étrangers, le Chapitre de la cathédrale de Vannes, des chanoines et des prêtres de divers diocèses, plusieurs supérieurs généraux d'ordres ou de congrégations, des couvents de femmes, le conseil municipal de Vannes, une partie du conseil général du Morbihan, de sénateurs et députés, des membres de la noblesse bretonne et autre, des sommités catholiques, etc.

Le P. Nicolet étant mort, le P. Jules Le Cerf de la même Société, qui lui avait servi de secrétaire à la procure générale de Rome, lui succéda en qualité de postulateur. A sa prière, le 30 juillet 1901, eut lieu l'examen des quelques lettres laissées par Catherine de Francheville. C'est encore par ses soins que, le 1er novembre 1902, fut présentée au Cardinal Steinhuber, ponent de la Cause devant la Sacrée Congrégation des Rites, l'*information* préalable à l'introduction du procès romain. Le P. Le Cerf, appelé à d'autres fonctions, a trouvé lui-même un successeur dans le P. Copéré. Cédant aux instances de ce dernier postulateur, le 28 juin 1906, la Sacrée Congrégation formula le décret de dispense obligatoire, parce que dix ans ne s'étaient pas écoulés depuis le procès de Vannes; et décida de passer outre sans attendre l'intervention des consulteurs. Le Promoteur de la foi apporta ses observations, dans la séance du 7 juillet 1906, et réponse y fut donnée le 24 du même mois. Enfin, le 21 août 1906, la Sacrée Congrégation rendit un jugement favorable à l'introduction de la Cause, et ce jugement fut approuvé le lendemain par le Souverain Pontife (1).

(1) *Analecta ecclesiastica*, Martius, 1907, p. 116.

Catherine de Francheville peut donc être, suivant l'usage, nommée *Vénérable*. Les prières de ceux qui connaissent ses hautes vertus, comme de ceux qui admirent les résultats encore palpables de son initiative, hâteront, nous n'en doutons pas, le jour où l'autorité de l'Église catholique la proclamera *Bienheureuse*.

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur : Tornaci 18 Novembris 1907,

V. CANTINEAU,

CAN. CENS. LIB.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

vant-propos 1
uvrages consultés 3

CHAPITRE I.

Du baptême à la fuite du monde.

e pays. — La famille. — Naissance. — Education. — Jeunesse. — Epreuves. — Projet de mariage. — Premier dégagement du monde. — Influence de Mme du Gué et du P. Daran. — Œuvres de miséricorde. — Rupture définitive avec le monde . 5

CHAPITRE II.

Une âme héroïque.

ie solitaire et réglée. — Esprit de mortification. — Esprit de piété. — Esprit de charité. — Humilité. — Obéissance. — Dévotion à Marie. — Prudence chrétienne 15

CHAPITRE III.

Courageuse fondation de la Retraite des femmes.

écadence religieuse de la Bretagne. — Relèvement par les missions. — Institutions des *retraites fermées*. — M. de Kerlivio fonde un premier séminaire. — Le P. Huby y établit les retraites d'hommes. — Melle de Francheville commence les retraites de femmes. — Son œuvre est attaquée. — Elle la transporte chez les Ursulines. — Interdiction des retraites. — Mgr de Vautorte les permet de nouveau. — Location du second séminaire 29

PAGES

CHAPITRE IV.

Les auxiliaires de Catherine de Francheville.

Mme du Houx. — Le P. Fulgence de Sainte-Barbe. — M. Le Floch. — M. Le Merdy 44

CHAPITRE V.

Vocation de Mademoiselle de Kerderf.

La principale compagne de Catherine de Francheville. — Jeunesse de Marguerite de Kerderf. — Vie sanctifiée dans le monde. — Appel des fondateurs de la Retraite. — Premier essai d'apostolat. — Maladie. — Retour à Hennebont. — Instances de M. de Kerlivio. — Lettres de Melle de Francheville. — Rentrée de Melle de Kerderf à la Retraite. — Nouvelle maladie. — Guérison par saint Vincent Ferrier 53

CHAPITRE VI.

Construction de la Retraite des femmes.

Acquisition du terrain. — Acte de fondation de la Retraite. — Elargissement du plan. — La bâtisse. — Description de la maison par un témoin oculaire. — Le service intérieur . . 67

CHAPITRE VII.

Exercices de la Retraite.

Organisation de l'œuvre. — Nombre des retraites. — L'entrée des exercitantes. — La clôture. — Quartiers suivant les conditions. — Premier soir. — Ordre du jour. — Lectures, explication des tableaux, conférences faites par les Demoiselles. — Entretiens privés. — Ministère des Jésuites 77

CHAPITRE VIII.

Fruits surnaturels des Retraites.

Merveilles de la grâce. — Conversions. — Une mort chrétienne. — Conclusion inattendue d'un procès. — La dame et sa servante. — Utilité sociale des Exercices 90

PAGES

CHAPITRE IX.

Institution des Filles de la Sainte Vierge.

Communauté de la Retraite. — Règlements. — Appellation. — Particularités. — Costume. — Vœux. — Usage des biens propres. — Nombre des demoiselles 98

CHAPITRE X.

Derniers jours de la Fondatrice.

Catherine de Francheville voit se créer d'autres Retraites de femmes. — Elle poursuit sa propre sanctification. — Longue maladie. — Paisible mort. — Vénération dont ses restes sont l'objet. — Sa réputation de vertu 108

CHAPITRE XI.

Multiplication des Retraites de femmes.

Quel mérite en revient à Catherine de Francheville. — Retraite de Rennes. — Saint-Malo. — Quimper. — Saint-Pol-de-Léon. — Paris. — Nantes. — Tréguier 114

CHAPITRE XII.

Les Filles de la Sainte Vierge jusqu'à la Révolution.

Gouvernement de Melle de Kerderf. — Melle Even. — Melle de Kerloret. — Melle Le Gouvello. — Melle de Kerhédin. — Melle de Lantivy. — La Retraite pendant la Révolution. — Dispersion et spoliation. — Vains espoirs 125

CHAPITRE XIII.

Relèvement de la Retraite de Vannes.

Vocation de Jenny de Kertanguy. — La Retraite de Quimper pendant et après la Révolution. — Absence des vœux de religion. — Saint-Pol-de-Léon. — Retraites d'hommes. — Lesneven. —

PAGES

Melle de Kertanguy Supérieure générale. — Fondation de Lannion. — Dissentiments. — La question des vœux. — Démission de la Mère de Kertanguy. — Séparation de Lannion. — Restauration des Filles de la Sainte Vierge. — Retour à Vannes. — Le Grador. — Echange avec le Séminaire. — Approbation des nouvelles Constitutions. — Extension des retraites 131

CHAPITRE XIV.

Gloire posthume de Catherine de Francheville.

Exhumation de ses ossements. — Découverte de son cœur. — Procès de l'Ordinaire. — Lettres postulatoires pour l'introduction de la cause. — Information romaine. — Décret d'introduction. 144

ERRATUM

Page 64, ligne 17, lire *novembre* au lieu d'*octobre*.

DU MÊME AUTEUR

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES EXERCICES SPIRITUELS DE SAINT IGNACE. Brochure in-8° de 72 pages. Prix fr. 1,40.

Appréciations des Revues.

Theologischer Jahresbericht, 26 Band 1906. — W. KÖHLER.

Gutes verspricht die neue Collection de la bibliothèque des exercices de s. Ignace. *Debuchy* behandelt zuerst die verschiedenen Ausgaben der exercitia (das Autograph ist verloren, aber es existiert eine Hdschr. mit Randglossen des Ignatius), charakterisiert dann Form und Inhalt. Das Werk ist nicht in einem Zuge geschrieben, es gibt retouches; eingehend wird die Quellenfrage behandelt : Ign. hat gekannt den flos sanctorum, die vita J. Christi von Ludolf v. Sachsen, die imitatio Jesu Christi, das Exercitatorio de la vida espiritual des Garcia de Cisneros (hier lernte er indirekt Zerbolts von Zütphen de spiritualibus ascensionibus und des Mauburnus rosetum exercitiorum kennen), aber mit Recht sagt *D.* : Quoi qu'il en soit des lectures et des emprunts de s. Ignace, son livre est bien à lui. Die Methode vor allem ist original. Weiter werden die Kommentatoren der exercitia genannt, Angriffe gegen sie und éloges. Der Schlufs erläutert den Gang der Exerzitien und ihre Wirkung in den einzelnen Jahrh.

Revue Bénédictine, juillet 1907. — Dom URSMER BERLIÈRE.

L'*Introduction à l'étude des Exercices* a pour but de faire connaître : 1° le livre de saint Ignace : texte, origines (date et mode de composition), bibliographie; 2° la doctrine précise du livre, spiritualité des exercices... 3° l'emploi... 4° l'histoire. — En peu de pages l'auteur fournit une matière considérable, et, si l'on peut encore hésiter sur la solution de l'un ou de l'autre point, tels que le travail de composition à Manrèse, les secours extérieurs reçus par saint Ignace, le travail d'adaptation d'éléments empruntés, on sera cependant reconnaissant au P. D. de l'exposé succinct qu'il a fait des différentes questions qui touchent au livre des Exercices et des nombreuses références bibliographiques qu'il a données.

Revue Apologétique, septembre 1907. — MARC DUBRUEL.

L'Introduction à l'étude des Exercices spirituels de S. Ignace, par le P. Paul Debuchy, est un travail historique et critique fort bien venu, où l'on pourra se renseigner sur tout ce qu'il est nécessaire de savoir au sujet de ce petit livre.

CBE. 1re série (1906)

1. **S. S. Pie X et les Œuvres de retraites.** P. Debuchy. 20 pp. 0,40 c.

2. **La Maison de retraites de Vannes au XVIIe siècle.** H. Chaurand. 52 pp. 1 fr.

3. **De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la Retraite.** H. Watrigant. 50 pp. *Epuisé.*

4. **Les confréries du T. S. Sacrement et les retraites fermées d'hommes en Belgique.** R. P. Dieudonné, O. C. 44 pp. 0,80 c.

5. **De la direction des retraites collectives** (à Bologne, fin du XVIIe siècle). C. Ettori, S. J. 111 pp. *Epuisé.*

6. **Introduction à l'étude des Exercices spirituels de saint Ignace.** P. Debuchy. 72 pp. 1 fr. 40 c.

2e série (1907)

7. **Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola.** M. Meschler, S. J. 38 pp. 0,75 c.

8. **Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites?** G. Le Bail. 38 pp. 0,75 c.

9. **La Méditation fondamentale avant saint Ignace.** (Essai historique et critique.) H. Watrigant. 140 pp. 2 fr. 50 c.

10. **Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées.** R. P. Walter, C. SS. R. 51 pp. 1 fr.

11. **La Retraite de Vennes.** V. Huby. (1678.) 50 pp. 1 fr.

12. **Bibliographie des récentes publications sur les retraites.** H. Watrigant. 43 pp. 0,80 c.

3e série (1908)

ALMA COLLEGE LIBRARY Alma, California

13-14. **La Vén. Catherine de Francheville, initiatrice des Retraites de femmes,** d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. Debuchy. 152 pp. 2 fr. 50 c.

15. **Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia,** d'après un manuscrit ancien inédit. (Paraîtra en mai.)